This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B0009696

MÉMOIRE

SUR LA

LANGUE DE JOINVILLE.

MÉMOIRE

SUR LA

LANGUE DE JOINVILLE

PAR

M. NATALIS DE WAILLY,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK,
67, RUE DE RICHELIEU, 67
1868

303. h. 13.

MÉMOIRE

SUR LA

LANGUE DE JOINVILLE.

J'expliquerai avant tout ce que j'entends par ces mots, *langue de Joinville*. S'agit-il d'une langue qui lui soit personnelle, et qu'il ait marquée à son propre cachet? ce serait alors le style plutôt que la langue de Joinville, et c'est de sa langue seulement que je veux m'occuper. Cette langue, je le reconnais, était celle que l'on parlait autour de lui, et je ne prétends pas qu'il y ait introduit un seul mot qui ne fût en usage de son temps. J'ai cependant le droit de l'appeler sienne, d'abord parce qu'il l'a employée dans l'Histoire de saint Louis et dans le *Credo*, ensuite parce que je ne pourrais l'appeler d'un autre nom qui la désignât d'une manière plus exacte et plus précise. Si je disais que c'était la langue de la Champagne, je risquerais de commettre une double erreur, car il n'est pas certain qu'elle appartînt tout entière à la Champagne, ni qu'elle se parlât dans toutes les parties de cette province. En lui donnant le nom de l'homme qui l'a employée dans deux ouvrages déterminés, on ne préjuge pas la double question que je viens d'indiquer, et à laquelle, dans l'état actuel de la science, personne peut-être ne serait en mesure de répondre.

Le but que je me propose est plus facile à atteindre. Sans rechercher dans quelles limites la langue de Joinville pouvait être circonscrite, je tâcherai d'en faire connaître aussi exactement que possible l'orthographe dans ses rapports avec la grammaire et la prononciation, malgré les altérations qu'elle a subies sous la plume des copistes.

Je crois avoir démontré ailleurs[1] que ces altérations sont nombreuses, et que la comparaison des manuscrits permet dans certains cas de rétablir la leçon primitive du texte original. Je me contente de rappeler cette opinion, qu'il serait inutile d'exposer de nouveau puisqu'elle n'a pas été contestée. J'exprimais en même temps le regret qu'il ne fût pas possible de déterminer dans quelle mesure ces altérations s'étaient produites, et après avoir fait observer qu'il n'y a pas de texte du même temps où les règles de la grammaire aient été constamment suivies, j'arrivais à conclure que c'eût été une opération arbitraire que de ramener le plus ancien manuscrit de Joinville à une orthographe dont l'observation ne fut jamais absolue[2]. Je regrette d'autant moins d'avoir émis cette opinion et pratiqué cette méthode, que j'obtiendrai peut-être plus de crédit en me chargeant moi-même de démontrer aujourd'hui que je me trompais alors, et qu'il faut changer d'opinion comme de méthode pour donner une bonne édition de Joinville.

Au moment où j'avoue mon erreur, il doit m'être permis de l'expliquer et de la justifier jusqu'à un certain point, en rappelant que cette opinion, qui était la plus générale, s'appuyait aussi sur un grand nombre de preuves. Si je l'abandonne aujourd'hui, c'est parce que je me suis trouvé en présence de preuves contraires, qui m'ont paru décisives. Joinville répète plusieurs fois qu'il a fait écrire son livre[3], en sorte qu'on doit accepter comme très-probable qu'il l'a dicté sans prendre la peine de l'écrire lui-même. Mais à qui dut-il de préférence le dicter, sinon à l'un des clercs de sa chancellerie, c'est-à-dire à un homme qui avait sa confiance, qui était toujours à sa disposition, et qui sans aucun doute avait eu plus d'une fois l'occasion d'écrire sous la dictée de son maître des lettres missives ou des chartes. De toute la correspondance de Joinville, il nous est parvenu une lettre seulement, qui aurait péri probablement comme les autres, si ce n'eût été une pièce bonne à garder, parce qu'elle eût fourni au besoin la preuve qu'en 1315 il se reconnaissait obligé à servir dans l'armée du roi. Au contraire, plusieurs de ses chartes originales se conservent encore dans les archives, et j'en ai pu réunir un

1. *Œuvres de Jean sire de Joinville*, p. XX à XXV.
2. *Ibid.* p. XXV à XXVII.
3. *Histoire*, p. 2, 4 et 506.

assez grand nombre pour former un texte dont l'étendue représente à peu près la cinquième partie de l'Histoire de saint Louis. C'est là que j'ai cherché la véritable orthographe du manuscrit original, tel qu'il fut exécuté sous les yeux de Joinville par un des clercs de sa chancellerie. C'est là que je crois avoir retrouvé sa langue, exempte de toutes les altérations qu'y ont introduites des copistes d'un autre temps et d'un autre pays.

Pour exposer en détail, comme cela est nécessaire, les résultats de l'étude à laquelle je me suis livré, il faut que je me résigne à fatiguer souvent l'attention la plus bienveillante. Peut-être même ne comprendra-t-on pas que j'aie eu la pensée d'entrer dans de si longs développements pour aboutir à justifier quelques changements d'orthographe dans une future édition des Œuvres de Joinville. Tel est en effet, je ne le dissimule pas, le but principal que je désire atteindre; mais autant qu'il m'est permis d'en juger, mon travail peut avoir un autre résultat, c'est de contribuer à faire mieux connaître une des phases de la langue vulgaire au moyen-âge. On s'est généralement attaché à l'étudier dans son ensemble pour en constater les lois les plus générales. Le moment n'est-il pas venu de rechercher ce qu'elle était dans un temps et dans un lieu déterminé, afin de préparer par ces études partielles des termes de comparaison entre certaines époques de notre histoire et certaines localités de notre pays? Quand on veut embrasser tout un siècle ou toute une province, ne risque-t-on pas de réunir des éléments disparates pour en former un composé artificiel, et ne vaut-il pas mieux borner le champ de ses observations en s'attachant à un dialecte particulier, tel qu'on peut l'observer dans l'unité de temps et de lieu où il s'est manifesté? De telles études seraient comme autant de jalons plantés à distance pour diriger la critique dans des recherches plus étendues.

J'y vois un autre avantage que je veux encore signaler. On a depuis longtemps remarqué avec raison que l'orthographe au moyen-âge était extrêmement variable; mais on n'a guère pu discerner ce qui tenait à la différence des temps et des lieux ou à l'incertitude même des règles et des procédés. Il est certain pourtant qu'il y aurait quelque intérêt à ne pas confondre les variations qui ont pour cause la diversité des régions, avec celles qui se produisent dans un même dialecte et sous la plume d'un même écrivain. Les unes représentent les intonations propres à

1°. ARTICLES.

Les formes régulières de l'article masculin, d'après les chartes, peuvent être fixées comme il suit :

Sing. sujet, *li*.

Rég. *dou* et *de l'*, *au* et *à l'*, *le*, et quelquefois *lou*, rarement *lo*, *ou* pour *en le*, et par exception *eu* et *on*.

Plur. sujet, *li*.

Rég. *des*, *as* et *aus*, plus souvent que *aux*, *les*, *es* pour *en les*, et par exception *ens*.

Au sujet singulier, les chartes fournissent cent quarante-sept fois *li* et pas une fois *le;* c'est donc une règle certaine, qui doit être appliquée à la correction du texte de Joinville. Au régime, les formes *dou* et *de l'* ne sont pas moins fréquentes : dans la charte E on trouve trois fois *dor* au lieu de *dou;* mais c'est une exception dont on ne rencontre pas trace ailleurs. Quant à la forme *du*, qui est à peu près la seule dont les manuscrits de l'Histoire fournissent l'exemple, elle est absolument inusitée dans les chartes. Au contraire, dans les chartes comme dans l'Histoire, on rencontre *au* équivalent de *à le*, et *ou* équivalent de *en le;* mais quoique ces deux formes soient au fond essentiellement distinctes, la première se substituait quelquefois à la seconde[1], substitution qui est plus fréquente dans l'Histoire que dans les chartes.

Pour le sujet pluriel, il n'y a pas d'autre forme que *li* dans les chartes, tandis que la forme *les* est de beaucoup la plus fréquente dans l'Histoire. Au régime, les formes *des*, *aus*, *aux* (pour *à les*) et *es* (pour *en les*) sont communes aux deux textes. A l'égard des formes *aus*, *aux* ou *as*, il est à remarquer que, même dans les chartes les plus correctes, elles sont remplacées fréquemment par *au*, sans la consonne finale *s* ou *x*. Cette irrégularité tient sans doute à ce que l'article *aux* était souvent comme soudé, sinon dans l'écriture, du moins dans la prononciation, aux mots *dits* et *devant*, dont il semblait n'être que la première syllabe. Les clercs prirent donc l'habitude d'écrire *au dis* (P 22, V 23, 56, etc.), *au devanz diz* (L 13, 45), et furent ensuite amenés à

1. C'est ainsi qu'on trouve *au champ* (I 55) au lieu de *ou champ*.

écrire *au* sans le signe du pluriel, alors même qu'il précédait immédiatement un substantif (*au frères* D 5, 10, U 12; *au prioleiz* G 13; *au pressours* X 36, 58). Je citerai par exemple une charte où l'on remarque jusqu'à cinq fois *au* devant un nom pluriel : *au gentis homes et au prodomes* (W 35), *au murs* (W 100), *au jonchies* (W 131), *au signours* (W 185). Or ce qui prouve que ce genre de fautes doit être attribué à une mauvaise habitude plutôt qu'à l'ignorance, c'est que dans la même charte l'*s*, signe du pluriel, manque seulement deux fois sur deux cent soixante-sept (voy. *livre*, W 89, et *sauve*, W 219), sans compter que les règles du sujet singulier et du sujet pluriel y sont observées deux cent trente-trois fois et violées une seule (*li uns aux autres*, au lieu de *li un aux autres*, W 64). On trouve donc en résumé que le clerc a eu cinq cent six fois l'occasion d'appliquer les règles de la déclinaison, qu'il s'est trompé huit fois seulement, et dans ce petit nombre d'erreurs, il y en a cinq qui portent sur l'article *au;* en sorte qu'abstraction faite de cette faute d'habitude, l'habile clerc qui a écrit cette charte ne s'est trompé que trois fois sur cinq cent trois. Les chiffres que je viens de citer justifient l'explication que j'ai proposée plus haut, et j'y insiste d'autant plus qu'ils sont fournis par cet acte que j'ai déjà eu occasion de signaler, non-seulement parce qu'il est un chef-d'œuvre de calligraphie, mais surtout parce que le texte en fut ou préparé, ou rédigé par Joinville lui-même, ainsi que l'atteste la note autographe *ce fu fait par moy*, que M. Boutaric a découverte au revers du parchemin.

Voici maintenant les formes de l'article féminin que j'ai notées dans les chartes :

Sing. sujet, *la.*
Rég. *de la, à la, la.*
Plur. sujet, *les.*
Rég. *des, aus* ou *as, les, es* plus souvent que *ens* (pour *en les*).

Au lieu de *la*, on trouve par exception au sujet singulier *li* (*li une partie*, K 5 et Z 5; *li autre moitiés*, R 52; *li grans chartre*, X bis 6; *li quele*, X bis 35). Au régime, la charte W contient *de li encarnation;* mais c'est une erreur ou un passage douteux parce qu'on peut lire *de l'iencarnation*. En tout cas, ce sont de rares exceptions, tandis que des exemples très-nombreux consacrent les formes marquées plus haut.

2°. SUBSTANTIFS.

En thèse générale, les substantifs masculins se terminaient au sujet singulier par une *s*, qui disparaissait au régime : ainsi les sujets singuliers *pères, rois, lieus, bans, doiens, chevaliers, fours,* devenaient au régime *père, roi, lieu, ban, doien, chevalier, four.* Il y avait d'autres substantifs où l'*s,* signe du sujet singulier, au lieu de s'ajouter simplement au radical, en altérait la désinence et se transformait quelquefois en *x* ou en *z*. Je citerai les régimes *clerc, blef, chief, convent, Dieu, consoil, fil,* dont les sujets singuliers étaient *clers, blés, chiés, convens, Diex, consoz, fiz.* Il faut y ajouter le régime *prevost*, qui devient au sujet *prevos*, de même qu'au régime *ost* correspond dans les chartes le sujet *os*. Pour tous les substantifs dont j'ai parlé, le régime pluriel emprunte exactement la forme du sujet singulier, et le sujet pluriel celle du régime singulier, en sorte que toute la déclinaison consistait dans deux formes seulement.

Il y avait même une classe de substantifs qui ne se déclinaient pas du tout : c'étaient ceux dont le radical se termine par *s, x* ou *z*, et qui par cette raison conservaient cette finale au régime singulier comme au sujet pluriel : je citerai les mots *deffois, cors* et *trefonz*, auxquels on peut ajouter *decès* malgré les formes *decest* (U 23) et *decet* (X bis 13), données par exception, plutôt que par erreur, au régime singulier de ce mot.

L'ancienne déclinaison a laissé au contraire des traces plus sensibles dans un certain nombre de substantifs qui étaient généralement imparisyllabiques en latin, et qui se modifiaient plus profondément en passant du sujet au régime : *abbes-ei, hom-homme, maires-maieur,* [*niés*]*-neuvou, randerres-*[*dour*], *sires* (et rarement *sire*)*-signour*[1], [*venderres*]*-dour*. La lettre *s* à la fin de *maires, randerres* et *sires* n'est pas étymologique, et bien des textes ne la donnent point à la fin de ces mots et d'autres de la même catégorie ; mais elle est marquée dans les chartes, où l'on trouve cependant sans *s* le sujet *hom*, qui ailleurs est quelquefois écrit *homs*. Dans l'Histoire, on trouve

1. Ou trouve également ce mot, commençant par *seign* et plus rarement par *seingn* ou *segn* ; la finale *eur*, sans être rare, est bien moins fréquente que *our* et *or*.

sans *s* finale *emperiere* (p. 130), *pecherre* (p. 258)[1]; avec l'*s*, au contraire, *lierres* (p. 276), et *hons* (p. 286, 314 et 316). On est donc autorisé à suivre l'un ou l'autre usage.

Ce qui caractérise plus particulièrement la déclinaison des substantifs dérivés de noms imparisyllabiques en latin, c'est que, tout en faisant servir pour le sujet pluriel la forme du régime singulier, elle n'emploie pas celle du sujet singulier pour le régime pluriel. Elle crée pour ce cas une forme distincte, en ajoutant une *s* à la désinence commune du régime singulier et du sujet pluriel. Ainsi après avoir transporté du régime singulier au sujet pluriel les formes *home*, *houme* ou *homme*, *pescheour*, *randeor*, *signour*, *successor*, *veneour*, cette déclinaison les modifie par l'addition d'une *s* finale pour en faire les régimes pluriels *homes*, *houmes* ou *hommes*, *pescheours*, *randeors*, *signours*, *successors*, *veneours*. Il y a donc dans cette classe de substantifs une première forme qui est propre au sujet singulier, une autre qui est propre au régime pluriel, une troisième qui est commune au régime singulier et au sujet pluriel.

Tous les textes du treizième siècle et ceux de la première moitié du siècle suivant fournissent des exemples plus ou moins nombreux de ces différents systèmes de déclinaison, et l'on en rencontre aussi dans le texte de l'Histoire comme dans celui du *Credo*. Les chartes de la chancellerie de Joinville ne fournissent donc les éléments d'aucune théorie nouvelle; mais on y trouve la preuve que les règles de la déclinaison, telles que je viens de les rappeler, y étaient parfaitement observées, et que si les mêmes règles sont presque toujours violées dans le texte de l'Histoire tel qu'il nous est connu, c'est que le copiste, au lieu de reproduire l'orthographe de l'original, y a substitué trop souvent celle dont il avait lui-même contracté l'habitude.

L'orthographe des substantifs féminins a subi ces altérations, mais dans une proportion moins considérable.

Ceux qui se terminent par un *e* muet ont au singulier une seule forme qui sert pour le sujet comme pour le régime; cette même forme, augmentée de l'*s* finale, sert pour les deux cas du pluriel. En d'autres termes, ces substantifs se comportent généralement comme dans le français moderne, où il ne subsiste pas

2. Dans *le Credo*, au contraire, j'ai noté *pechierres* (p. 518), ainsi que *combaterres* (p. 534), *creerres* (p. 512), *luiterres* et *luterres* (p. 534 et 536).

d'autre trace de déclinaison que l'*s* finale qui distingue le pluriel du singulier. Il est cependant des substantifs féminins, terminés autrement que par l'*e* muet, qui à l'exemple des masculins, prennent une *s* finale au sujet singulier, et la perdent au régime. C'est ainsi qu'on trouve dans les chartes de Joinville *presentations* (G 19), *tenours* (T 17) ou *teners*, qu'il faudrait probablement lire *tenors* (U 7); *moitiés* (R 51). Le *Credo* constate le même usage pour les sujets singuliers féminins des mots *chars* en latin *caro* (p. 514), *dolours* (p. 516), *foiz* en latin *fides* (p. 508), *mers* (p. 532), *veritez* (p. 514) et *vertus* (p. 508). Dans les chartes, les mots de même désinence que *veritez*, dont le nominatif latin se termine par *tas*, font presque toujours leur régime singulier en *tei* ou *tey* et très-rarement en *té* (*communautei, crestientei, fermetey, moyennetey, seurtei, volontei*, etc.). Ces traces de déclinaison au singulier de quelques substantifs féminins ont disparu du texte de l'Histoire, et doivent y être rétablies, conformément à l'orthographe des chartes et du *Credo*. Quant au pluriel féminin, où le sujet et le régime prenaient l'*s* finale, soit que le substantif se terminât ou non par l'*e* muet au singulier, il se présente généralement sous la même forme dans les chartes, dans le *Credo* et dans l'Histoire.

3°. ADJECTIFS.

Les adjectifs masculins se comportent comme les substantifs du même genre. Les uns prennent l'*s* finale au sujet singulier et au régime pluriel, la perdant au régime singulier et au sujet pluriel. Ainsi on trouve dans la même charte (Y 33), au sujet singulier *souverains*, et au sujet pluriel *souverain*. D'autres adjectifs conservent toujours l'*s*, l'*x* ou le *z* comme finale, parce que cette lettre appartient à leur radical : de là les régimes singuliers *bateis* (H 76) et *religiex* (I 4) ou *religieux* (K 8); de là encore le sujet pluriel *religious* (X bis 9). Il y avait enfin des adjectifs comme *mieudre-meillor, graindre-graignor*, etc., qui suivaient la règle des substantifs imparisyllabiques; mais les chartes n'en fournissent pas d'exemple.

Les règles propres à la déclinaison des substantifs féminins s'appliquent aux adjectifs de ce genre; ceux qui se terminent par

un *e* muet restent invariables à tous les cas du singulier, et ajoutent à cette forme unique l'*s* finale pour tous les cas du pluriel. On trouve donc au sujet singulier, sans l'*s* finale, *ferme* (B 15), *estable* (B 15) ou *estauble* (C 33); et au sujet pluriel, avec l'*s*, *fermes* (L 82), *estables* (L 82) ou *estaubles* (X 79). Mais il y avait des adjectifs féminins qui ne se terminaient point par un *e* muet, et qui dérivaient d'une forme servant en latin pour les deux genres : ceux-là suivaient au singulier les règles de la déclinaison masculine. Les exemples n'en sont pas nombreux dans les chartes, mais comme le fait est constaté par d'autres textes, ils suffisent pour confirmer une règle d'ailleurs bien établie. J'ai noté deux fois *grans* au sujet féminin (W 72 et X bis 6), alors que dans les mêmes actes *grant* se rencontre aussi deux fois au régime (W 210 et X bis 32). Je puis citer encore le pronom indéfini *tel*, qui se présente au sujet singulier féminin sous la forme *teix* (T 12), et qui faisait au régime *tel* (E 9). L'analogie autorise à faire remarquer que le pronom relatif *laquelle* se déclinait de la même manière, puisqu'on trouve au sujet singulier tantôt *la quex* (Q 15. T 12), tantôt *la quez* (H 67), et au régime *la quel* (H 121). Il n'est donc pas douteux que parmi les adjectifs et les pronoms qui n'avaient qu'une forme en latin pour les deux genres, il s'en présente dans les chartes de Joinville qui suivaient au singulier les règles de la déclinaison masculine. Mais je dois ajouter que l'on rencontre dans ces mêmes chartes quelques exceptions à cette règle.

Parmi les adjectifs qui avaient en latin une désinence commune pour les deux genres, j'en ai trouvé un surtout qui a presque toujours dans les chartes une forme spéciale pour le féminin, c'est le mot *presente*. Sauf une charte de 1270, qui contient *ces presenz lettres* (M 2), partout ailleurs on a écrit *presente* et *presentes*. Les régimes pluriels *personneles* et *reeles* (S 76 et 77) constituent une exception du même genre. En outre, j'ai remarqué le pronom *tele* et *telle* (S 22, V 24, W 74, Y 15), au lieu de *teil* ou *tel*; mais ce mot se présente plus souvent avec la désinence masculine; et je dois ajouter aussi que *laquel* et *laqueil*, sont bien plus ordinaires que *laquelle*. Il est donc vrai de dire en résumé que les désinences françaises *al, el, ant* et *ent*, répondant aux désinences latines *alis*, *ans* et *ens*, servaient généralement pour le féminin comme pour le masculin, ainsi que toute désinence dérivant d'une désinence latine com-

mune aux deux genres. Les chartes m'ont fourni par exemple, comme adjectifs féminins au régime singulier, *loial* (I 118), *corporeil* (N 22), *pharochial* et *pharochal* (G 7 et 13). Si l'on se rappelle d'ailleurs que la plupart de nos adverbes sont formés d'un adjectif féminin suivi de la finale *ment*, on peut dire que les chartes attestent implicitement l'existence des mots *soufisant*, *bannal* et *especial* comme adjectifs féminins par cela seul qu'elles contiennent les adverbes *soufisamment* (W 90), *bannalment* (X 58), et *especialment* (Y 27) ou *especiaument* (N 11). Par la même raison, l'adverbe *perpetuelmant* (P 8) suppose nécessairement l'adjectif féminin *perpetuel*, qu'il faut reconnaître, malgré la suppression de la consonne finale, dans une charte où l'on doit lire (U 19) *en armone perpetué* et non *perpetue*. Ce qui le prouve c'est que la finale du radical *corporel* était tantôt conservée dans l'adverbe *corporelment* (O 42), et omise dans *corporémant* (Q 37) ou *corporément* (N 44).

Ces exemples sont bien suffisants pour constater que l'usage des adjectifs féminins à forme masculine était observé à la chancellerie de Joinville; néanmoins les exceptions signalées plus haut (*presentes*, *reeles*, *personneles*, *telle*) indiquent assez que dès le treizième siècle se manifestaient, par exception, les premiers indices du changement qui devait plus tard généraliser la désinence de l'*e* muet pour tous les adjectifs féminins. Il est probable que cette transformation s'est opérée d'assez bonne heure pour les adjectifs terminés en *al* ou en *el*, puisque tous les adverbes qui en dérivent ont un radical de forme féminine (*spécialement*, *journellement*). Au contraire, la forme masculine a dû se conserver plus tard dans les adjectifs terminés par *ant* ou *ent*, puisque la langue actuelle conserve encore ce radical primitif qui a servi à former les nombreux adverbes de cette classe, tels que : *vaillamment*, *prudemment*, etc. dont l'orthographe étymologique serait *vaillantment*, *prudentment*. L'adverbe *présentement* est peut-être une exception unique, dont l'ancienneté du féminin *présente* donne d'ailleurs l'explication. Un exemple inverse est fourni par un adverbe dont le radical se rattache à la désinence latine *is* : quoique le vieux féminin *grand* s'emploie encore en certains cas, l'adverbe primitif *grantment* a fait place à *grandement*. Quant à certains adverbes dont le radical semble être masculin, *(absolument, étourdiment, aisément)*, ils s'écrivaient autrefois *absoluement*, *étourdie-*

ment, aiséement, comme l'atteste l'accent circonflexe conservé encore pour certains adverbes tels que *assidûment*. L'accent aigu qui a dû se maintenir sur le premier *é* d'*aisément* après la disparition de l'*e* muet, existe par la même raison sur la syllabe pénultième d'adverbes analogues, tels que *assûrément, décidément*, qui dérivent des féminins *assûrée, décidée;* mais on le place à tort sur d'autres adverbes, tels que *commodément, confusément, expressément*, qui dérivent des féminins *commode, confuse, expresse*.

Puisque l'emploi des adjectifs féminins à désinence masculine était habituel dans les actes de la chancellerie de Joinville, et que d'ailleurs le même usage s'observe généralement dans les autres textes du même temps, il est naturel de supposer qu'il n'en devait pas être autrement dans l'Histoire de saint Louis, avant que le copiste du manuscrit en eût modifié l'orthographe. En effet, ce texte, tout altéré qu'il est, conserve encore des traces de cet usage, notamment dans ce passage : « leur créance » est si desloiaus » (p. 170), qui atteste à la fois l'emploi de la finale propre au sujet singulier, et la persistance de la forme masculine, qu'on retrouve ailleurs dans les régimes féminins *desloial* (p. 408), *grant* (p. 8), *grief* (p. 102), *mortel* (p. 34), *tel* (p. 26), *vert* (p. 88); sans parler des radicaux féminins de forme masculine dans les adverbes *cruelment* (p. 28), *diligenment* (p. 438), *especialment* (p. 6), *forment* (p. 216) *griefment* (p. 462), *liberalment* (p. 482), *loialment* (p. 466), *pacientment* (p. 14), *perpetuelment* (p. 504), et *soutilment* (p. 20), qui confirment les observations recueillies dans les chartes.

Ces observations sont encore confirmées par deux pluriels féminins à forme masculine, *tiex* (p. 302) et *sollempnielx* (p. 478), desquels on peut rapprocher le pronom relatif *ès quiex* (p. 92). Ces trois derniers exemples autorisent à introduire une correction dans un passage de l'Histoire où il est question de *festes années* (fêtes annuelles), passage cité dans le glossaire français de Du Cange au mot *année;* c'est une fausse leçon d'un adjectif qu'il a rencontré ailleurs sous les formes *annueus, anneus* et *anniex*, dérivant du latin *annualis* et *annalis*. Il me paraît certain que le texte original portait *festes anniex, anneix, annex, annez* ou *annés*, et que le copiste y aura substitué la leçon *années*, s'imaginant corriger une

faute parce qu'il n'avait pas reconnu cet adjectif féminin à désinence masculine, qui se rattache aussi facilement au latin *annalis* sous la forme *annez* ou *annés*, que sous la forme *anniex*, *anneix* ou *annex*. En effet, on rencontre dans les chartes le pluriel *journés* (I 60), dont l'étymologie est déterminée par le singulier *journel* (I 58). On y trouve le pluriel *Frontés* (I 44), alternant avec *Frontex* (I 57), de même que *auxqueix* (W 185), *desquex* (I 6), *desquelz* (V 28) et *lesquex* (M 17) alternent avec *auqués* (L 38), *desqués* (N 15) et *lesqués* (L 85).

Pour compléter cette démonstration, il me reste à citer un petit nombre d'exemples analogues que j'ai relevés dans le *Credo*. Les adjectifs féminins à forme masculine, *grant* (p. 512), *mortel* (p. 508), et *vil* (p. 520), l'adverbe *pacianmant* (p. 516) et les pronoms relatifs féminins *laquel* (p. 510), *lesquex* (p. 514), et *lesquiex* (p. 532), sont autant de preuves nouvelles qui s'accordent de tout point avec celles que fournit le texte des chartes et celui de l'Histoire.

4°. PRONOMS PERSONNELS.

La forme *je* est à peu près la seule qui se présente au sujet singulier; je crois avoir rencontré seulement un exemple de *ju* (P 37) et *ge* (C 1 et L 3). Au régime on trouve *me*, *moi* ou *moy*. Joinville, dans son Histoire, met souvent *je* là où nous mettrions *moi*: « Et je qui onques ne li menti » (p. 16), parce qu'il n'employait *moi* que comme régime, tandis que nous l'employons quelquefois comme sujet.

Pour la seconde personne du singulier, *tu* au sujet, *te* et *toi* au régime, ne se présentent que dans l'Histoire et dans le *Credo*[1]; les chartes n'en fournissent pas d'exemple.

Il, sujet singulier masculin de la troisième personne, fait au régime: 1° *le*, et par exception *lo* (A 12) et *lou* (L 34); 2° *lui* ou *li*; 3° *se* ou *soi*. Nous employons quelquefois *lui* comme sujet, ce que Joinville ne faisait pas. Il ne disait pas: « lui-même « brûlait ses villes, » mais « il meismes ardoit ses villes » (p. 56)[2],

1. Je signalerai cette apostrophe à l'enfer, *et tu, anfer* (p. 520), là où nous dirions *et toi, enfer*.

2. Voy. aussi, *il meismes* (*Credo*, p. 530).

par la même raison qu'il disait *je qui* et non *moi qui*. Il est vrai qu'on trouve *il* assimilé en apparence à *li*, et *je* à *moy* dans ce passage de l'Histoire de saint Louis : « Et passames de là » à tout vingt chevaliers, dont il estoit li disiesme et je moy » disiesme. » Mais ce n'est là qu'une confusion apparente, attendu que dans le latin du temps on eût écrit : « ex quibus ille » erat se decimo, et ego me decimo. » En effet, dans un compte de 1231, où l'on marque les sommes dues à des chevaliers, pour une expédition militaire, le nom de chaque chevalier, écrit au nominatif, est suivi, quand c'est un chevalier venu seul, du mot *solus*; au contraire, quand c'est un chevalier venu avec des compagnons, son nom, quoique toujours écrit au nominatif, est suivi des mots *se quinto*, *se tertio*[1], qui sont évidemment construits comme les mots *li disiesme* et *moy disiesme*, dans la phrase que je viens de citer.

Puisque les mots *li disiesme* eussent été rendus en latin du temps par *se decimo*, il en faut conclure que *li* ou *lui* pouvait répondre au latin *se* et remplir aussi bien que *se* ou *soi* l'office de pronom réfléchi. Une charte de 1286 en fournit un exemple pour le pronom féminin *li* : « Avons proumis as dis religieus toutes » les choses desseus dites et chascune par li à garandir envers » toutes gens (S 98). » Les mots *et chascune par li* signifient *et chacune par soi*, autrement dit *chacune en particulier*, ou en latin *per se*. C'est ainsi que Joinville donne souvent au pronom *li* le sens réfléchi, en disant *pour li confesser* (p. 24), au lieu de *pour se confesser*[2], ou bien encore *il ot pooir de li resusciter* (p. 222)[3] au lieu de *il eut pouvoir de se ressusciter*.

Au pluriel, on trouve pour le sujet comme pour le régime, à la première personne *nous*, remplacé quelquefois par *nos*, et à la seconde personne *vous*.

Le sujet masculin pluriel est toujours *il* sans *s* comme au singulier. Là où nous employons *eux* comme sujet, Joinville se servait de *il*, par exemple, dans la phrase suivante : « il meismes le contèrent » (p. 90). Au régime pluriel on trouve dans les chartes : 1° *les*; 2° *aus* ou *aux* et par exception *alx* (B 5), *eauls*

1. Hist. de Fr. t. XXI, p. 220 et 221.

2. Voy. encore *par lui confesser*, dans le *Credo* (p. 520).

3. Voy. de même *avoit eu pooir de lui resusciter* dans le *Credo* (p. 522 et 524).

(Y 23) et *iaus* (S 26), sans que j'aie remarqué une seule fois *eux*, ou *eus* [1]; 3° *lour* ou *lor* et rarement *leur*. Comme *lui* au singulier, *aux* se prenait dans le sens réfléchi. Par exemple dans la charte de janvier 1278 on a mis, « il n'iront ne ne feront ve- » nir par aux ne par autrui » (Q 38), là où nous mettrions aussi bien *par soi* que *par eux*. Mais Joinville s'est servi de ce dernier pronom dans une phrase où l'usage nous obligerait aujourd'hui d'employer notre pronom réfléchi, « ne font force li Assacis » d'aux fère tuer » (p. 306). C'est ainsi que dans le *Credo* (p. 520) *par eus* répond au latin *per se* : « les chevaliers portanz » banière par eus. »

Lour ou *leur*, outre l'emploi qu'on en fait aujourd'hui, se rencontre dans des phrases où nous serions obligés de mettre *eux* ou *soi* : 1° dans la charte de 1273, « sans rien retenir à » lour ne à lor hoirs » (N 22); 2° dans la charte de mai 1278, « il » ne iront à l'ancontre par lour ne par autrui » (O 43); 3° dans la charte de janvier 1278, « ont renoncié por lour et por lor hoirs » (Q 31). De même, dans une phrase analogue à celles dont le compte de 1231, cité plus haut, fournit l'équivalent latin, Joinville a dit, « cinquante quatre chevaliers que en appeloit dise- » niers pour ce que il estoient leur disiesme[s], » ou en latin *se decimis*. Ailleurs j'ai fait entrer dans le texte, comme M. Daunou, la leçon *esliroient entre eux* (p. 316) fournie par le manuscrit de Lucques; mais je crois que les exemples cités plus haut permettent de conserver celle du manuscrit A, *esliroient entre leur*.

Au féminin, j'ai rencontré dans les chartes : au sujet singulier, *elle;* au régime, *la* et *li* [2]; au sujet pluriel, *elles;* au régime, *les* et *lour* ou *lor*.

Ces différentes formes sont également employées dans l'Histoire. Les détails que j'ai donnés sur les pronoms masculins me dispensent d'entrer ici dans aucun développement et me permettent de conclure que pour les pronoms personnels il y a un accord parfait entre les chartes et l'Histoire, sauf pour l'orthographe des pronoms *eux* et *leur* auquel il faut substituer *aus* et *lour* ou *lor* pour se conformer à l'usage dominant de la chancellerie de Joinville.

1. Cette forme du pronom se présente au contraire dans l'Histoire et même dans le *Credo*, où cependant *aus* est plus ordinaire.

2. Notamment *de li*, se rapportant à *unes lettres* (U 6).

5° PRONOMS ET ADJECTIFS POSSESSIFS.

Les chartes permettent de constater pour les pronoms possessifs les formes suivantes :

Au singulier pour le sujet masculin, *mes* et par exception *mis* (A 10); *ses*, *nostre* et *lor* ou *leur*, à quoi on peut ajouter par analogie *tes* et *vostre*. Je n'ai trouvé qu'une fois *nostres* avec l'*s* finale, « li heritaiges seroit nostres (W 58); » cet exemple unique ne suffit pas pour faire croire que cette orthographe fût préférée dans le cas où *nostre* était, comme ici, véritablement pronom plutôt qu'adjectif possessif.

Mais en dehors de la chancellerie de Joinville on trouve, sans distinction aucune, au sujet singulier, *nostres* aussi bien que *nostre*. Au contraire, il faut rejeter comme une faute contraire à toutes les habitudes du temps la finale *s* que la charte de 1286 ajoute une fois à *leur* employé comme adjectif possessif (*leurs mesaiges* (S 58). Il y a trop d'exemples de *lour*, *lor* et *leur* restant invariables, au sujet et au régime des deux genres et des deux nombres, pour qu'on puisse hésiter à préférer cette orthographe, qui domine dans l'Histoire de même que dans les chartes : l'étymologie latine *illorum* réglait alors absolument l'orthographe de *lour*. Quant au sujet *mes*, l'Histoire nous le montre souvent suivi du mot *sire;* mais ces exemples, quoique nombreux, ne sont pas concluants, parce que ces deux mots ont fini par se souder et par devenir un simple synonyme de *monseigneur*. Pour le sujet *ses*, au contraire, il y a un texte décisif: c'est lorsque Joinville, s'adressant à Louis le Hutin, lui dit : « Vous qui estes ses hoirs » (p. 12). Il est vrai que cet exemple est contredit par d'innombrables passages dans lesquels *mon*, *ton* et *son* reparaissent au sujet singulier; mais je n'hésite point à dire que ce sont des altérations introduites par le copiste, et que l'usage suivi constamment dans les chartes de la chancellerie de Joinville autorise à remplacer au sujet *mon*, *ton*, *son* par *mes*, *tes* et *ses*[1].

Comme pronom possessif proprement dit, les chartes ne fournissent au sujet singulier masculin que l'exemple de *nostres* cité

1. Voy. aussi *Judas ses frères* (*Credo*, p. 514).

plus haut; mais par cela seul qu'on y rencontre aussi les régimes *mien* et *lour*, on peut considérer comme étant en usage au nominatif singulier, *miens, tiens, siens, nostre, vostre, lour,* qui pouvaient être, en certaines circonstances, précédés de l'article *li.*

Au pluriel, pour le sujet masculin, on employait à la chancellerie de Joinville, *mi* (I 123, etc.), *sui* (H 31, etc.) et par exception *si* (P 5); *nostre* (I 118, etc.) et par exception *no* (S 11); *lour* ou *leur* : on peut en déduire par analogie *ti*[1] et *vostre.* La présence du sujet *mi* dans le manuscrit original de l'Histoire est attestée par cette phrase: « Où sont mi preudomme? » (p. 260) L'usage des chartes et l'analogie autorisent à considérer cet exemple comme un reste de l'orthographe primitive, et à remplacer partout au sujet pluriel les formes altérées *mes, tes, ses,* par *mi, ti, sui* ou *si.* C'est la forme *si* qui se rencontre dans le *Credo* (p. 514 et 534).

Nostre, qui ne s'emploie aujourd'hui comme adjectif possessif qu'au singulier, servait aussi au pluriel. Ainsi dans la charte de 1298, on trouve au sujet *nostre hoir* (W 11) là où nous dirions *nos hoirs.* Joinville a dit de même dans l'Histoire (p. 12) *vostre frère* pour *vos frères,* et le manuscrit de Lucques a conservé d'autres passages qui prouvent l'emploi dans le texte original des sujets pluriels *nostre* et *vostre.* On est donc autorisé à remplacer dans l'Histoire *nos* et *vos*, au sujet pluriel, par *nostre* et *vostre.* Quant à *lour* ou *leur*, les chartes comme l'Histoire en attestent l'emploi; mais la forme *lour* est de beaucoup la plus fréquente dans les actes. On n'y rencontre pas, au nominatif pluriel, les pronoms possessifs proprement dits *mien, tien, sien, nostre, vostre* et *lour;* mais l'analogie autorise à supposer qu'ils étaient en usage.

Les chartes fournissent pour le régime singulier masculin *mon, son,* et par exception *som* (C 21); *nostre, vostre* et *lour;* il faut y ajouter par analogie *ton.* Pour le pronom possessif proprement dit, on y trouve *mien, nostre* et *lour*, ce qui autorise à suppléer *tien, sien*[2] et *vostre.* Je me contente de citer : 1° dans la charte de 1302, *dou temps mon père et dou*

1. *La forme* tui *serait l'équivalent de* sui; *mais je n'en connais pas d'exemple.*

2. On trouve *dou sien* dans le *Credo* (p. 536).

mien (X 9); 2° dans la charte de 1298, les mots *au nostre, au lour* (W 105 et 112), signifiant *à nos frais, à leurs frais* [1].

Pour le régime pluriel, on trouve *mes, ses, nos*, et *lor, lour* ou *leur*, comme adjectifs possessifs : à quoi il faut ajouter par analogie *tes* et *vos*. Les seuls pronoms possessifs que j'aie notés, au régime pluriel, sont *les miens* (U 23), et *aus lour* (X 41). J'estime qu'il y faut ajouter d'abord *tiens, siens*, puis *nostres* et *vostres*, sans exclure pourtant *nos* et *vos* qui auraient pu servir dans les chartes, aussi bien que dans les autres textes du temps, et comme adjectifs, et comme pronoms. Seulement, j'avertis que je n'ai pas eu occasion de remarquer que dans l'Histoire ni dans les chartes, *nos* et *vos* aient rempli l'office de pronoms possessifs au pluriel masculin, tandis que j'ai noté *aus nostres* à la page 128 de l'Histoire.

Pour les possessifs féminins, il n'y a pas de différence entre le sujet et le régime. J'en donne ici la liste, en suppléant entre crochets les formes qui manquent ou que j'ai omis de noter dans les chartes. Au singulier *ma*, [*ta*], *sa, nostre, vostre, lour* (plus souvent que *leur*); au pluriel [*mes, tes, ses*], *noz*, [*voz*], *lour, lor* (plus souvent que *leur*). Les pronoms possessifs proprement dits étaient : au singulier, *moie* (L 60), [*teue*], *seue* (W 141), *nostre*, [*vostre, lour*]; au pluriel, [*moies, teues*], *seues* (W 105), *nostres, vostres* [2], *lour*.

Dans les chartes comme dans l'Histoire, l'*a* de *ma* et de *sa* s'élide devant un mot commençant par une voyelle : on écrivait donc *s'arme* (D 6), *m'arme* (U 18 et X 11), pour *son âme, mon âme;* de même dans l'Histoire on trouve *m'escharpe* (p. 82), *s'arbalestre* (p. 78), etc. Le pronom possessif *la moie*, que j'ai noté dans la charte d'octobre 1266 (L 60), se présente assez souvent dans l'Histoire, ou isolé, comme dans la charte, du substantif qu'il représente (« la coulpe n'iert pas moie, mès » vostre [3] »); ou joint à un substantif, mais précédé des articles

1. Dans la réalité, ce sont des mots neutres, dont je reparlerai plus tard; mais à n'en considérer que la forme, on peut les assimiler à des masculins.

2. On verra tout à l'heure, par un passage du *Credo*, que pour le féminin surtout il ne faut pas exclure les formes *nos* et *vos* de la liste des pronoms employés par Joinville.

3. p. 288.

la ou *une* (« la moie[1] place... une moie meson[2] »). C'est sous cette dernière forme que se présentent les pronoms *seue* et *nostre* dans la charte de 1298, *la seue chose, les seues choses, la nostre chose* (W 105, 141 et 204). On trouve de même dans l'Histoire *la seue bataille* (p. 204); ailleurs : « cui terre venoit » après la seue » (p. 316), et plus loin : « Je requis au roy qu'il » feist savoir la verité se la terre estoit seue ou moie[3] » (p. 454).

Le *Credo* fournit quelques autres indications. Au singulier féminin *la moie* et *la soe* (p. 516), *la soie cote* (p. 524), *nostre delivrance* (p. 522), *la nostre loi* (p. 530), *lor loi* (p. 522); au pluriel *nos mères* (p. 508), *leur joies* (p. 530). Mais il faut noter surtout (p. 514) *les nos chars*, c'est-à-dire l'emploi de l'article devant *nos*, ce qui ne permet guère de douter que *les nos* ne fût pour Joinville, sinon au masculin, du moins au féminin, un équivalent du pronom *les nôtres*, tel que nous l'employons aujourd'hui.

6° PRONOMS ET ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

La charte de 1298 est la seule où j'aie noté un exemple d'adjectif démonstratif au sujet singulier masculin; c'est la forme *cil* (W 86) qu'on y trouve aussi employée une fois comme pronom (W 50); cette même forme reparaît au sujet pluriel, surtout comme pronom, dans un grand nombre de chartes[4]. Elle n'est pas moins fréquente au sujet pluriel dans l'Histoire, et comme il est naturel que ce mot se comporte de même que le pronom personnel *il*, on ne doit point hésiter à considérer *cil* comme la forme régulière de l'adjectif et du pronom démonstratif au sujet, tant singulier que pluriel. Un autre pronom démonstratif se rencontre une fois au sujet singulier dans la charte d'octobre 1266 (L 75), et une autre fois dans le *Credo* (p. 518); c'est le mot *ciz*, dérivant de *hic-iste*, qui ne doit pas être confondu avec *cil* dérivant de *hic ille*. Au sujet singulier

1. p. 388; le ms. porte par erreur *la moy place.*
2. p. 504.
3. Il y a encore ici *moy* au lieu de *moie.*
4. Voy. par exemple H 61, L 39, R 54, S 16, W 24, X 10.

ciz correspond le sujet pluriel *cist*, employé trois fois dans les chartes comme adjectif démonstratif (I 109, K 42 et X 69).

Le sujet *cil* a pour régimes, au singulier, *cel* (N 8, Q 7, U 12), *celi* (L 51) et *celui*, que j'ai noté une fois comme adjectif (Z 17), et souvent comme pronom (C 24, etc.). Les régimes pluriels de *cil* sont le plus souvent *cex* (A 2, M 2, V 2), *celz* (T 2, W 8, X 2), *celx* (B 2, C 2), *ceux* (E *ter* 3, G 2, I 2), ou *ceus* (L 2, O 2), *ciaus* (J 2, S 1), et plus rarement *ciax* (N 2) ou *saus* (D 2), qui est une mauvaise orthographe. *Ciz* a pour régimes singuliers *cest et cestui*, que j'ai rencontrés seulement comme adjectifs, quoiqu'on ait pu les employer aussi comme pronoms[1]. Au régime pluriel la forme *ces* se présente fréquemment comme adjectif (voy. notamment H 118, I 22, L 54, P 15, S 68, W 151). On pourrait croire aussi que la forme *ces* était d'un usage ordinaire comme pronom, puisque l'on trouve plusieurs exemples de *ces qui* signifiant *ceux qui*[2]. Mais par la même raison qu'on écrivait souvent *frontés*, *lesqués*, *desqués*, au lieu de *frontex*, *lesquex*, *desquex*, on a pu aussi écrire *ces* au lieu de *cex* : dans ce cas *ces qui*, ayant le sens de *ceux qui*, est réellement une nouvelle variété du régime pluriel de *cil*, et ne doit pas être assimilé à *ces*, dérivant du sujet pluriel *cist*, et employé, non plus comme pronom, mais comme adjectif démonstratif.

Quoi qu'il en soit de ce détail sur lequel je n'ai pas à insister davantage, je rappelle que *cil* paraît fréquemment au sujet pluriel dans l'Histoire, et qu'on doit reconnaître à cette forme, employée dans les chartes, l'orthographe du manuscrit original. Quant au contraire, on rencontre *ceulz* au sujet pluriel, ou *cel* et *celi* au sujet singulier, on doit croire que le copiste du quatorzième siècle a commis cette erreur, et que dans le manuscrit original comme dans les chartes, *cel* et *celi* étaient des formes réservées pour le régime. C'est aussi avec cette valeur que le manuscrit *A* les emploie souvent, en même temps que *cest* et *cesti*.

Au féminin, j'ai noté comme très-fréquente la forme *ceste*, tant pour le sujet que pour le régime. Rien n'empêche d'admettre

1. J'ai noté *cestui* dans une seule charte (S 24), tandis que la forme *cest* est très-fréquente.

2. Voyez E *quater* 3, K 1, L *bis* 3, U 2.

qu'on ne pût aussi employer *cele* de l'une et de l'autre façon; mais les chartes ne montrent ce mot qu'au régime (G 8 et I 98)[1]. Quant aux formes *celi*, *iceli*, *celli*, qui paraissent aussi au régime seulement (S 73 et 86, U 7), elles ne devaient pas s'employer au sujet. J'ai noté au pluriel *celes* (R 64) et *celles* (V 61, W 194) avec la valeur du pronom, tandis que *ces*, dont l'emploi est si fréquent, soit au sujet, soit au régime féminin, se présente seulement comme adjectif. On peut s'expliquer ainsi pourquoi *cette* et *ces* n'ont plus aujourd'hui d'autre valeur, tandis que *celle*, qui servait autrefois et comme adjectif et comme pronom, n'a conservé définitivement que la valeur de pronom. En ce qui concerne les formes et l'emploi de ces pronoms féminins, le texte de l'Histoire s'accorde avec celui des chartes.

7°. PRONOMS RELATIFS.

Dans les chartes de Joinville, comme aujourd'hui, notre pronom relatif *lequel*, *laquelle*, présente l'article combiné avec le mot *quel* et conservant néanmoins la liberté entière de ses flexions. Aussi la distinction du masculin et du féminin est-elle facile partout où l'article fournit le moyen de la faire; mais au régime pluriel, l'article devenant commun aux deux genres, il n'y a moyen de les distinguer que dans les passages où le pronom, contrairement à l'usage plus ordinaire, prend une désinence féminine. J'ai noté *desquelles* (U 6), *lesqueles* (Y 13), *lesquelles* (Z 36), *laquelle* (T 43) et *liquele* (X *bis* 35). Relativement au nombre des désinences masculines, ce sont des exceptions; mais je devais les signaler avant d'indiquer les formes régulières et habituelles de ce pronom.

J'ai noté, pour le masculin, au sujet singulier *li quex* (F 5, U 11 et 16) ou *li qués* (P 12); au régime, *le quel* (C 22, Z 15); au sujet pluriel *li quel*[2] (S 6, W 22 et 216); au régime *les quels* ou *les quelz* (V 16 et 19, Z 46), *les qués* (L 70 et 72, S 36), et *les queis* (C 5); puis *desquex* (L 5, Q 18 et 24),

1. C'est ainsi encore qu'on trouve *en icelle ore* dans le *Credo* (p. 518), et *les appendices d'icele* (X *bis* 36).

2. On trouve *li quex* au pluriel (U 13); mais c'est une des rares fautes qui ont été commises dans les chartes de Joinville.

desquiex (E *ter* 9), *desqués* (N 15), *desquelz* (V 28, Z 31), *auqués* (L 38), *auxqueix* (W 185). Pour le féminin, on trouve, au sujet singulier, *la quex* (Q 15, T 12) ou *laquez* (H 67); au régime *laqueil* (K 47) et surtout *la quel* (H 121, M 21, N 47, P 36, Q 42, X *bis* 6, Z 9); au pluriel *lesqueis* (C 9), *lesqués*[1] (L 85) et *les quex* (M 17), sans qu'il y ait lieu de distinguer le sujet du régime, parce qu'en règle générale cette distinction n'existait pas pour les désinences du féminin pluriel. On voit au contraire qu'au singulier il y avait pour le pronom dont il s'agit une distinction du sujet et du régime, aussi constante au féminin qu'au masculin.

Outre ce pronom combiné avec l'article, il y en avait un autre qui servait généralement pour les deux genres et pour les deux nombres, faisant au sujet *qui*, au régime *cui* et *que*. Le mot *cui* sans préposition peut répondre au latin *cujus*, comme dans la charte de 1298 (W 107), où on lit : « cil pour cui meffait » (*ille pro cujus malefacto*)[2]. Il pouvait encore répondre à l'accusatif *quem*, comme dans la charte de 1292, *cui Diex absoile* (T 5), et à l'accusatif *quos*, comme dans la lettre de 1315, où les mêmes mots (AA 20) doivent se traduire par *quos Deus absolvat*[3]. Enfin j'ai trouvé *cui* précédé de l'une des prépositions *à* (W 58), *pour* (W 172) et *sus* (Q 11); ce qui montre assez que ce régime du pronom relatif pouvait se combiner avec toutes les prépositions et répondre à tous les cas.

Je ne citerai pas d'exemple du pronom *que* employé au régime masculin ou féminin, tant au singulier qu'au pluriel; il me suffira de dire que ces exemples sont fréquents et conformes à l'usage moderne. Ce qui s'écarte de cet usage, c'est que de temps en temps *que* est substitué à *qui* pour le sujet féminin pluriel (Q 35 et 45, R 38 et 47, W 133). Ce ne sont que des exceptions, mais elles sont assez nombreuses pour attester l'influence de la forme latine *quæ*, plutôt qu'une irrégularité provenant de la distraction ou de l'ignorance du copiste. Je ne verrais au contraire qu'une erreur de copiste dans un passage où *que* remplace *qui* au sujet pluriel masculin : « des marriens que mestier

1. La même désinence reparaît dans le régime indirect *desqués* (N 19).

2. Voyez aussi (E *bis* 15, E *quater* 15) « de cui heritaige, » *de cujus hereditate.*

3. *Cui* pouvait aussi répondre au datif, comme dans ce passage du *Credo* (p. 528), *cui Diex envoia le feu dou ciel.*

» lour averont » (H 113). Quant à l'emploi de *que* au sujet singulier, dans des passages où il répondrait au latin *quod*, j'en parlerai quand je signalerai quelques traces du neutre dans le vieux français.

Il me reste à parler du mot *dont* qui prenait déjà fréquemment la valeur du pronom relatif, quoique par son étymologie il tînt de la préposition latine *de* combinée avec l'adverbe *unde*. Il se présente habituellement sous la forme *dont* (R 13, X 10 et 65); mais on rencontre aussi *don* (E *ter* 23) et même *dou* (E *ter* 37). Dans les différents passages que je viens d'indiquer, il fait l'office de pronom relatif; mais c'est plutôt son acception à la fois adverbiale et conjonctive qu'il a conservée dans le passage suivant : « plusours entrepresures dont l'abbes et li couvens se plaignoient » de Jehannet » (R 5).

Dans l'Histoire le mot *dont* conserve toujours le *t* final, mais je n'ai pas noté de passages où il figurât comme pronom relatif. On y trouve le pronom *cui* employé de la même manière que dans les chartes, avec ou sans préposition; seulement il y est souvent écrit *qui* selon l'usage actuel. L'orthographe moderne y est bien plus souvent encore employée pour le relatif combiné avec l'article; cependant on y trouve quelquefois *laquel* au féminin (*laquel chose*, p. 34). Il est moins rare d'y rencontrer l'ancienne désinence *quiex;* mais au lieu d'être affectée au régime pluriel masculin, elle paraît aussi au sujet, combinée dans l'un et l'autre cas avec l'article *les*, ce qui est complétement contraire à la distinction observée dans les chartes. C'est encore là une confusion introduite par le copiste du manuscrit *A*.

8°. PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS.

La plupart des mots que je vais examiner s'employaient avec ou sans substantifs, c'est-à-dire qu'ils remplissaient alternativement le rôle d'adjectifs indéfinis et celui de pronoms, sans que ce changement de rôle entraînât de modification dans leur orthographe. Je puis donc réunir sans inconvénient les observations que j'ai recueillies sur leur double fonction dans les chartes.

Un et *aucun*, *une* et *aucune* suivent les règles ordinaires au singulier comme au pluriel. *Nuns* se présente au sujet singulier

en 1262, 1298 et 1302 (E *ter* 21, W 77 et X 9); mais je ne l'ai pas rencontré au régime. On trouve au singulier *chascuns* et *chaucuns* pour le sujet (S 7 et W 14); puis, dans plusieurs chartes, *chascun*, *chacun* et *chaucun* pour le régime. Comme la charte de 1298 renferme au régime *chauqu'an* (W 21), on est autorisé à suppléer le sujet *chauques;* mais au lieu de *chauqu'an*, on trouve aussi dans cette charte *chaucun an* (W 13 et 16).

Autres, sujet singulier masculin, a pour régime *autre* et *autrui*. Ce dernier régime est toujours employé comme pronom, *à autrui* (A 6, W 139); *par autrui* (O 36, P 25, etc.); *lou droit d'autrui* (L 40); *sauf mon droit et sauf l'autrui* (R 56); *sauf mon droit et l'autrui* (X 80, Y 37). Au féminin *autre* suit la règle ordinaire. Soudé avec *tel*, le mot *autre*, dans les textes du temps, reste invariable, pendant que *tel* subit les flexions des adjectifs qui avaient en latin une désinence commune aux deux genres; mais les chartes ne fournissent point à cet égard d'exemple concluant, puisqu'on n'y rencontre que le régime singulier masculin *autreteil* (O 28); les formes contractes *auteil* (H 128) et *autel* (Z 54) ne se présentent aussi qu'au régime.

Les régimes singuliers *meesmes* (H 75), *meismes* (H 44, 134) et *mesimes* (L 51), rarement remplacés par *meisme* (Q 7) et par *meigme* (U 12), semblent indiquer que ce mot était considéré par bien des copistes comme pouvant conserver invariablement l'*s* finale. Cette façon d'écrire, qui n'est pas conforme à l'étymologie, paraît aussi dominer dans l'Histoire et dans le *Credo*.

Le sujet singulier *nulz* paraît plus souvent dans l'Histoire que la forme contracte *nus;* celle-ci est employée à l'accusatif pluriel dans la charte de juillet 1264 (H 55)[1]. On trouve dans plusieurs chartes le régime singulier *nul;* mais je n'y ai pas noté les régimes *nullui* et *nulli*, qu'on rencontre dans l'Histoire (p. 270 et 422). Plusieurs chartes fournissent des exemples du féminin singulier *nule* ou *nulle* et du féminin pluriel *nules* ou *nulles*.

A la forme *pluseur*, que j'ai notée dans la charte de 1286 comme sujet pluriel masculin (S 4), on peut ajouter par analogie *plusor, pluisor*, et surtout *plusour*, qui se rencontrent souvent avec l'*s* finale au régime masculin ou féminin.

1. J'ai noté *nuz* dans le *Credo* au sujet singulier (p. 510) et au régime pluriel (p. 522).

Pour *quel... que* j'ai trouvé au sujet féminin singulier *qués qu'elle soit* (N 45), et *queilz qu'elle soit* (V 37 et 49); puis au sujet féminin pluriel, *qués qu'elles soient* (N 40), *quex qu'elles soient* (X *bis* 21) : ces quatre exemples prouvent que ce pronom suivait, comme il était d'ailleurs naturel de le présumer, les règles du pronom relatif où *quel* se combine avec l'article. On peut suppléer ici avec toute certitude les formes que les chartes ne fournissent pas. Dans ce passage de la charte de 1306, *pour quel cause et en quel menière que* (Z 66), *quel* est employé là où nous mettrions *quelque*. Mais dans des cas analogues d'autres chartes se servent de *quelque* (G 8, N 25, W 150). On est donc autorisé à suppléer les autres formes du mot *quelque*, dont les flexions devaient suivre les règles ordinaires.

Les chartes ne fournissent pas d'exemple propre à déterminer les véritables flexions du mot *quelconque*. Dans le régime pluriel féminin *queicunques* (P 20), il semble que le signe du pluriel porte sur la syllabe finale; mais il serait possible que le copiste eût commis une faute en n'écrivant pas *queiscunques* ou *quexcunques*. En effet, la finale *onques*, avec une *s*, se retrouve au singulier dans l'accusatif féminin *quelque onques* (G 11), où la désinence latine *cumque* est remplacée, contrairement à l'étymologie, par l'équivalent de l'adverbe *unquam*. On peut noter qu'il en est de même dans *qui que onques* (E *quater* 23), et *qui qui onques* (E *bis* 23, F 12, H 140). Il y a même des textes où l'on trouve *quel onques que*. Or les chartes écrivant l'adverbe *oncques* ou *onques* avec une *s* finale, on n'est pas certain que cette lettre soit réellement le signe du pluriel dans le mot *queicunques*. En tout cas ce serait un exemple unique qui n'empêcherait pas d'admettre que certains copistes pouvaient et devaient faire porter les flexions sur la syllabe *quel*, qui représente *qualis*, plutôt que sur la portion du mot qui répond à la désinence invariable **cumque* ou à l'adverbe *unquam*. Cette observation s'applique à la forme *quelcunque* (N 25), qui se rapproche davantage de l'étymologie latine, et dont la première syllabe devait naturellement se comporter comme le pronom relatif.

Le régime féminin singulier *tante*, noté dans la charte de Vaucouleurs (W 96), suppose le régime masculin singulier *tant*, d'où l'on peut conclure au sujet masculin *tanz*. Les mots *tanz*,

tante, ont pour corrélatifs *quanz, quante*[1]. Le texte de l'Histoire contient un exemple incorrect de *tant* dans la phrase suivante : « Et si li demandai se il menroit bien nostre gent à » terre se je le deschargoie de *tant* gent ; » il faut selon toute probabilité mettre *de tante gent*.

Les chartes fournissent pour le pronom *tel* de nombreux exemples, tous conformes aux règles anciennes à l'égard du masculin, et ne montrant que par exception au féminin la tendance vers la forme moderne *telle*. Je n'ai trouvé cette forme exceptionnelle qu'à l'accusatif singulier. L'Histoire emploie *teles* au féminin pluriel (p. 6), ce qu'autoriserait l'accusatif que je viens de citer ; mais on y trouve aussi *tiex* au sujet pluriel masculin (p. 4), ce qui est contraire à l'usage constant des chartes, où les formes équivalentes *teix* et *telz* ne se présentent au masculin que pour le sujet singulier (T 10) et le régime pluriel (X 29, Z 30). Il est donc certain que l'orthographe originale a été encore ici altérée par le copiste du manuscrit *A*.

Le texte de l'Histoire est au contraire souvent d'accord avec les chartes pour le pronom *tout*, dont elle emploie fréquemment la forme ancienne *tuit* au sujet pluriel masculin ; on y trouve aussi *trestuit* (p. 46). Pour le sujet singulier et le régime pluriel, l'orthographe habituelle des chartes est *touz*, ou moins souvent *tous*. La forme *toz* est de beaucoup moins fréquente ; et ce n'est pas à la chancellerie de Joinville, mais à un clerc de l'official de Langres, qu'il faut attribuer l'emploi tout à fait exceptionnel de la forme *toiz* (E *quater* 3, L *bis* 3).

9°. NOMS D'HOMMES ET DE FEMMES.

Je vais montrer en peu de mots que les règles suivies pour les substantifs et les adjectifs l'étaient aussi pour les noms d'hommes et de femmes.

Il suffit de parcourir la liste des noms d'hommes qui se présentent au sujet singulier dans les chartes, pour voir que tous se terminent par l'*s* finale ou le *z*. Au régime, au contraire, cette

1. On trouve souvent *quant* soudé avec *que* dans le mot *quantque*, qui s'écrivait aussi *quanque*, et qui signifie *tout ce que;* mais il appartient à la classe des mots neutres dont je parlerai plus tard.

finale ne paraît que dans les noms invariables comme *Loys* et *Nicholais*, ou bien encore dans *Lorans* (K 36 et 39) parce que le *t* de *Laurentium*, ayant le son de l'*s*, autorisait à ne pas prendre la forme *Lorent* ou *Lorant*, dont une autre charte fournit cependant l'exemple (H 163 et 175). Un nom de femme se présente avec une forme différente au sujet et au régime ; c'est *Ysabiaus*, qui faisait au régime *Ysabiau* et *Ysabiaul*. On en peut conclure que les noms analogues, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas ou terminés par un *e* muet comme *Aude*, ou invariables comme *Aalix*, prenaient au sujet un *s* ou un *z*, qui disparaissait au régime. De là les régimes *Emenjart* et *Hersant*, qui supposent au sujet les formes *Emenjars* et *Hersans* ou *Hersanz*. Quant au régime *Heluy* (Y 5), je le crois peu ordinaire, et je pense que le nom *Heluys* restait plus généralement invariable.

Il y avait des noms propres qui se déclinaient comme les substantifs imparisyllabiques en latin. On trouve dans les chartes les sujets *Guiz*, *Miles* et *Hues* avec le régime *Huon*, qui permet de suppléer par analogie les régimes *Guion* et *Milon* bien connus par d'autres textes.

10°. NOMS DE LIEUX.

Les noms de lieux dans les chartes ne se présentent qu'au régime, et par conséquent ils ne doivent avoir l'*s* finale que dans deux cas, quand ils sont invariables ou quand ils sont au pluriel. Sans vouloir énumérer ici tous les exemples, je dirai que *Blesois* et *Ornoys* devaient être invariables comme *bourjois* et *mois*, ou bien encore *Dongieux* et *Dongex* comme *religieux* et *religiex*. D'autres noms devaient prendre l'*s* parce qu'ils étaient au régime pluriel à cause du nom latin d'où ils dérivent, comme *Arras*, *Chaalons*, *Langres*. Il en est d'ailleurs qui sont précédés d'un article au pluriel comme *Barbarans*, *Esseinges*, *Frontex* et *Trembloiz* (I 50), qui paraît dans la même charte au singulier sous la forme *Trembloi* (I 56). Quant à la double forme *Dolevanz* (I 28) et *Dolevant* (I 85), elle peut s'expliquer comme les formes *Loranz* et *Lorant*, dont je parlais tout à l'heure. En tout cas, quelques fautes commises par les copistes ne pourraient autoriser à supposer qu'il y eût pour les noms de

lieux une autre règle que pour les substantifs ordinaires. Cette hypothèse est d'autant moins probable que les noms de lieux ne sont souvent que des substantifs pris accidentellement dans un sens particulier par les habitants du voisinage, pour désigner une localité qui leur est connue. Il est même difficile parfois, sinon impossible, de reconnaître quand ces mots cessent d'être des noms communs pour devenir des noms propres.

11°. PARTICIPES.

Que les clercs de la chancellerie de Joinville aient généralement appliqué aux participes les règles qu'ils suivaient pour les adjectifs ordinaires, c'est ce que prouvent un grand nombre d'exemples, qu'il serait inutile d'énumérer. J'avertis seulement que ces exemples cessent d'être concordants en ce qui concerne le participe passé se combinant avec l'auxiliaire *avoir* pour former les temps composés des verbes. Mais si l'on fait abstraction de cet emploi particulier du participe passé, dont je m'occuperai plus tard, on reconnaît qu'à l'état isolé ou joint à l'auxiliaire *être*, il se comportait exactement comme un adjectif, ce qui est également vrai du participe présent, dont je parlerai d'abord.

La désinence des sujets singuliers masculins *aidanz* et *demorans*, s'accorde avec celle des accusatifs pluriels masculins *appartenans*, *demorans*, *demourans*, *meffaisans* et *servans* pour prouver que dans les chartes les participes présents n'étaient pas, comme aujourd'hui, invariables, mais qu'ils suivaient en tout la règle des adjectifs. Si donc l'on trouve à l'accusatif féminin *vaillant* et non *vaillante* (W 15), c'est parce que ce mot se rattache à la classe des adjectifs qui n'avaient en latin qu'une forme pour les deux genres. C'est par la même raison que l'on voit au féminin pluriel *séans* et non *séantes* (Z 21), c'est-à-dire le signe du pluriel et la forme masculine servant pour le féminin. Une mauvaise lecture m'avait fait croire d'abord que la charte de juillet 1302 contenait la forme féminine *tenante*, employée dans la désignation d'un moulin; mais la véritable leçon est *molin de Summe Tenance* (X *bis* 31)[1]. Quelques chartes offrent

1. Ce nom désigne un moulin situé sur un cours d'eau appelé alors *Tenance*, non loin de la localité de Thonnance-les-Moulins, canton de Poissons (Haute-Marne). Ce cours d'eau est appelé *Rongeant* sur la carte de Cassini; mais

des exemples de certains mots qui ont l'apparence des participes présents, et qui prennent comme eux le signe du pluriel dans les locutions suivantes, *en deniers contanz* ou *contans* (C 6, I 7, O 6, Q 27, W 49) et *parmi dous deniers paians à nous* (W 181). Je les signale en passant, me réservant de revenir sur ces mots pour montrer que ce sont des participes passifs en forme de gérondifs.

Pour le participe passé de la première conjugaison, il n'y a au sujet singulier masculin que la désinence *ez* ou l'équivalent *és*. Mais au cas indirect la désinence *é* n'est constante que pour les participes dont les verbes ont l'infinitif en *ier*. Pour les autres verbes, le régime se termine tantôt en *é*, tantôt en *ei* ou en *ey*, de même qu'à l'infinitif on voit tantôt *er*, tantôt *eir;* mais tandis qu'à l'infinitif c'est la désinence *er* qui domine, ce serait plutôt la finale *ei* qui dominerait au participe dans la proportion de six contre cinq ou environ. Le sujet pluriel masculin se comporte comme le régime singulier, et le régime pluriel comme le sujet singulier. Au féminin, les verbes dont l'infinitif est en *ier* ont au participe la désinence *ie* pour le singulier et *ies* pour le pluriel : *octroïe* (E 13), *païe* (N 18), *prissie* (I 70), *avignies* (W 133), *ottroïes* (R 9), *prisies* (C 8), *prissies* (I 71). Pour les autres verbes, le participe féminin se termine ordinairement en *ée* au singulier et en *ées* au pluriel; mais on rencontre quelquefois les finales *eie* et *eies : termineie* (K 19), *acordeies* (K 15), *diviseies* (H 153), *jureies* (H 160), *saaleies* (H 149), *termineies* (K 15).

Les participes des autres conjugaisons suivent les règles ordinaires. On trouve, par exemple, au sujet singulier ou au régime pluriel masculin, *anientis*, *establiz*, *amortiz*, *esleuz*, *tenuz* ou *tenus;* puis au régime singulier ou au sujet pluriel, *amorti*, *establi*, *rendu*, *tenu*, *vendu*. Dans d'autres participes tels que *diz* et *faiz*, le *t* du radical latin reparaît au cas indirect du singulier ou au sujet pluriel (*dit*, *fait*). Il en est qui sont invariables tels que *mis*, *pris requis*, et probablement aussi *rescouz*

l'expression de *Summe* ou *Somme*, venant de l'adjectif latin *summa*, entre dans la composition de plusieurs noms de lieux voisins de la source d'un cours d'eau tels que *Somme-Suippe*, *Somme-Vesle*, *Somme-Yèvre;* il faut donc reconnaître dans *Somme Tenance* le nom ancien du cours d'eau qui passe à *Thonnance-les-Moulins*.

(X 44) à cause du radical *reexcussus*. Je citerai en finissant le participe *couvent* (E *bis* 18) ou *covant* (E *quater* 17), qui se retrouve dans l'Histoire (p. 192, 256, etc.) et qui s'est depuis longtemps transformé en *convenu*.

12° NOMS DE NOMBRE.

Pour signaler toutes les traces de déclinaison que l'on observe dans les chartes de Joinville, j'ai encore à parler des noms de nombre. Comme en latin, ils étaient presque tous invariables; mais le nombre *deux*, en particulier, avait une déclinaison parfaitement caractérisée quand il était joint à des substantifs masculins. Il faisait alors au sujet *dui* ou, par exception, *duin*, et au régime, *dous* ou *douz*, *deus*, *deux* ou *deuz* et, par exception, *dou*, *dus*, *dux*, *dex*. Les formes *dous* et *deus*, avec l'*s* finale, sont les plus fréquentes et se présentent en nombre à peu près égal. Il y a un motif de préférer pour le texte de l'Histoire la forme *dous*, c'est qu'elle a été conservée dans un passage du manuscrit *A* où le copiste l'a confondue avec l'adjectif *doux*, quoique le sens ne s'y prête nullement. En parlant des deux croisades de saint Louis, Joinville rappelle qu'elles coûtèrent la vie à bien des gens « .qui moururent » en ces *dous* croisemens, » et trois lignes plus bas, « qui » en ces *dous* pelerinages moururent. » C'est là que le copiste le plus ancien a écrit *ce douz croisement*, *ce douz pelerinage;* j'avais corrigé cette mauvaise leçon à l'aide du manuscrit de Lucques, qui porte *ces deux croiseries*, *ces deux pelerinages*. Mais, du moment où l'emploi fréquent de la forme *dous* est constaté par les chartes, on ne doit point hésiter à reconnaître que la faute de l'ancien manuscrit consiste uniquement dans la substitution du singulier au pluriel, et qu'en écrivant *ces dous croisemens*, *ces dous pelerinages*, on rétablit avec toute certitude la leçon originale. Cette forme *dous* s'employait au régime féminin (R 52), ainsi que *deux* (E *ter* 8, I, 17), *deus* (H 22) et *dues* (H 21); il en faut conclure que ce nom de nombre n'admettait la distinction des genres qu'au sujet masculin. Comme *trois* ne se présente qu'au régime dans

les chartes, on ne peut pas savoir s'il aurait perdu l'*s* finale au sujet comme dans certains textes du temps [1]. Les autres nombres restaient invariables, sauf *vingt* et *cent*, qui prenaient comme aujourd'hui le signe du pluriel quand ils étaient employés comme multiples.

13° RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS FAITES SUR LES MOTS DÉCLINABLES.

Avant d'aller plus loin, je veux présenter le compte exact des traces de déclinaison que j'ai observées dans les chartes de Joinville, en réunissant tout ce qui se rapporte aux différentes espèces de mots dont j'ai parlé depuis l'article jusqu'aux noms de nombre. Pour plus de simplicité j'appellerai *règle du sujet singulier* et *règle du sujet pluriel* l'usage qui consistait à distinguer dans beaucoup de mots le sujet du régime par une modification analogue à celle de la déclinaison latine. Or, j'ai constaté que dans les chartes de Joinville la règle du sujet singulier est observée huit cent trente-cinq fois et violée sept fois seulement; encore dois-je dire que cinq de ces violations se rencontrent dans une même charte, celle du mois de mai 1278, qui n'est connue que par une copie faite au siècle dernier. Si l'on fait abstraction de ce texte, il reste deux violations contre huit cent trente-cinq observations de la règle. La règle du sujet pluriel est observée cinq cent quatre-vingt-huit fois et violée six fois [2], ce qui donne au total quatorze cent vingt-trois contre treize, en tenant compte même des six fautes commises dans le texte copié au siècle dernier [3]. De ce résul-

1. Notamment dans le *Credo* (p. 512).

2. J'y comprends, outre une faute donnée par la copie moderne du siècle dernier, deux autres fautes qui peuvent s'expliquer facilement parce qu'elles portent sur le mot *uns* employé au pluriel (*les uns*, par opposition avec *les autres*). On ne doit pas s'étonner que deux clercs aient écrit *li uns* au lieu de *li un* (H 157 et W 64), puisque l'idée d'unité, comprise dans ce mot, les disposait à le considérer comme un singulier.

3. En supposant (ce qui est l'hypothèse la plus probable) que ces incorrections n'existaient pas dans la charte originale, la proportion des fautes contre la règle du sujet singulier et du sujet pluriel serait un peu inférieure à un demi pour cent.

tat numérique il faut évidemment conclure, d'abord que l'une et l'autre règle étaient parfaitement connues et pratiquées à la chancellerie de Joinville, ensuite qu'on est autorisé à modifier le texte de l'Histoire partout où ces règles y sont violées [1]. Jusqu'à ce jour on ne connaissait pas, je crois, de texte en langue vulgaire où l'observation de ces règles fût aussi constante; cela tient sans doute à ce que les copistes de manuscrits n'apportaient pas le même soin à leur travail que les clercs d'une chancellerie bien organisée. Le recueil des chartes de Joinville peut donc fournir d'utiles renseignements sur le degré de correction auquel pouvait atteindre la langue vulgaire.

La correction de ce texte une fois constatée, il était de bonne critique de ne pas considérer comme des fautes ce qui pouvait s'expliquer par une interprétation conforme aux règles que les clercs pratiquaient d'ailleurs si exactement. Ainsi je n'ai pas compté parmi les violations de la règle l'emploi du participe passé *dis* avec la forme du sujet singulier, lorsqu'il était précédé ou suivi de deux substantifs singuliers, qui auraient à la rigueur exigé le pluriel; j'ai supposé que le clerc ne l'avait mis en rapport qu'avec le substantif le plus voisin. En effet, de même qu'en latin on pouvait s'écarter de l'usage ordinaire en écrivant *dictus abbas et conventus* au lieu de *dicti abbas et conventus*, j'ai pensé qu'il était loisible d'écrire *l'abbes et li couvanz davant diz* (E *ter* 23), *li dis abbes et li convens* (H 46), *li dis abbes et convans* (O 26), *li diz Guillaumes et Adeline sa feme* (M 10), *li dis Joffrois et Jehans* (H 175), malgré les passages beaucoup plus nombreux où le participe, dans des cas analogues, a été écrit sous la forme du sujet pluriel. Si l'on réunissait tous les passages où les clercs se sont ainsi écartés de l'usage le plus ordinaire, et qu'on voulût les compter comme des violations de la règle, la proportion des fautes, malgré cette augmentation arbitraire, n'atteindrait pas tout à fait deux pour cent. On n'infirmerait donc pas la thèse que je soutiens sur la correction de ces chartes, mais on méconnaîtrait la

1. D'après un calcul approximatif, on peut croire que le copiste a violé ces règles plus de quatre mille fois, en les respectant peut-être une fois sur dix.

cause réelle de ces variations orthographiques qui ne doivent être attribuées ni à l'ignorance ni à l'inattention des clercs.

14°. GENRE NEUTRE.

En partant de ce même principe que dans un texte généralement correct, il ne faut pas considérer comme des fautes ce qui s'écarte des règles ordinaires de l'orthographe, toutes les fois qu'il y a moyen d'y trouver une explication grammaticale, on arrive à constater d'une manière évidente la persistance du neutre dans un grand nombre de passages. La formule *ce fu fait*, par exemple, se présente à la fin de quinze chartes différentes, sans compter celle de Vaucouleurs, où on la trouve écrite de la main de Joinville, au revers de l'acte. Dans tous ces passages, le participe, qui est au sujet singulier, se termine par un *t* et non par une *s* ou un *z*; ce seraient autant de fautes contre la règle habituellement appliquée au participe qui se rapporte à un sujet masculin, s'il n'était pas certain que le clerc, à cause du sujet neutre *ce*, réglait l'orthographe du mot *fait* sur le neutre *factum*. C'est ainsi encore que Joinville a employé le participe *escrit* dans la courte note ajoutée de sa main au bas de la charte U. On lit dans la charte de Vaucouleurs *si comme desus est dit* (W 45), et le participe s'y termine également par un *t* à cause du neutre *dictum* : la même orthographe est employée dans cinq autres chartes. Celle de Vaucouleurs, que je cite de préférence à cause de sa correction remarquable et de la part que Joinville y a prise, contient encore au sujet neutre, et par conséquent sans l'*s* finale, les participes *acordei* (W 131), *amendei* et *anfraint* (W 206). En somme, vingt-six chartes sur trente-deux fournissent plus de quarante exemples de ces participes passés écrits tous au sujet singulier sans l'*s* finale, parce qu'ils se rapportent aux pronoms neutres *ce* et *il* exprimés ou sous-entendus.

Puisqu'il est certain que la distinction du genre neutre subsistait pour le participe passé joint au verbe *être*, il est naturel de croire que le même genre pouvait aussi

s'employer pour les participes joints au verbe *avoir*. Mais autant l'usage était fixé pour l'accord du participe joint au verbe *être* avec son sujet masculin, féminin ou neutre [1], autant il était variable pour l'accord du participe joint au verbe *avoir* avec son régime. Dans la langue actuelle, l'accord a lieu toutes les fois que le régime précède le participe; dans la langue de Joinville l'accord pouvait avoir lieu quelle que fût la place occupée par le régime. Ainsi on disait, en faisant accorder, *je ai saalées ces lettres* (T 43), ou bien *ceste aumonne ai-je loée* (E 13); mais on disait

1. Il n'y a pas de distinction à faire entre le participe pris dans le sens passif et celui qui était pris dans le sens réfléchi. Aujourd'hui, c'est avec le régime que s'accorde le participe passé d'un verbe réfléchi. Nous écririons donc *ils se sont devestus*, en faisant accorder *devestus* avec le régime *se;* on écrivait à la chancellerie de Joinville *devestu*, parce que c'était au sujet que le participe se rapportait, et qu'étant un sujet pluriel il ne devait pas avoir l'*s* finale (N 20). On trouve de même *se sont tenu* (Q 25), *se sont obligié* (R 70), *nous sommes acordé* et *sommes acordé* pour *nous nous sommes acordé* (S 21, 30, 33, 39, 55, 74, 90 et 94), *me sui apaisiés* (V 23), *me sui appaisiés* (X *bis* 8). Par la même raison, l'on faisait rapporter au sujet du verbe réfléchi des mots que nous considérons comme se rapportant au régime. On écrivait donc : « Je me tein apaieiz, *apacatus* (E *ter* 9); me tenoie agrevez, *aggravatus* (Z 5); nos tenons bien apaiei *apacati* (I 8); se tiennent apaié, *apacati* (N 16). » Il est vrai qu'on trouve une fois « se tienent apaiés, *apacatos* (O 8); » mais cette leçon est fournie par la copie moderne qui contient à elle seule plus de fautes que toutes les autres chartes ensemble contre la règle du sujet singulier; c'est donc un exemple dont il ne faut tenir aucun compte. Je dois avertir ici que je me suis trompé complétement en imprimant *à paieiz, à grevez, à paiei,* etc., supposant à tort que la préposition *à* figurait dans tous ces passages comme la préposition *por* dans le passage suivant : « se sont tenu et tiennent por bien paiez, *pro bene pacatis* (Q 25). » Ici la préposition *por* est régulièrement suivie d'un régime, tandis que dans les quatre exemples fournis par les chartes originales, la prétendue préposition *à* se trouverait suivie de quatre sujets. Par une bonne lecture on évite cette accumulation invraisemblable de fautes pour une même locution, et l'on constate d'une manière certaine l'usage qui existait alors de faire accorder avec le sujet du verbe réfléchi les mots que nous faisons accorder avec le régime. Il faut donc maintenir, comme conforme à l'usage suivi dans la chancellerie de Joinville, le passage de l'Histoire où le copiste de l'ancien manuscrit a mis : « se tindrent mal » apaié de ce que (p. 112), » mais il faut corriger ce même copiste quand il met : « se tenroient touz apaiés (p. 372); » au lieu de « se tenroient tuit apaié. » Il faut le corriger encore lorsque, faisant suivre la préposition *pour* d'un sujet, il écrit : « se tint bin pour poiez (p. 34); » car on doit d'autant moins balancer à mettre, « se tint bien pour paié, » que l'on pourrait au besoin invoquer la leçon du manuscrit de Lucques, « se tint pour bien payé. »

citerai ici quelques exemples : « et renoncent... à tous privilèges » ottroiés et à otroier (O 45), à totes indulgences enpetrées et ai » enpetrer (Q 34), à tous privilèges donnés et à donner de par le » roy ou de par l'apostoile (S 100). » Quels sont les équivalents de ces infinitifs *à otroier, à enpetrer, à donner*, sinon les participes *otriandis, impetrandis, dandis?* Quand il est question ailleurs de blé *à panre perpetuelmant à la dite grange* (P 14), de trente sous que *nous leur avons assenés à penre à nostre paiage de Mandles* (S 36), de terres diverses *à tenir et à avoir et à recevoir* (Q 22), ce sont autant d'infinitifs précédés de la préposition *à* qui répondent à autant de participes en forme de gérondif. C'est donc aussi à un de ces participes qu'il faut rattacher la formule *je fais à savoir*[1], qui dérive du latin *facio sciendum*. Il est évident alors que la formule *je fais connoissant* dérive elle-même du latin *facio cognoscendum*, dont elle reproduit à la fois le sens et la forme étymologique. On arrive ainsi à constater directement que ce mot appartient au genre neutre.

Sans contester le genre neutre de ce mot, pourrait-on y voir un participe présent, pris dans le sens passif? C'est ainsi que notre savant confrère M. Littré a cru devoir expliquer l'expression de *deniers comptants*, en rappelant que l'on dit aussi avec le sens passif *une rue passante, une couleur voyante*. Laissant de côté ces deux dernières expressions, qui sont relativement modernes, je m'occuperai uniquement de justifier l'explication que je propose pour les participes, en forme de gérondif, contenus dans les chartes de Joinville. Pourquoi recourir à la supposition d'un participe présent qui aurait été pris, contrairement à l'usage, dans le sens du participe passé, lorsque le même mot avec son orthographe peut représenter un participe en forme de gérondif pris dans son acception ordinaire? La finale *ant* convient aujourd'hui au gérondif aussi bien qu'au participe présent; c'est ainsi qu'on trouve dans une charte de Joinville

1. On sait que la formule *je fais à savoir* est devenue de bonne heure *je fais assavoir* (U 2), de même qu'on a dit *faire accroire* au lieu de *faire à croire*, que l'on trouve encore écrit de la main de Malherbe (ms. fr. 9535) dans deux lettres, l'une du 16 avril 1609, l'autre du 2 février 1610. Notre savant confrère M. Adolphe Regnier m'a signalé, en même temps que ces deux lettres, deux exemples d'Amyot, recueillis dans le grand dictionnaire de M. Littré à l'article *accroire*.

le gérondif proprement dit *en usant* (S 18). Serait-il également exact de dire que la finale *ent* du mot *connoissent* (Z 2) pût convenir à un participe présent? Ce qui m'en ferait douter, c'est que les autres participes présents des chartes de Joinville n'en fournissent point un seul exemple[1], quoique beaucoup d'autres mots soient alternativement écrits avec *an* et *en*. D'ailleurs si on recherche comment pouvait s'exprimer en latin la formule *en deniers contanz* ou *contans* (C 6, I 7, O 6, Q 27), ne reconnaît-on pas qu'elle dérive aussi convenablement pour la forme et plus convenablement pour le sens de *in denariis computandis* que de *in denariis computantibus?* N'est-ce pas avec le participe en forme de gérondif, plutôt qu'avec le participe présent assimilé au participe passé, que se concilie l'idée d'une condition à remplir exprimée dans ce passage de la charte de Vaucouleurs? « Li eschevin jurey venderoient tant des biens muebles et nom- » muebles à deniers contans, que nous en seriens paié dedans les » huyt jours aprés. (W 47-49) » L'idée d'obligation ne suppose-t-elle pas de préférence un participe passif en forme de gérondif dans cet autre passage de la même charte? « Cil de la franchise » tienent et tanront lour muebles et lour heritaiges parmi dous » deniers paians à nous de la livre de l'eritaige (W 178-181). » Ces mots ont bien l'apparence du participe présent, mais ils n'en ont pas le sens naturel et ordinaire[2]; il faut donc y voir de préférence des participes en forme de gérondif, dont ils rappellent à la fois la forme et la signification.

Le genre neutre persistait non-seulement dans le participe passé et le participe en forme de gérondif, mais encore dans le participe présent, comme on peut le conclure du passage suivant de la charte de Vaucouleurs: « S'aucuns de la franchise estoit » tenuz à nous pour dète, on ne porroit mettre la main à lui tant » comme on trouveroit tant *vaillant* de la seue chose en mueble » et en heritaige comme la somme monteroit (W 139-142). » Il est évident que le participe présent *vaillant* ne peut être qu'un neutre, du moment où l'existence du neutre est constatée par les

1. Une seule exception serait fournie par le mot *apparent* (V 14); mais on peut tout aussi bien le considérer comme un adjectif que comme un participe.

2. N'est-ce pas cette ressemblance trompeuse avec les participes présents qui aura plus tard amené la formation irrégulière des féminins en *ante*, pour les participes en forme de gérondif employés dans les locutions telles que *rue passante, couleur voyante, musique chantante, carte payante?*

exemples cités plus haut. On peut encore moins élever de doute sur le genre neutre des pronoms *ce* et *il*, qu'on voit si souvent en rapport avec des participes ayant au sujet singulier une désinence qui empêche de les rattacher au genre masculin. On est encore obligé d'admettre comme appartenant au genre neutre les mots *miein*, *teil* et *tout*, qui se présentent au sujet singulier sans *s* finale ; « les iaues qui sont *miein* prope (L 19), ce qui en » seroit eschangié revenroit en mon servaige *teil* cum il estoit » davant (X 74), que *tout* demoure dou finage de Noncourt » (R 31). » Au lieu du relatif neutre *qui*, employé comme sujet dans un des exemples précédents, « ce qui en seroit eschangié » (X 73), » on trouve aussi *que* servant de sujet et répondant au neutre latin *quod* dont il reproduit mieux la forme : « ce que » an seroit anfraint (W 206). » Le sens oblige encore à reconnaître pour un pronom neutre *le*, dans ce passage de la charte de Vaucouleurs : « Ne nuns de celz de la franchise que nous vois- » sissiens faire prevost, ou doien, ou celerier, ou fouretier, ne » puet refuser qu'il ne *le* soit (W 130-133). » Plusieurs des pronoms neutres que je viens de citer comme employés au sujet, se rencontrent aussi au régime : on peut y ajouter *quoi*, et *quanque* avec ses différentes orthographes. Je propose d'y comprendre aussi les locutions *au nostre* et *au lour* (W 105 et 112) signifiant *à nos frais, à leurs frais*, par analogie avec le pronom *miein* dont le caractère neutre résulte, comme je l'ai dit, de son emploi au sujet sans l'*s* finale.

J'ai réussi, je l'espère, à prouver la persistance du genre neutre pour les différentes espèces de participes et pour un certain nombre de pronoms employés soit au sujet, soit au régime singulier. Un des exemples que j'ai cités contient même un adjectif neutre au sujet singulier : « les iaues qui sont miein » *prope* (L 19). » Comme l'absence de l'*s* finale est ici un caractère non équivoque du genre neutre, on peut aussi voir un régime neutre dans le même adjectif qui se représente un peu plus loin pris substantivement : « Li devant dit abbes et couvens useront » de ces cent arpanz de bois à leur volanté comme de leur » *prope* à leur (L 53-55). » Au contraire, le neutre *verum* est représenté deux fois par *voirs* avec l'*s* finale au sujet singulier, dans la lettre de Joinville à Louis le Hutin : *il est bien voirs* (AA 4), *nous cuidiens que voirs fust* (AA 6). De même on trouve dans le *Credo* (p. 524) : *et sachiez que voirs estoit*. Il

semble donc que dans les cas de cette nature, deux usages contraires étaient en présence, et que la trace du neutre latin commençait à s'effacer. De là vient qu'il est difficile de savoir s'il faut considérer comme des masculins ou comme des neutres, un certain nombre d'adjectifs pris substantivement qui ne se présentent qu'au régime singulier, tel que *haut, lei, lonc, double, quart, sixaime, contraire, nouvel*, etc. On est bien sûr qu'ils répondent à des neutres latins ; mais on ne peut savoir s'ils avaient conservé ce caractère en français, ou si l'usage ne les avait pas déjà transformés en masculins. Je les ai compris néanmoins dans la liste des mots neutres, mais en avertissant que cette attribution n'était pas certaine.

En ce qui concerne les substantifs proprement dits, il est certain que la plupart du temps le souvenir du neutre était presque entièrement oublié. Ainsi on trouve au sujet singulier avec l'*s* finale, quoique dérivant de mots neutres en latin, les substantifs *chiés, commandemenz, dons, plais, seaus, status, vins,* et d'autres que je pourrais citer. Mais il n'en faudrait pas conclure que, par exception, un substantif ne pouvait pas être considéré comme neutre. C'est sous cette forme que se présente le mot *mestier* dans la locution *ce que mestier sera* (H 62), tandis qu'il figure dans le *Credo* avec l'*s* finale qui caractérise le masculin : *nous est mestiers que* (p. 534). Ce qui m'engage à voir dans ces deux exemples contraires la trace de deux usages différents, plutôt qu'une erreur commise dans l'un ou l'autre des textes, c'est que les chartes de Joinville présentent plusieurs fois un même substantif employé successivement au féminin et au neutre.

Ce substantif paraît au pluriel féminin avec trois orthographes différentes, *setières* (M 5, 17 et 20), *sestières* (E 6, P 10 et 11), *sextières* (Y 6 et 7). Je dis qu'il est féminin parce qu'il se termine par une *s* dans un passage où il est employé au sujet pluriel (M 20), terminaison qu'il conserve naturellement quand il est au régime. Mais contrairement à ces huit exemples, je trouve au régime pluriel sans l'*s* finale *setière* cinq fois (X 62, 64 et 67, Z 44 et 60) et *sestière* deux fois (C 10 et J 16). Ici encore il faut opter entre deux hypothèses : ou bien dans un texte généralement correct, des fautes nombreuses ont été commises sur un même mot ; ou bien, cette dérogation aux règles ordinaires de l'orthographe doit avoir sa raison grammaticale. La seconde hypothèse

étant de beaucoup la plus probable, il faut admettre que l'on employait tantôt le féminin pluriel *sestières* avec l'*s* finale, tantôt le neutre pluriel *sestière* sans *s*, répondant l'un à *sestarias*, l'autre à *sestaria*. J'ajoute qu'on employait aussi au sujet pluriel *setier* (X 69) et *sestier* (X *bis* 14) sans l'*s* finale à cause du latin *sestarii*, et au régime pluriel *sestiers* (X *bis* 5 et 10), terminé par une *s* à cause de *sestarios*. On retrouve donc ici, pour un seul et même mot, les trois formes qui répondaient en français aux trois genres de la déclinaison latine en *us*, en *a* et en *um*.

Par une inconséquence qu'il faut signaler, le même clerc, qui écrivait *setière* au régime pluriel neutre sans l'*s* finale, écrivait avec l'*s* finale, comme étant au régime pluriel masculin, des participes passés, des pronoms relatifs et des noms de nombre qui se rapportaient à ce neutre. Je cite ici tous ces exemples pour bien constater que ces traces du neutre tendaient à s'effacer, et qu'après avoir écrit le mot où elles se conservaient encore, l'habitude entraînait à donner aux mots voisins la forme propre au genre masculin, qui a fini en effet par se substituer au neutre dans l'usage moderne[1]. Les chartes de Joinville tout en fournissant encore des exemples nombreux et certains de ce genre destiné à disparaître de la langue moderne, montrent en même temps que ce changement était presque entièrement accompli. J'ai prouvé au contraire que, pour le genre masculin, la déclinaison du vieux français s'y était conservée plus intacte que ne le permettaient de le soupçonner les copies des textes littéraires du même temps. La démonstration de ces faits exigeait les détails dans lesquels je suis entré; je serai moins long dans l'examen que je vais faire des formes de la conjugaison.

15° INFINITIF.

On trouve dans les chartes plusieurs infinitifs de la

1. « Je lour ai *amortiz* et *outroiez* à tenir à tous jours quatre setière de blef » (X 62). C'est à savoir *dous* setière que Aubers Mahons lour donna (X 64). Et » *dous* setière de blef qu'il puent avoir et tenir, *etc* (X 66-67). Dix setière de » bleif..... *lesquelz* je et mi hoir lour devons faire delivrer (Z 44-46). Les dix » setière de bleif desus *nommeez* et le dit bois *lesquelz* je ai *bailliez* (Z 59-61). » C'est par erreur que dans ce dernier passage le copiste a écrit *nommeez* au lieu de *nommez*.

première conjugaison terminés en *eir* au lieu de *er* [1]. Mais cette dernière orthographe, qui a fini par prévaloir, était déjà la plus ordinaire : je citerai notamment la charte de Vaucouleurs, où je n'ai compté que deux fois *eir* contre huit fois *er*. Il faut donc préférer les infinitifs en *er*, sans exclure pour cela la forme *ier*, qui est indépendante de l'autre; c'est ainsi qu'on trouve dans le *Credo* les infinitifs *jugier* (p. 526) et *tranchier* (p. 510), quoique la finale *eir* n'y paraisse pas. Cette finale *eir* n'est qu'une des deux manières de représenter la terminaison latine *are*, et pour les mêmes verbes elle alterne fréquemment avec la finale *er*, en sorte qu'on trouve dans les chartes *acordeir* et *acorder*, *aleir* et *aler*, etc. Au contraire on n'y trouverait pas d'infinitif en *cer*, *cher* et *ger*, mais en *cier*, *chier* et *gier*, comme *adrecier*, *bouchier*, *gagier*. Je me contente de signaler ici cette désinence en *ier*, sur laquelle je reviendrai quand je traiterai de l'*i* parasite.

La leçon *nuir*, dans la charte de mai 1278 (O 48), rattacherait à la deuxième conjugaison un verbe qui appartient aujourd'hui à la quatrième; mais comme on trouve *nuire* dans quatre autres chartes, la première leçon peut être écartée comme fautive. Au contraire, la leçon *aquerre* de la charte de mai 1302 (X 24) transporte à la quatrième conjugaison un verbe qui fait aujourd'hui partie de la deuxième. La régularité de cette leçon n'est pas douteuse; il en est de même de *querre*, *enquerre*, *requerre* [2]. On sait d'ailleurs que le verbe *courre* est dans le même cas : l'Histoire en fournit plus d'un exemple.

16° PRÉSENT DE L'INDICATIF.

Les chartes, selon l'usage ancien, suppriment presque toujours dans les verbes de la première conjugaison l'*e* par lequel se termine aujourd'hui la première personne du singulier. J'y ai noté une seule fois *outroie*, tandis que j'ai

1. Acordeir, aleir, empetreir, escoumenieir, esmandeir, gardeir, greveir, osteir, porteir, reclameir, termineir.

2. Voy. aussi (*Credo*, p. 534) l'infinitif *conquerre*.

trouvé huit fois *otroi*, *ottroi*, *ostroi*, *outroy* et *outrei;* puis, avec suppression uniforme de l'*e* final, *acort*, *lo* ou *lou*, *doing*, *comman* et *repors*. Ces deux derniers mots seraient plus régulièrement écrits *commant* et *report;* mais l'omission ou l'altération de la dernière lettre du radical atteste d'autant plus l'habitude où l'on était de ne pas la faire suivre d'une voyelle finale, qui en eût rendu la prononciation plus sensible. La seule exception que j'aie à signaler est fournie par le verbe *je conferme* (U 9, etc.). On trouve dans l'Histoire plusieurs verbes qui sont encore écrits conformément à l'usage ancien, *merci*, *pri*, *commant*, *demant*, *tesmoing* et *doins* au lieu de *doing*. Je crois qu'il faudrait en outre, d'après ces exemples, y mettre *lo*, *conseil*, *etc.* au lieu de *loe*, *conseille*, etc,

La première personne du singulier se termine aujourd'hui uniformément par une *s* dans les trois autres conjugaisons, tandis que cette finale n'apparaissait guère autrefois que dans les verbes dont le radical se terminait, ou par cette lettre même, ou par un équivalent. Ainsi, à cause du *c* adouci de *facio* et de la combinaison de l'*s* et du *c* de *cognosco*, on disait, comme les chartes l'attestent, *fais* ou *faiz*, *fas* ou *faz* et *connois;* mais on y trouve *consant*, *tieng*, *reteing*, *doi*, *vueil*, *vuieul*, *vuel* ou *vuil*, *di*, *promet*. J'ai noté également dans l'Histoire *tieing*, *retieing*, *vest*, *ramentoif*, *sai*, *voi*, *vueil* ou *veil*, *absoil*, *croi*, *di*, *descent*, *entent*, *pleing*, *rent*, *requier;* ce qui autorise à ne pas conserver dans d'autres passages *retiens*, *ramentevoiz*, *asolz*, *diz*, *descens*, *prens*, *rens*, et en général à faire disparaître l'*s* finale de tous les verbes où l'étymologie n'en autorisait pas l'emploi. Cette distinction est justifiée par le *Credo*, où j'ai noté, d'une part, *je conois* (p. 532), et de l'autre, *croi-je* (p. 510).

Cette consonne finale devait naturellement reparaître à la seconde personne du singulier, et à défaut des chartes, qui n'en fournissent pas d'exemple, on en peut trouver un assez grand nombre dans l'Histoire.

Dans l'origine, le *t* final caractérisait la troisième personne du singulier pour toutes les conjugaisons ; mais en ce qui concerne la première conjugaison, les chartes n'en fournissent plus qu'un seul exemple *demouret* (R 34), et cet exemple unique est con-

tredit pour le même mot dans la même charte[1]. Les autres chartes prouvent que l'usage était déjà établi de prendre l'*e* muet pour finale; c'est ce que l'on trouve aussi dans l'Histoire. Pour les trois autres conjugaisons, l'unique finale est le *t;* il remplace le *d* du radical dans les mots tels que *deffent, prent*, et paraît même dans *at* et *vat* sans exclure pourtant les formes *a* et *va*[2].

J'ai noté dans l'Histoire quelques verbes terminés en *on* au lieu de *ons* à la première personne du pluriel; quant aux chartes, elles ne contiennent que la terminaison qui prévaut aujourd'hui[3]. On n'y trouve pas d'exemple de la seconde personne, mais tout annonce que les désinences actuelles étaient déjà en usage, et qu'il n'y a rien à modifier, sur ce point, à l'orthographe suivie dans la lettre de 1315, comme dans les manuscrits de l'Histoire et du *Credo*.

A l'égard de la troisième personne (sauf dans quelques verbes comme *sont, ont, font, vont*), on peut dire que la finale *ent* était déjà consacrée : seulement je dois noter que, par exception, on a écrit *doiet* au lieu de *doient* pour *doivent*, et *poet* au lieu de *poent* pour *peuvent*, dans une charte de mars 1264 (J 8 et 14), ce qui est analogue au subjonctif *paiet* au lieu de *paient*, que Joinville a écrit de sa propre main au bas d'une charte de 1294 (U 31)[4].

17°. IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

La terminaison régulière et habituelle de la première personne du singulier était, dans les chartes, pour toutes les conjugaisons *oie*. Les formes *pooiee* et *devoiee* (L 10 et 72) ne sont que des exceptions à des exemples nombreux et concordants. Ce même

1. Le *Credo* fournit un autre exemple du *t* final à la troisième personne du singulier, dans la forme contracte *lait* du verbe *laisser* (p. 520).

2. Il y a dans l'Histoire et dans le *Credo* quelques exemples des finales *st*, substituées au simple *t* : je citerai *emplist* dans l'Histoire, puis *gist* et *occist* dans l'un et l'autre texte. La charte de Vaucouleurs emploie cette double finale pour le verbe *vest*. La forme *occist* est la seule que ne justifie pas l'étymologie latine.

3. Il faut en excepter pour le verbe *être* les formes *somes, sommes, sonmes* et *soumes*, avec lesquelles on voit concourir par exception *sons* (X 57) et *suns* (K 8).

4. On peut rapprocher de ces exemples ceux que je citerai tout-à-l'heure pour la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif.

usage est fréquemment attesté dans l'Histoire, où l'on rencontre aussi quelquefois *aie*, *oi* et *ai;* mais il n'est pas douteux qu'on ne doive rétablir partout la finale *oie*.

La désinence de la seconde personne, qui ne se rencontre pas dans les chartes, devait être comme, dans l'Histoire, *oies*. Pour la troisième, on trouve uniformément *oit;* par exception seulement l'Histoire présente aussi la forme *et*, qui doit être supprimée.

Pour la première personne du pluriel, l'Histoire fournit deux désinences : *ions* ou quelquefois *ion*, et *iens* ou quelquefois *ien*. Les chartes ne contiennent point un seul exemple de la terminaison *ions;* mais on y trouve seulement *iens* ou les équivalents *eiens*, *iemes*, et moins régulièrement *iesmes*. La forme *iemes*, qui paraît la plus ancienne, est aussi la plus rare; il faut donc préférer la désinence *iens*, qui se retrouve souvent dans l'Histoire [1]. Ce même texte emploie régulièrement, pour la seconde personne du pluriel la désinence *iés* ou *iez*, et pour la troisième *oient*. J'ai noté une fois dans l'histoire *estient* au lieu de *estoient;* mais ce n'est peut-être qu'une faute de copie. Les chartes de mars 1264 et d'octobre 1266 contiennent au contraire la désinence *oiet*, substituée sciemment, quoique par exception, à la forme habituelle *oient*, dans les verbes *estoiet*, *voloiet*, *usoiet*, *lasoiet*, *faisoiet* (J 10 et 19, L 20 et 29). Au lieu de *avoient* et de *pooient*, on trouve dans deux autres chartes *avoent* et *pooent* (E *quater* 10, L *bis* 14). Mais les exemples de la finale *oient* sont tellement nombreux qu'on ne doit point hésiter à la conserver sans mélange dans le texte de l'Histoire.

18°. PRÉTÉRIT DÉFINI.

Les chartes ne donnent qu'un très-petit nombre d'exemples du prétérit défini, tandis que l'emploi de ce temps est très-fréquent dans l'Histoire et même dans le *Credo*. Cependant, pour la première conjugaison, les chartes permettent de constater que les formes actuelles étaient déjà établies au treizième siècle, et l'Histoire conduit au même résultat, si ce n'est qu'à la première personne du singulier la diphtongue *ai* y est de temps en temps remplacée par l'*é* simple. C'est une variation qu'on peut faire

1. C'est la seule dont le *Credo* offre quelques exemples.

disparaître; il ne faut pas non plus tenir compte d'un exemple unique de l'*a* substitué à l'*ai* dans *otroia* (p. 78). C'est ainsi encore qu'à la troisième personne du singulier le copiste a écrit une fois *envoi* au lieu de *envoia* (p. 304, n. 2).

Pour la deuxième conjugaison, la première personne du singulier, contrairement à l'usage actuel, n'admettait guère d'*s* finale. Les chartes faisant ici défaut, il suffit de remarquer que dans l'Histoire, comme dans le *Credo*, cette orthographe est constatée par de nombreux exemples : ainsi je trouve dans le *Credo* (p. 518), *je oï, je m'en esbahi;* dans l'Histoire : *je menti* (p. 16), *je ouvri* (p. 254), *je ting* (p. 76), *je reving* (p. 80). Il est vrai qu'on y trouve aussi *je revins* (p. 170); mais c'est une exception contredite par les exemples nombreux de *reving* et de *ving*. Toutefois il est possible qu'on eût écrit *je morus* aussi bien que *je moru*.

Il n'est pas douteux que l'*s* ne dût toujours terminer la seconde personne du singulier. A la troisième, le *t* final paraît après l'*u* dans *il morut*, et après *in* dans *tint, vint;* au contraire après l'*i* on ne le rencontre pas, en sorte que les prétérits de cette terminaison ont la troisième personne du singulier semblable à la première.

Au pluriel, les formes actuelles étaient établies : toutefois à la forme contracte *vinmes* on préférait *venimes*, écrit quelquefois mais rarement *venismes;* en outre au lieu de *vinrent*, employé dans la lettre de 1315, il y a dans l'Histoire et le *Credo* de nombreux exemples de *vindrent* comme de *tindrent*.

Les formes du prétérit défini de la troisième conjugaison paraissent avoir été très-variables dans la langue de Joinville. Les chartes fournissent seulement deux exemples, qui se rapportent à la première personne du singulier du verbe *voir*, écrite *vis* en 1292 et *veiz* en 1294 ; dans l'Histoire, au contraire, on rencontre presque toujours *vi* sans *s* ni *z* final. L'une et l'autre forme peuvent avoir été simultanément en usage, et il est plus sûr de les conserver toutes deux, d'autant plus que dans l'Histoire même, l'emploi de cette *s* finale est implicitement attesté par la forme *vist* qui paraît quelquefois à la troisième personne du singulier, et par la forme *veismes* qui est beaucoup plus fréquente que *veimes*, à la première personne du pluriel. Outre *je vi*, j'ai noté *je soy* pour *je sus* (p. 398), et *je ramentu* (p. 118). Mais pour les verbes *vouloir* et *asseoir*, le *z* et l'*s*

paraissent constamment à la première personne du singulier, *je voulz* (p. 254), plus ordinairement *je voz* (p. 78, 82, etc.), *je m'assis* (p. 270 et 338).

A la troisième personne du singulier, j'ai noté sans *t* final *ardi* et *chai* ou *chei* dans l'Histoire ; le *t* final y paraît uniformément après l'*o* et l'*u*, comme dans *pot*, *sot*, *mut*, *parut* ; on le trouve aussi après l'*i* dans *vit* : le *Credo* fournit des exemples analogues.

Je trouve encore dans l'Histoire, par exception et probablement aussi par erreur, *meust*, à quoi il faut préférer l'orthographe ordinaire *mut*[1]. Pour le verbe *asseoir*, au contraire, je crois qu'il faut conserver la forme *asist* (p. 24), d'où dérive *assistrent* (p. 112), à la troisième personne du pluriel. On retrouve, en effet, pour plusieurs verbes de la quatrième conjugaison, cette corrélation entre les finales *ist* et *istrent*.

A la première personne du pluriel, on rencontre les finales en *eumes* et en *eimes*, comme *peumes* et *veimes*, ou très-souvent *veismes*. A la troisième personne, outre la finale *istrent* dont j'ai parlé tout à l'heure, j'ai noté les finales *irent*, *orent* et *urent*, dans *virent*, *vorent* (pour *voulurent*) et *valurent*. Les finales *orent* et *eurent* se rencontrent tour à tour dans les verbes *pouvoir* et *savoir* : la première, qui est la plus fréquente, servait aussi pour le verbe *avoir*.

Beaucoup de verbes de la quatrième conjugaison se comportent au prétérit comme ceux de la seconde : ainsi j'ai noté dans l'Histoire, à la première personne du singulier, sans *s* finale, les verbes *ceingny*, *entendi*, *respondi*, *cognu* et *cru*. Au contraire, l'*s* ou le *z* paraît à la fin de plusieurs verbes où l'étymologie paraît avoir maintenu cette finale, comme dans *diz* ou *deis*, *enquis*, *fiz* ou *feis*, *plains*[2], *promis*, *trais* ; mais on la trouve aussi dans *prins* et *semons*, malgré la forme des parfaits latins *prehendi* et *submonui* ; c'est peut-être à cause de la similitude des participes passés *prins* et *semons*, ou

1. Il n'y a pas de raison d'exclure la forme *meut* ; mais on ne peut admettre *meust*, où rien ne paraît justifier la présence de l'*s*.

2. *Hist.* p. 274. Le *z* final représente l'*x* de *planxi*. Je trouve ailleurs (p. 238) *je me pleing*, mais c'est une faute du copiste qui a confondu la forme du prétérit avec celle de l'indicatif présent. On peut voir, en effet, *pleing* employé (p. 232) comme équivalent de *plango*.

de quelque analogie avec d'autres verbes où l'*s* finale était régulièrement employée. Quoi qu'il en soit, les finales *st* paraissent à la troisième personne du singulier dans *prist* et ses composés *aprist*, *emprist*, *entreprist*, de même que dans les verbes *dist*, *fist*, *promist;* par la même raison on trouve la finale *istrent* à la troisième personne du pluriel pour *pristrent* et *empristent*, comme pour *distrent*, *enquistrent*, *mistrent*.

Cependant, cette corrélation des finales *ist* et *istrent* n'empêchait pas l'emploi simultané d'autres formes, telles que *dirent*, *mirent*[1], *prirent*, *retrairent*, *enclorrent*. Les prétérits en *i*, qui ne prenaient pas d'*s* finale à la première personne du singulier, ne prenaient pas non plus de *t* à la troisième : c'est ce que l'on peut vérifier souvent pour *respondi*[2]. Pour un même verbe, j'ai trouvé deux formes très-différentes à la troisième personne du singulier, *rescout* (p. 196) et *rescoy* (p. 150). A la première personne du pluriel on trouve les finales *umes* et *imes* ou *ismes*, comme *courumes*, *feimes* ou *feismes*, ce qui suppose, pour la seconde personne *utes* et *ites* ou *istes*.

En résumé, à défaut des chartes qui donnent trop peu d'exemples du prétérit défini, il est encore possible, dans certains cas, de reconnaître, à des signes certains ou probables, la forme originale à côté des formes plus récentes que le copiste a introduites. Mais, tout en s'appuyant quelquefois sur le manuscrit lui-même pour rectifier ce qu'il renferme d'évidemment contraire aux règles ordinaires, il faut apporter une grande réserve à ce genre de corrections, attendu que pour le prétérit surtout, les formes des conjugaisons sont restées longtemps flottantes, et qu'il n'est pas possible d'atteindre, sur ce point, à la même exactitude que pour d'autres temps.

19°. FUTUR ET CONDITIONNEL.

Le futur et le conditionnel peuvent donner lieu à quelques

1. J'ai noté *mirent* dans une charte de 1303 (Y 16); *dirent* et *prirent* paraissent quelquefois dans l'Histoire, où dominent cependant *distrent* et *pristrent;* mais *fistrent* n'y est jamais employé à côté de *firent*, dont les exemples sont très-nombreux. Il faut donc conserver l'une et l'autre forme, sans prétendre introduire sur ce point une régularité systématique.

2. Je ne pense pas qu'il en fût de même pour les prétérits en *u;* j'ai bien noté dans l'Histoire *couru*, mais on y trouve *but*, *crut*; de même dans le *Credo* j'ai remarqué *quenut*.

observations communes. Les terminaisons du futur étaient fixées dans les chartes comme elles le sont aujourd'hui ; c'est par exception que l'on y trouve, à la troisième personne du singulier, *paierat*, *serat*, *tanrat* et *viverat* avec un *t* final. C'est encore par exception qu'à la première personne la finale *a* paraît dans les verbes *soffrera* (E *bis* 19) et *vanra* (E *quater* 20, L *bis* 7). Des exemples beaucoup plus nombreux consacrent la désinence *ai*, qui paraît seule dans le *Credo*, et qui est aussi justifiée par le texte de l'Histoire, malgré quelques exemples, tels que *j'aimeré*, *je diré*, *je respondré*, où elle est remplacée peu correctement par un *é*.

Les désinences du conditionnel étaient les mêmes que celles de l'imparfait, *oie* à la première personne du singulier, *iens* à la première du pluriel : la désinence *oie* est pour ainsi dire constante dans l'Histoire, mais au pluriel c'est la forme *ions* qui domine : les chartes et le *Credo* ne l'employant jamais, il n'est pas douteux qu'il ne faille préférer la désinence *iens*, sans s'arrêter aux variantes *eiens*, *eeins* et *iemes*.

Deux caractères communs au futur et au conditionnel peuvent s'observer dans les chartes : plusieurs verbes de la première conjugaison perdent, en se contractant, l'*e* de nos infinitifs en *er*, répondant à l'*a* des infinitifs latins en *are;* au contraire, dans plusieurs verbes de la troisième et de la quatrième conjugaison, on retrouve l'*e* des infinitifs latins en *ere*, qui a disparu de nos futurs et de nos conditionnels. Voici quelques exemples des formes contractes de la première conjugaison : *demouront* (V 43), *donra* (W 165), *donriens* (W 113), au lieu de *demoureront*, *donnera*, *donneriens*. J'ai noté de même dans l'Histoire *comparrez*, *demourrai*, *donra*, et dans le *Credo*, *demourra*, *durra*. C'est ainsi que par exception du verbe *envoyer*, nous formons *j'enverrai*, *j'enverrais*[1]. Au contraire, l'*e* de l'infinitif latin, qui a disparu du futur et du conditionnel dans les verbes tels que *avoir*, *devoir*, *mouvoir*, *connaître*, *mettre*, *perdre*, *rendre*, *vendre*, s'y montre le plus souvent dans les chartes de Joinville, où j'ai noté *averons*, *averont*, *averoit*, *averiemes* ou *averiens*, *averoient*, *deveroit*, *mouveroit*,

1. Ce n'est pas cette forme contracte qui se présente dans la charte de Vaucouleurs, où je trouve *envieroient*, au lieu de *envoieroient* (W 36) ; ni dans le *Credo*, où on lit (p. 528) *envoieroit*.

connoistera, meteriens, perdera, renderoient, venderont. Des exemples analogues se rencontrent dans l'Histoire et dans le *Credo*, mais moins uniformément, et aucun de ces exemples ne s'applique au verbe *avoir*.

Je ne parle pas d'autres formes contractes telles que *tenront*, *venront*, parce que l'*e* et l'*i* des infinitifs latins *tenere* et *venire* ne paraissent pas davantage dans nos futurs *tiendront* et *viendront*. Mais je dois signaler un déplacement de la lettre *r* dont l'Histoire et le *Credo* fournissent plus d'un exemple : au lieu de *delivrera, moustrera, rantreroit, antreront*, on y trouve *deliverra, mousterra, ranterroit, anterront*. C'est une habitude orthographique dont les textes du temps fournissent beaucoup d'exemples, quoique les chartes de Joinville ne m'en aient pas offert un seul. J'y ai bien noté le futur *soufferrai;* mais la forme de l'infinitif latin *sufferre* empêche qu'on ne reconnaisse là un déplacement de l'*r* analogue à ceux que je viens de citer.

20°. IMPÉRATIF.

Les chartes ne contiennent pas d'exemple de l'impératif; mais ceux qu'on rencontre dans l'Histoire suffisent pour constater que les formes de ce mode devaient être calquées sur le latin à la seconde personne du singulier, où je ne trouve l'*s* finale pour aucune conjugaison : *liève, manju* (mange), *meinne, vient* (dont la véritable orthographe serait plutôt *vien* ou *vieng*), *fai, occi, tai*. Parmi ces exemples, celui de *fai* est surtout concluant, puisque le *c* dur de *fac* entraîne la suppression de l'*s* ou du *z*, qui à la première personne du singulier de l'indicatif présent représentaient le *c* doux de *facio* dans les formes *fais, faiz, fas, faz, foiz*.

A la troisième personne du singulier et du pluriel, l'impératif avait les mêmes formes que le subjonctif; à la première et à la seconde du pluriel, je n'ai rien noté qui ne soit analogue à l'usage actuel.

21°. PRÉSENT DU SUBJONCTIF.

L'*e* final caractérisait la première personne du subjonctif présent dans les textes contemporains de Joinville. Je n'en ai

noté qu'un exemple dans les chartes, *je face* (W 217) ou *je fasse* (R 71); mais ils sont nombreux dans l'Histoire. Il est probable que la seconde personne du singulier se formait par l'addition d'une *s* à la première. A la troisième personne du singulier, certains verbes de la première conjugaison suppriment l'*e* final, en modifiant quelquefois une ou plusieurs des lettres qui le précèdent : c'est ainsi qu'on trouve dans l'Histoire *doint* et *gart*, dont la première personne devait être *doinse* et *garde*. La forme *aïst*, consacrée dans la locution *si m'aïst Dex*, suppose pour la première personne *aïsse*[1]. Une charte d'octobre 1266 présente la forme *griet*, en latin *gravet*, dont la première personne pouvait être *griese*[2]. Les chartes offrent quelques exemples de la première personne du pluriel, *aiens*, *faciens*, *puissiens* et *soiens* ou *soens;* j'ai noté de même dans l'Histoire les subjonctifs *mangiens* et *mouriens*, qui autorisent à croire que la désinence en *iens* dominait pour cette première personne au présent du subjonctif tout comme à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel, ce qui est d'ailleurs conforme à beaucoup d'exemples fournis par les autres textes du temps. Les subjonctifs *puissons* (p. 536) et *traveillons* (p. 534), que j'ai notés dans le *Credo*, et beaucoup d'autres qui se terminent aussi en *ons* dans l'Histoire, n'empêcheraient pas de suivre à cet égard les indications fournies par la chancellerie de Joinville, si à la seconde personne du pluriel, où les chartes font défaut ainsi que le *Credo*, l'Histoire ne contenait un très-grand nombre d'exemples dans lesquels la désinence du présent du subjonctif ne diffère en rien de celle du présent de l'indicatif.

En effet, outre *accoustumez* (p. 18), *tenez* (p. 218), *véez* (p. 394), *attendés* (p. 264), et beaucoup d'autres verbes terminés en *ez* au lieu de *iez*, on y trouve des verbes comme *dites* et *faites* (p. 14), qui conservent une forme toute différente de celle qui caractérise aujourd'hui le subjonctif. Dans d'autres passages on trouve, avec une forme qui ne peut d'ailleurs convenir au présent de l'indicatif, la désinence *ez* encore préférée à *iez*, par exemple dans *puissés* (p. 280) et dans *facez* (p. 256). En outre

1. C'est ainsi qu'à *truist* répond dans les textes du temps la première personne *truisse*.

2. Dans une charte de 1302, on trouve *greusessent* (X 6); mais cette forme se rattache à l'infinitif *greusier* (*se plaindre*), tandis que *griet* (L 20) se rattache à l'infinitif *grever*.

je dois faire observer que des mots tels que *chaciés*, *courrouciés*, ne font pas exception à ce que je viens de dire, parce que l'on y écrivait *iez* plutôt que *ez*, même à la seconde personne du pluriel de l'indicatif présent, par la même raison qu'à l'infinitif on y écrivait *chacier* et *courroucier* plutôt que *chacer* et *courroucer*.

Cependant il n'est pas douteux qu'il y avait pour le copiste du manuscrit *A* un véritable subjonctif, qui se manifestait clairement, même à la seconde personne du pluriel, d'abord dans les formes *puissés* et *facez* que je citais tout-à-l'heure, puis dans *faciez* (p. 418), dans *preignés* (p. 252), dans *soiés* (p. 210). Mais il est certain aussi que dans une même phrase, à ces formes non équivoques du subjonctif, sont accouplés des verbes qui ont la forme de l'indicatif quoiqu'ils soient nécessairement au subjonctif : « Et vous commandons que vous en *ralez* vers vostre » seigneur, et dedens quinzainne vous *soiés* ci arière, et *appor-* » *tez* au roy, » etc. (p. 302). Ces formes *ralez, apportez*, et autres semblables proviennent-elles du manuscrit original, ou ont-elles été introduites par le copiste? Si l'on se rappelle que ce même copiste a écrit souvent à la première personne du pluriel *façons* (p. 230), *metons* (p. 136), etc., là où les chartes permettent de supposer qu'il aurait dû écrire *faciens*, *metiens*, on sera porté à croire qu'il a pu aussi altérer les formes de la seconde personne du pluriel. Mais ce qui m'a empêché de m'arrêter à cette hypothèse, c'est que souvent le manuscrit de Lucques est d'accord avec l'autre, et que deux copistes à deux siècles d'intervalle n'auraient pu altérer de la même façon le texte original. Il est donc plus sûr de reproduire les manuscrits, surtout pour la seconde personne du pluriel, et de n'introduire la désinence *iens* à la première personne que dans les passages où les manuscrits offrent la finale *ions* au lieu de *ons*.

22°. IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

Quoique l'imparfait du subjonctif se présente rarement dans les chartes, les exemples qu'on y trouve suffisent pour constater que les formes habituelles du manuscrit *A* doivent s'accorder généralement avec l'orthographe du manuscrit original. Pour la première conjugaison, l'Histoire présente au singulier les

désinences *asse*, *asses* et *ast*[1]; une charte de 1272 contient le verbe *gannast* (F 12), et le *Credo* fournit les verbes *osasse* (p. 510), *alast* (p. 512), et *donast* (p. 530). Au pluriel, j'ai noté à la troisième personne *laissassent* (H 123) et *greusessent* (X 6). La première désinence se rencontre aussi dans l'Histoire (*aidassent*, *osassent*, *ostassent*, etc.); mais on y trouve aussi une désinence adoucie qui est l'équivalent de celle du verbe *greusessent* : j'en citerai pour exemples *devéissient* (p. 42) et *seingnissient* (p. 330). Cet adoucissement n'est pas sans exemple dans l'Histoire à la seconde personne du pluriel; j'y ai noté *amissiez* (p. 18). Il est bien plus fréquent à la première personne, où l'on trouve *aidissons* (p. 46), *alissiens* (p. 112), *alissions* (p. 202), *alissons* (p. 116), *demourissons* (p. 156), *envoison* (p. 224), *esveillissiens* (p. 116), *loïssons* (p, 78). Dans les exemples que je viens de citer, il faut noter, indépendamment de l'adoucissement de l'*a* en *i*, les formes *iens*, *ions*, *ons* et *on*, que le copiste emploie alternativement et quelquefois dans la même page. Le mélange de ces désinences ne se présente pas seulement pour les verbes de la première conjugaison, mais dans tous les autres. C'est une mauvaise habitude du copiste du manuscrit *A*, condamnée par les chartes, où j'ai noté *peussiens* (W 189 et X 23), *veissiens* et *voisissiens* (W 29 et 78), sans y trouver d'exemple des désinences en *ions*, *ons* et *on*, auxquelles il faut substituer uniformément *iens*, comme à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel. Pour justifier cette correction par un exemple décisif, je dirai que la forme très-irrégulière *envoison* est tirée d'un passage de l'Histoire que le *Credo* reproduit; or on trouve dans ce dernier texte *envoïssiens* (p. 524) au lieu de *envoïson*, en sorte que cette altération de l'orthographe originale est constatée par deux preuves indépendantes et tout à fait incontestables.

Pour les trois dernières conjugaisons, l'imparfait du subjonctif n'avait généralement, sauf *iens* à la première personne du pluriel, que des désinences consacrées par l'usage actuel. J'ai noté dans les chartes une double forme pour le verbe *pouvoir* à la troisième personne du singulier, *peust* (V 21) et *poist* (C 23) : cette dernière forme se retrouve dans le *Credo* (p. 512 et 522).

1. C'est par exception que l'on trouve à la troisième personne du singulier *s'acordat* et *parla*.

Dans les chartes comme dans l'Histoire, la double consonne *st* est, plutôt que le *t* simple, le signe caractéristique de la troisième personne du singulier. Au lieu de nos formes contractes *vînt*, *vinssions*, *vinssent*, j'ai trouvé *venit* (O 30) et plus correctement *venist*[1] (p. 510 du *Credo*), puis dans l'Histoire *venissiens* (p. 360) et *venissent* dans le *Credo* (p. 522). On rencontre aussi dans l'Histoire *tenist*, *detenissent*, etc. Il y faut noter aussi deux formes beaucoup plus rares, *attendrisist* (p. 82) et *partisist* (p. 238, 250 et 256). Quelques exemples fournis par les chartes et confirmés par différents passages de l'Histoire et du *Credo*, permettent de dire que les verbes de la troisième et de la quatrième conjugaison qui avaient perdu par contraction la dernière consonne de leur radical latin, ajoutaient un *e* avant les désinences ordinaires de l'imparfait du subjonctif : ainsi on écrivait dans les chartes *peussiens* (W 189), *veissiens* (W 29), *feisse* (T 6 et V 15), *deissent* (X 6); dans l'Histoire *meisse*, *preisse*, *teusse*, *creusse*, *occeist*, etc. Au contraire, je trouve dans l'Histoire *deffendisse*, *descendist*, *vesquist*[1]. Sans prétendre que cette distinction fût toujours observée, on peut affirmer que les exemples s'en présentent fréquemment. Cependant il y a désaccord entre la charte de Vaucouleurs pour le verbe *vendeist* et l'Histoire pour le verbe *perdist* : cela tient peut-être à ce que la contraction du double *d*, qui était encore accusée par la forme *vendeist* pour *vendidisset*, mais qui ne l'était plus par la forme *perdist* pour *perdidisset*, doit être considérée comme une contraction secondaire, en ce sens qu'elle laissait subsister le *d* radical. On s'expliquerait ainsi que la trace de cette contraction, déjà effacée dans la prononciation, tendît à disparaître aussi de l'orthographe. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de substituer dans l'Histoire *perdeist* à *perdist*, ou *rendeissent* à *rendissent;* mais y trouvant *meust* (p. 154), je suis autorisé à n'y pas laisser *must* (p. 344).

1. Cette forme se représente très-fréquemment dans l'Histoire.

2. C'est bien certainement par erreur que le copiste du manuscrit *A* a écrit *despendeit* au lieu de *despendist*, qui se lit dans le manuscrit *L*.

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'ORTHOGRAPHE DANS SES RAPPORTS AVEC LA PRONONCIATION.

L'orthographe de la chancellerie de Joinville, quand on la considère dans ses rapports avec la grammaire, paraît avoir été soumise à des règles simples et uniformes, qu'il est facile d'appliquer au texte de l'Histoire sans être exposé à le dénaturer par des corrections arbitraires. Il n'en est pas de même quand on examine cette orthographe dans ses rapports avec la prononciation. La grammaire, dans son application la plus ordinaire, régit un nombre limité de désinences, et l'on comprend que la pratique des clercs, plus ou moins familiarisés avec les règles de cette grammaire, pût maintenir jusqu'à un certain point l'uniformité, surtout dans la déclinaison et les parties les plus connues de la conjugaison. Mais quand il s'agissait d'écrire des mots ou des portions de mots qui échappaient à l'application usuelle de ces règles, quand il fallait peindre par des lettres certaines syllabes qui étaient plutôt des sons qu'un élément bien connu du mot latin ou germanique d'où elles dérivaient, ce n'était plus la mémoire, c'était l'oreille qui servait à résoudre ces problèmes de l'orthographe française. Chacun s'essayait à représenter de son mieux ce qu'il avait entendu, sans se croire obligé à employer constamment les mêmes lettres pour les mêmes sons. Cette orthographe n'était donc pas uniforme; mais à cause du but qu'elle se proposait, elle n'était pas non plus arbitraire. J'essaierai de la faire connaître dans sa variété, et de rappeler à l'occasion quelques-unes des lois qui en limitaient les écarts.

23°. SONS DIVERS DE L'*A*.

Parmi les mots où la voyelle *a* se présentait comme finale,

ceux où elle devait avoir le son le moins sensible, parce qu'au lieu d'être accentués ils se prononçaient comme s'ils eussent fait corps avec le mot suivant, sont l'article et le pronom *la*, les adjectifs possessifs *ma* et *sa*. Les mots où la même voyelle devait avoir un son plus net sont la préposition *à*, les adverbes *çà*, *jà* et *là*, les troisièmes personnes du prétérit singulier de la première conjugaison, celles du futur singulier de toutes les conjugaisons, les mêmes personnes au présent de l'indicatif dans *a* et *va*. C'est par exception que l'on rencontre quelques exemples isolés de *j'a* au lieu de *j'ai*, puis de *soffrera*, *vanra*, au lieu de *soffrerai*, *vanrai*. Cette diphthongue *ai*, par une exception contraire, remplaçait quelquefois l'*a* simple de la préposition *à*, du verbe *il a*, et des adverbes *çà*, *jà* et *là*. Enfin la voyelle *a* finale est quelquefois remplacée par *at* dans le verbe *il a*, et à la troisième personne du singulier de quelques futurs, *averat*, *paierat*, *serat*, *tanrat*, *vivrat*. En résumé, dans plusieurs mots où l'*a* simple figure aujourd'hui comme finale, on employait quelquefois l'*a* suivi d'un *i* ou du *t* étymologique de la troisième personne du singulier.

La voyelle *a* figure dans les syllabes penultièmes et accentuées de plusieurs mots tels que *arable*, *grace*, *usage*, *champagne*, *dame*, *chane*, *Jaque*, *abbatre*, *contrares*. Mais à ce dernier mot, qui se rencontre dans une seule charte, et au mot *usuare*, qui se rencontre dans une autre, on peut opposer des exemples beaucoup plus nombreux de la finale *aire*, soit dans *contraire* et *isuaire* ou *ysouaire*, soit dans *anniversaire*, *douaire* et *miliaires*. La diphthongue *ai* s'employait aussi, comme aujourd'hui, dans des mots tels que *plaine* et *fontaine*. En outre, elle pouvait, contrairement à l'usage moderne, remplacer l'*a* simple dans des mots tels que *graice*, *usaige*, *champaigne*, *Jaique*. C'était donc un fait commun à la finale et la pénultième accentuées que la substitution possible de la diphthongue *ai* à l'*a* simple.

Le fait une fois constaté, on peut se demander si la diphthongue *ai* était considérée comme un pur équivalent de l'*a* simple, ou si on en faisait usage comme d'un son analogue qui fût plus fort ou plus faible que celui de l'*a*. Il est certain que s'il y avait une différence, elle ne pouvait être bien grande, puisque l'on écrivait alternativement *grace* et *graice*, *usage* et *usaige*, etc.; néanmoins il semble plus vraisemblable que si l'*a* simple eût été

l'équivalent exact de la diphthongue *ai*, on n'eût pas songé à se servir de cette diphthongue. Or si l'on observe que la diphthongue *ai* figure dans la pénultième accentuée du substantif *gaige*, tandis qu'elle est remplacée par l'*a* simple dans la pénultième non accentuée de l'infinitif *gagier*, on en conclura qu'elle indiquait plutôt un renforcement qu'un affaiblissement du son de l'*a*. C'est par la même raison que la pénultième accentuée des infinitifs *plaire* et *faire* pouvait (quoique ce ne fût pas l'usage le plus ordinaire) se remplacer par les syllabes *pla* et *fa*, quand l'accent tombait sur la finale dans *plaroit*, *fasons*, *fasiens*, *fasoient*, ou même se transformer en *e* sourd dans *fesoie*, *ferons*, *feront* et *feroient*. C'était donc un renforcement de l'*a* accentué qui engageait quelquefois à le figurer par la diphthongue *ai*.

Quoique l'*a* suivi d'une consonne dans la même syllabe fût naturellement renforcé par cette consonne, on y substituait quelquefois la diphthongue *ai* dans *fais* ou *faiz*, *mairz*, *grainge*, *senechaix*, qui alternaient avec *fas* ou *faz*, *marz*, *grange*, *senechas;* dans *plainche*, qui devait alterner avec *planche*, comme *aingle* et *Nicholais* devaient alterner avec *angle* et *Nicholas*. Enfin cette diphthongue s'employait exclusivement dans plusieurs mots où elle subsiste encore, tels que *bail*, *communaille*, *chapelain*, *main*, *saint*, *fait* et *lait*.

La diphthongue *au* pouvait également se substituer à l'*a*, en le renforçant d'une manière plus sensible encore que ne le faisait la diphthongue *ai*. On voit *au* alterner avec *al* dans un grand nombre de mots tels que *chevaux* et *cheval*, *vau* et *val*, *alx* et *aus*, *official* et *officiaus*, ou bien représenter ces mêmes lettres étymologiquement dans *autre*, *faus*, *sauf*[1]. Quelquefois la consonne *l* subsistait malgré le remplacement de l'*a* par la diphthongue *au;* car on trouve *bannaul*, *léaul*, *ospitaul*, *seneschauls*, *vaul*, au lieu de *bannal*, *léal*, etc. C'est aussi l'*a* simple qui est remplacé par *au* dans *estauble*, *heritaublement*, *permenaublement*, et réciproquement l'*a* simple se substitue par une exception très-rare à la diphthongue *au* dans *acuns* et *atrui*[2].

1. La diphthongue *au* peut aussi représenter *il* et *el* comme dans *seaus* (*sigillum*) ou *Guillaumes* (*Guillelmus*).

2. Quoiqu'on trouve *chacun*, *chacune*, il était plus ordinaire d'écrire *chascun*, *chascune*, en sorte que la diphthongue *au* dans *chaucun*, *chaucune*, représente moins l'*a* simple que l'*a* appuyée sur l'*s*.

Puisque l'*a* simple s'employait à la finale et à la pénultième accentuées, on s'en servait à plus forte raison dans des syllabes non accentuées, par exemple dans *abé*, *acorder*, *acostumei*. Il en était de même des diphthongues *ai* et *au* dans *airables*, *airdoir*, *aumone*, *autrui*. Mais il faut noter en outre que l'*a* simple pouvait aussi représenter un son très-sourd, puisque de la finale accentuée d'*achat* il passe dans la penultième non accentuée du participe *achatez*, où il devait se prononcer comme l'*e* de la syllabe correspondante des mots *achetée*, *achetour*, etc. Il paraît probable aussi que la diphthongue *ai* dans *faisoient* devait être loin d'avoir un son aussi prononcé que dans *faire*, puisqu'on la voit alterner avec l'*a* simple dans *fasoient* et avec l'*e* sourd dans *fesoie*. Les habitudes de la prononciation devaient donc aider à rectifier tout ce qu'il y avait d'inexact et d'imparfait dans les moyens à l'aide desquels on essayait d'en reproduire les nuances. Il faut avant tout constater l'inexactitude et l'imperfection de cette orthographe, pour y discerner plus sûrement les indices de l'ancienne prononciation. C'est ce que j'ai essayé de faire pour la voyelle *a*, en montrant qu'à ce signe unique répondaient des sons divers, parmi lesquels j'ai signalé particulièrement le son de l'*e* sourd dans la seconde syllabe *d'acheter*, le son médiocre des monosyllabes *la*, *ma* et *sa*, le son ou plutôt les sons représentés à l'occasion par la diphthongue *ai* dans *fasoient*, *là* adverbe, *usage*, *grace*, *contrares*, et par la diphthongue *au* dans *estable*, *cheval*, *acun*. Je soumettrai au même examen les voyelles suivantes :

24°. SONS DIVERS DE L'*E*.

Autrefois comme aujourd'hui la voyelle *e* était celle qui représentait les sons les plus nombreux et les plus divers, sans qu'il existât souvent aucun moyen sûr de discerner celui qu'elle devait rappeler de préférence dans une circonstance donnée. Pour s'en rendre compte, il faut examiner quelles fonctions pouvaient remplir l'*e* simple, l'*e* accouplé à une autre voyelle et l'*e* s'appuyant sur la consonne suivante, en les considérant d'abord dans les syllabes finales, les monosyllabes ou les syllabes accentuées, ensuite dans les syllabes non accentuées.

L'*e* muet final s'employait comme aujourd'hui dans des mots tels que *cause*, *bonne*, *dite*, ou bien dans certaines désinences

de la conjugaison, notamment à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent. Là pourtant j'ai rencontré une fois *demouret* avec un *t* final; mais c'était une orthographe déjà tombée en désuétude, malgré l'étymologie latine, et qui devait avoir perdu depuis longtemps toute influence sur la prononciation. Il ne faut donc tenir nul compte de cette exception, mais croire que la syllabe finale du mot *demouret* se prononçait comme dans les chartes où l'on rencontre *demeure* et *demoure*. Il est certain aussi que l'*e* ne cessait pas d'être muet quand on y ajoutait une *s* pour obéir aux règles de la déclinaison, en d'autres termes que *peuples* répondant à *populus* et à *populos* ou *causes* à *causas* se prononçaient comme *peuple* répondant à *populum* et à *populi* ou *cause* à *causam*.

Il y a un petit nombre de cas où, contrairement à l'usage qui dominait alors, on trouve deux *e* muets de suite au lieu d'un. C'est une même charte qui fournit tous ces exemples : *iauee* (L 41 et 43), *partiee* (L 9), *vanduee* (L 10), *avoiee* (L 9), *pooie* (L 10), *devoiee* (L 10 et 72). Quoiqu'il semble difficile d'admettre qu'une lettre ainsi redoublée restât muette, je serais porté à croire que ce procédé, dont on ne retrouve pas trace pour ces mêmes mots dans les autres chartes, servait à indiquer que l'on appuyait longtemps sur la voyelle précédente; car il n'y a rien de plus contraire aux habitudes de notre langue que la succession de deux *e* muets. La même charte en fournit encore deux exemples dans les verbes *randeroieent* et *panroieet* (L 74). Dans ce second verbe, qui est aussi à la troisième personne du pluriel, il faut remarquer que la désinence ordinaire, qui était alors la même qu'aujourd'hui, se trouve altérée, non seulement par le redoublement de l'*e*, mais encore par la suppression de l'*n*. Comme il y a plusieurs exemples de cette suppression, on peut se demander si toutes les lettres du groupe *ent* étaient muettes au même degré. Ce qui permettrait d'en douter, c'est que la prononciation pouvait seule engager, malgré l'étymologie, à retrancher quelquefois la lettre *n;* tandis qu'on voulait peut-être, en conservant les deux autres, indiquer qu'il y avait un son quelconque de l'*e* et une certaine articulation du *t* final, même quand le mot suivant commençait par une consonne [1].

1. On trouve devant un mot commençant par une voyelle, *lasoiet* et *usoiet* (L 20), *voloiet* (J 19), *paiet* (U 31), *puiuset* (L 21), *soiet* (L 28); et devant une

Je distingue de l'*e* muet un *e* sourd qui s'employait dans l'article *le*, dans les pronoms *ce, je, le, me, que, se,* dans la négation *ne* et dans la conjonction *se*. Je l'appelle *e* sourd, non seulement parce qu'il a encore maintenant, dans les mêmes mots, un son plus sensible que celui de l'*e* muet, mais encore parce qu'il était quelquefois remplacé par des lettres qui devaient avoir une certaine sonorité. Ainsi on trouve *ceu* au lieu de *ce, lo* et *lou* au lieu de *le, ju* au lieu de *je*. L'emploi de ces équivalents, tout rare qu'il fût, montre assez que l'*e* dont ils pouvaient tenir la place ne doit pas être considéré comme un simple *e* muet.

L'*é* fermé, qui se rencontre si souvent à la syllabe finale et accentuée des mots tels que *abbé, vérité, donné,* se confondait complétement par sa forme avec l'*e* muet, dont il se distingue aujourd'hui par le signe appelé *accent aigu*, comme l'*è* ouvert s'en distingue par l'*accent grave*. Il est certain qu'il était loisible et régulier d'écrire exactement de la même manière des mots d'une valeur diverse tels que *fosse* (I 27) et *fossé* (L 38), *devise* (X 71) et *devisé* (O 40). Mais quoique le sens pût suffire souvent à distinguer sous cette forme ambiguë celle des deux prononciations qu'il fallait préférer, on substituait souvent en pareil cas la diphtongue *ei* à l'*e* simple en écrivant *fossei* (R 24) et *devisei* (H 94). Sans vouloir nier que cette orthographe, qui dominait à la chancellerie de Joinville, pût jusqu'à un certain point dépendre de la prononciation locale, on doit croire que les écrivains se proposaient aussi d'établir par ce moyen une distinction entre l'*é* fermé et l'*e* muet [1]. C'est par la même raison qu'au lieu de l'*e* simple suivi de l'*s*, qui aurait pu se confondre avec l'*e* muet, ils employaient souvent le groupe de lettres *eis,* dans des mots tels que *abbeis, cureis, jureis, nommeis, prioleis*. Au contraire ils préféraient la combinaison *ez* à *eiz* parce que l'*e* appuyé sur un *z* prenait par cela seul le son de l'*é* fermé; ainsi j'ai trouvé seulement six mots tels que *preiz, prissieiz*, écrits avec la finale *eiz*, tandis que les finales *ez* ou *iez* se présentent dans plus de vingt-cinq mots différents.

consonne, *doiet* (J 14), *poet* (J 7), *esloiet* (J 10), *faisoiet* (L 29), *paieroiet* (J 20), *panroieet* (L 74), *facet* (L 34), *aitet* (L 26). Sauf le mot *paiet,* écrit de la main de Joinville, ces différents exemples sont tirés de deux chartes seulement; partout ailleurs c'est l'orthographe actuelle qui a été employée.

1. Cet *t* tenait en effet la place du *t* étymologique, dont les chartes de Joinville ont conservé quelques exemples déjà surannés dans les participes *levet, obligiet, paiet, renonciet.*

En examinant les finales des participes passés féminins de la première conjugaison, on reconnaît encore que l'emploi de la diphthongue *ei* devient moins fréquent lorsqu'il n'y a plus nécessité d'y recourir pour empêcher la confusion de l'*é* fermé avec l'*e* muet. En effet, tandis que les participes passés masculins terminés par l'*é* simple se rencontrent un peu moins souvent que ceux qui ont pour désinence la diphthongue *ei*, au féminin les finales *ée* ou *ées* sont six fois plus nombreuses que les diphthongues *eie* ou *eies*. Il ne semble pas qu'on puisse expliquer ce fait par une différence de prononciation. Le groupe de lettres *eie* étant contraire à l'étymologie latine, n'aurait jamais été employé en pareil cas s'il n'eût pas été aussi propre à représenter le son final des participes passés féminins de la première conjugaison, que la diphthongue *ei* pouvait l'être à représenter le son final des participes masculins. Si donc la diphthongue masculine *ei* s'employait plus souvent que l'autre, c'est que l'*é* simple des participes masculins risquait de se confondre avec un *e* muet, tandis que dans la désinence féminine *ée*, le dernier *e* étant muet, l'autre ne pouvait pas l'être, et que l'habitude suffisait pour faire distinguer à première vue la différence de son caché sous ces deux signes identiques.

L'emploi de l'*è* ouvert à la pénultième accentuée donne lieu à des observations analogues. S'il se confondait en apparence avec l'*e* muet de la syllabe suivante, l'usage apprenait à en reconnaître la valeur véritable dans les mots tels que *père*, *mère*, *frère*, où l'on savait d'avance qu'il ne pouvait pas y avoir deux syllabes muettes de suite. Lors donc que certains clercs écriraient *freire*, *remeide*, *pleige*, *privileige*, en remplaçant l'*e* simple de la pénultième par la diphthongue *ei*, c'était moins pour en figurer l'exacte prononciation que pour y attacher un signe extérieur qui le distinguât de l'*e* muet. Car la diphthongue *ei* ne devait pas se prononcer de même dans le mot *freire* que dans le mot *veritei;* mais dans l'un comme dans l'autre elle remplissait le même office que nos accents typographiques. Tel n'est pas l'office de l'*i* joint à l'*e* dans la même syllabe lorsque au lieu de le suivre, il le précède pour produire un son double et presque simultané qui participe à la fois de ces deux voyelles. Je n'aurais point à en parler maintenant s'il ne s'agissait que de l'*i* qui conserve le son dominant et principal lorsqu'il précède l'*e* muet des mots *bergerie*, *garantie*, etc.; mais la même combinaison

se faisait avec l'*é* fermé ou avec l'*è* ouvert dans des mots tels que *moitié*, *pié*, *eschangié*, *baillié*, *charrière*, *rivière*, *manière*. Or, dans tous ces mots l'*i* se prononçait à part, quoique très-rapidement, et sa présence n'empêchait pas que l'*e* ne conservât un son distinct, soit fermé, soit ouvert.

Pour résumer ce que j'ai dit sur l'*e* tantôt isolé, tantôt suivi ou précédé de la lettre *i*, je citerai d'après les chartes de Joinville trois formes orthographiques du même mot. Si l'on admet avec beaucoup de savants que dans les finales latines *eria*, *egium*, l'*i* se transposait pour former les finales françaises *ière*, *iège*, on doit croire que l'orthographe *privilièges* (N 38) était réglée par l'étymologie. J'ai montré en tout cas que cet *i* laissait à l'*e* qui le suivait un son distinct et indépendant, en sorte qu'il ne pourrait être considéré comme un signe qui en modifiât la prononciation. Au contraire, quand un clerc écrivait *privileiges* (Q 34), il adoptait une orthographe qui ne permettait plus de confondre l'*e* pénultième avec un *e* muet ; car en le faisant suivre d'un *i* il le marquait en quelque sorte d'un signe analogue à notre accent typographique. Enfin le clerc qui écrivait *privileges* par un *e* simple (O 45), ne se préoccupait ni d'étymologie, ni de signe d'accentuation, et il s'en tenait à une orthographe, qui, pour être moins savante et moins précise, n'en a pas moins prévalu dans la langue moderne.

Je dois avertir ici que le copiste du manuscrit *A* employait l'*e* simple dans un grand nombre de mots où nous employons aujourd'hui la diphthongue *ai*, et où les chartes fournissent généralement une orthographe conforme à la nôtre. Ce serait déjà un motif suffisant de croire que tous ces mots ont été altérés par le copiste ; mais on peut dire que lui-même a fourni la preuve des altérations involontaires qu'il s'est permises, car il lui est arrivé fréquemment d'écrire ces mots dans les premières pages du texte autrement qu'il ne l'a fait dans les dernières. Ainsi j'ai vérifié que, touchant à la fin de sa tâche, il écrivait autant de fois par un *e* simple que par un *ai* des mots tels que *faire*, *fait*, *mauvais*, *paix*, tandis que dans les premiers feuillets il avait, pour ces mêmes mots, employé cinq fois contre une la diphthongue *ai*. Il en faut conclure qu'après avoir commencé par mettre plus d'exactitude à reproduire l'orthographe du manuscrit original, il avait fini par y apporter moins d'attention et par se laisser aller à ses propres habitudes. Au fond, il exprimait par un équivalent

le son des mots dont il s'agit; mais il ne se faisait pas scrupule d'abandonner la méthode qu'on avait suivie à la chancellerie de Joinville pour représenter ces mêmes sons. Peut-être ne serait-il pas inutile, en certains cas, de comparer ainsi les premières et les dernières pages d'un manuscrit, afin de vérifier si le système de l'orthographe ne s'y est pas modifié dans un certain nombre de détails, à mesure que l'attention du copiste se relâchait dans l'accomplissement de sa tâche.

Comme dans l'orthographe moderne, l'*e* appuyé sur une consonne appartenant à la même syllabe prenait le son de l'*é* fermé ou de l'*è* ouvert. Pour l'*é* fermé de la finale, je me contente de citer les infinitifs de la première conjugaison, *acheter, bouchier*, etc., et les mots tels que *chevalier, antier*. Je note en passant que l'on trouve encore ici la diphthongue *ei* substituée à l'*e* simple dans une douzaine d'infinitifs tels que *acordeir, aleir;* mais comme c'était sans nécessité, c'était aussi par exception que l'on recourait à cette diphthongue.

Ici se présentent naturellement plusieurs mots qui devaient avoir comme aujourd'hui un son intermédiaire entre l'*é* fermé et l'*è* ouvert : *blef* ou *bleif*, prenant aussi les formes *blez, blés* et *bleis*, *chief* ou au sujet *chiés*, puis *fiés* et *fiez* faisant au régime singulier *fiei* et *fié*, sans que la forme primitive *fief* paraisse nulle part, à moins qu'on ne veuille voir une erreur de copiste dans la forme *fiel*. Je n'oserais l'affirmer, parce que ces consonnes finales empêchaient l'*e* d'être muet sans qu'il fût nécessaire de les articuler, en sorte que l'on pouvait imaginer ainsi une orthographe qui était contraire à l'étymologie tout en restant conforme à la prononciation. J'aurai occasion d'en citer des exemples moins contestables.

Quoique l'*e* suivi de l'*s* pût rester muet, cette consonne suffisait pour lui communiquer le son ouvert dans les articles *des* et *les*, dans les pronoms *ces, les, mes* et *ses*, qui s'écrivaient alors comme aujourd'hui, ou dans d'autres mots du genre de ceux où l'*e* reçoit maintenant un accent grave, *adès, après, dalès, dès, ès, lès, près, très*. Je dois mettre à part le substantif *decès*, parce qu'il ne se présente que sous deux formes contraires à l'étymologie, *decest* et *decet :* il est évident que ce *t* final ne s'articulait pas, et qu'il avait pour objet unique d'indiquer le son ouvert de l'*e*, tel qu'on le figurait dans *forest* ou *foret*, et plus irrégulièrement en écrivant par fois *et* au lieu de *est* (E 5 et 8).

Parmi les mots assez nombreux où l'*e* de la syllabe finale prenait le son ouvert parce qu'il s'appuyait sur la consonne *l*, comme aujourd'hui dans les mots *hostel*, *lequel*, *tel*, il y en a qui se rencontrent avec certaines variantes orthographiques où la lettre *l* n'est plus comprise. D'où l'on peut conclure que cette consonne finale s'articulait à peine, et qu'elle se manifestait surtout en communiquant à l'*e* un son ouvert. Il est certain d'abord que cette *l* ne s'articulait pas quand elle était suivie d'un *z* ou d'une *s* puisqu'à côté de *saelz*, *seels*, *Cystels*, *lesquels* et *telz*, on trouve comme équivalents *saés*, *seés*, *Cystés*, *lesqués*, *lesqueis*, *lesquex*, *teix* et *tex*. C'est ainsi encore que *journel* devient au pluriel *journés*. Mais au singulier même *perpetué* se rencontre au lieu de *perpetuel*, *aponné* au lieu d'*aponnel*, *boissel* alterne avec *boissé*, et le nom de l'abbaye d'Escurey se trouve écrit *Ecurel* en même temps que *Escuiré*, *Escurei*, *Escurey*, *Escuri* et *Escury*.

Doit-on croire au contraire que l'*r* de la syllabe finale, quand il communiquait à l'*e* un son ouvert, comme dans les mots *mer*, *yver*, *clerc*, s'articulât aussi nettement qu'aujourd'hui? Les chartes n'apprennent rien de décisif à cet égard. Il est vrai que l'*r* finale de ces mots subsiste même quand la déclinaison y ajoute une *s*, comme dans *chiers* ou dans *clers*, dont le *c* étymologique tombe seul. Mais on peut objecter que cette persistance de l'*r* n'est pas un indice suffisant, puisque la même consonne se conservait au sujet singulier et au régime pluriel des mots tels que *chevaliers*, *deniers*, où il est permis de supposer qu'elle était comme aujourd'hui muette[1]. Mais comme en l'absence d'indications contraires c'est la conformité de la prononciation ancienne avec la moderne qui est l'hypothèse la plus vraisemblable, il y a quelque motif de croire que l'*r* finale s'articulait dans le mot *chier*. En effet, grâce à l'obligeance de M. le curé de Joinville,

1. Cette hypothèse ne devrait pas être admise si l'on pouvait s'en fier à un exemple unique fourni par une charte où le mot *Saunierr* est écrit avec deux *r* au lieu d'une (I 53); mais s'il était certain que ce redoublement de l'*r* finale eût été fait avec intention, on devrait croire que la véritable désinence de ce mot était en *aire*, comme dans le féminin *Saugnaire* (H 67), puisque du latin *saunarius* et *saunaria*, on a pu former *saugnaire* ou *saunaire*, comme de *contrarius* et de *contraria*, on a fait *contraire*. Dans ce cas, le redoublement de l'*r* aurait eu pour but d'avertir que la finale *ierr* était l'équivalent de la finale *aire*, et non de la finale *ier* où l'*r* était muette.

je puis attester que telle est aujourd'hui la prononciation vulgaire du pays.

L'*e* s'appuyant sur une consonne à la pénultième accentuée se présente dans beaucoup de cas semblables ou analogues à ceux de l'orthographe actuelle, par exemple dans les mots *querelle*, *terre*, *evesque*, *messe*, *beste*, *lettre*. Mais il arrivait souvent que l'on supprimait cette consonne quoique l'*e* privé de cet appui conservât certainement le son ouvert : c'est ainsi qu'on écrivait *appèle*, *èle*, *tèle*, *cèles*, au lieu de *appelle*, etc., ou bien *quéque*, *esvèke*, *requète*, au lieu de *quelque*, *evesque*, *requeste*, enfin *lètres* au lieu de *lettres*, parce que l'*e* final étant muet, l'*e* pénultième avait par position un son ouvert. De là vient que des mots, qui prennent aujourd'hui un double *t*, ne se présentent dans les chartes de Joinville qu'avec un *t* simple[1]. Mais par une combinaison inverse, pour accuser plus nettement ce son ouvert, on redoublait surabondamment une consonne, comme dans *menierre* (U 7); ou l'on remplaçait mal à propos la consonne étymologique par une autre, en écrivant *lestre* et *lestres* (L 2 et 65, AA 13 et 22); ou bien encore on substituait inutilement la diphthongue *ei* à l'*e* simple dans *leitres* (E 15, X *bis* 44) et *leittres* (F 2). Pour que le mot *lettre*, qui se représente dans toutes les chartes, pût être écrit de tant de manières différentes par des clercs capables d'ailleurs d'observer les règles de l'orthographe grammaticale, il fallait que l'usage leur laissât une grande liberté dans le choix des combinaisons qu'ils jugeaient propres à représenter la prononciation d'un mot. C'est ainsi qu'un clerc est allé jusqu'à écrire *latres* et *matre* (E *bis* 24 et 26) pour *lettres* et *mettre*.

Quand on examine comment l'*e* s'employait dans les syllabes non accentuées autres que la finale muette, on reconnaît que si les différents sons de cette voyelle peuvent s'y rencontrer, il est plus ordinaire néanmoins de voir l'*e* sourd ou muet précéder immédiatement la syllabe accentuée. Ainsi tout en constatant à la pénultième l'*é* fermé de *défaut* et de *décest* ou l'*è* plus ouvert de *sèrvans* et de *confèrmer;* tout en montrant que les mêmes sons se produisaient à d'autres syllabes dans les mots *décembre*, *délivrer*, *héritage*, ou *annivèrsaire*, *dèschargier*, *crèstientei*, *excèption*, on ne peut pas révoquer en doute que la

1. *Charrètes, clochète, dète, fossète*, etc.

succession de la syllabe accentuée à l'*e* sourd ou muet des mots *denier, grevance, bergerie*, ne soit une combinaison beaucoup plus fréquente. Il y avait dans le rapprochement de ces deux sons différents un contraste qui plaisait à l'oreille et qui a déterminé dès lors une orthographe souvent contraire à l'étymologie latine. On peut s'expliquer ainsi par exemple que l'*a* antépénultième des mots *gallina, acaptare, arbalista* se soit transformé en *e* sourd dans *geline, acheter, arbelestre*, et qu'on ait affaibli l'*e* des mots *capellanus, castellanum, cancellatas*, en écrivant avec une *l* seulement *chapelains, chatelein, cancelées*. C'est par cette raison qu'on écrivait *ordenei, ordenons, ordenance*, plutôt que *ordonei*, etc. En s'appuyant sur ces faits, on peut supposer que dans des mots tels que *celerier, edefices*, le premier *e* devait avoir un son franc et le second rester presque muet; ou bien encore qu'à la leçon *premetons* il faut préférer *prometons* ou *proumetons*, parce que la seconde syllabe étant sourde la première ne devait pas l'être. On ne doit pas balancer non plus à prononcer les mots *chastelerie* et *chapelerie* comme s'ils étaient écrits avec la double *l*, parce que la cause qui a fait supprimer une de ces consonnes pour assourdir la pénultième de *chapelains* et de *chatelein*, n'empêche plus de rendre ici à l'antépénultième le son ouvert qui doit nécessairement précéder l'*e* muet de la syllabe suivante. J'incline à croire aussi qu'on prononçait comme aujourd'hui le mot *dessus*, d'autant plus que cette orthographe alterne avec une autre (*desus*), qui se concilie parfaitement avec cette prononciation.

Au moment où je viens de rappeler encore que la succession de deux *e* muets est contraire aux habitudes de notre langue, je dois avertir qu'il y a des mots comme *recevoir, refera*, qui paraissent faire exception à cette règle. On peut supposer d'abord que la première syllabe de ces mots se prononçait comme nous prononçons celle des substantifs *réception, réfection*, ou des verbes *réciter, réclamer*, etc. Mais il est possible aussi qu'on appuyât plus longtemps sur le premier *e* tout en le prononçant sourdement, et qu'on fît à peine sentir le second. Quoi qu'il en soit, il ne faut voir là que des difficultés secondaires, qui n'empêchent pas d'admettre la règle que j'exposais tout à l'heure, en avertissant d'avance qu'elle ne peut s'appliquer à tous les cas. Ainsi malgré les nombreux passages où la seconde syllabe du mot *sénéchal* est écrite avec l'*e* simple, l'emploi plus

fréquent qu'on y faisait des lettres *es* autorise à croire que la prononciation de ce mot était conforme à l'étymologie, et qu'on disait *senéchal* plutôt que *sénechal;* mais il est bien probable en tout cas que, contrairement à l'orthographe moderne (*sénéchal*), l'un des deux *e* devait rester muet.

Parmi les procédés orthographiques qui s'éloignent de l'usage actuel, je citerai les variantes, *léalment, leiament* et *loiaument*, dont les syllabes *lé, lei, loi* indiqueraient pour nous trois sons différents. Il est probable pourtant que les diphthongues *ei* et *oi* exprimaient un seul et même son, qui n'était guère que l'équivalent de l'*è* ouvert, comme dans *plèges* et *ploiges*, *conseil* et *consoil*, etc. On en voit un autre exemple dans les mots *otréei, otreiei* et *otroions,* auxquels il faut ajouter la forme *otrié*, dans laquelle le son de l'*i* paraît devoir être à peu près assimilé à celui de l'*e*, ce qui s'admet plus facilement quand on remarque l'emploi simultané des formes *discors* et *descors, iglise, esglise* et *esglèse.* Il n'est pas moins extraordinaire pour nous de voir l'*e* de *mettre* alterner avec l'*a* dans *matre.* Cependant cette orthographe, sans être ordinaire, se constate par d'autres exemples : au lieu d'*eschangié* on trouve *achangé* et *achangié;* de même que les substantifs *acorde* et *amande* ou le verbe *amander* s'écrivaient aussi *escorde, esmendes, esmandeir*, ce qui permet de considérer *aponné* comme l'équivalent d'*esponné* ou *esponnel*, en le rattachant à *spontalis* suivant l'opinion de mon savant confrère M. Guessard. D'où il faut conclure, non que l'*a*, l'*e* et l'*i* fussent des signes qu'on pût toujours remplacer l'un par l'autre, mais qu'ils représentaient respectivement plusieurs nuances de sons qui, par des dégradations successives, se rapprochaient assez pour autoriser dans certains cas de telles permutations.

25°. SONS DIVERS DE L'*I*.

J'ai déjà eu l'occasion de montrer la voyelle *i* s'ajoutant après l'*a* et l'*e* pour en renforcer le son plutôt que pour le changer, et je montrerai plus tard qu'elle forme avec l'*o* et l'*u* des combinaisons de même nature où elle n'apporte encore qu'un élément tout à fait secondaire. L'*i* paraît

aussi devant certaines voyelles, non pour les renforcer, mais pour produire un son très-bref qui se perd dans celui de la voyelle principale. C'est ainsi qu'on écrivait *Ysabiau*, *iaue*, *quarriaux*, *eschangié*, *pechié*, *chief*, *bouchier*, *chiers*, *croisiés*, là où l'orthographe moderne remplace cet *i* parasite par un *e* muet dans les trois premiers mots, ou le supprime entièrement dans les autres. Mais c'est un genre de combinaisons dont je n'ai pas à parler maintenant parce que l'*i* n'y remplit qu'un rôle accessoire. Ce qui doit m'occuper maintenant c'est l'emploi qu'on faisait de l'*i* comme voyelle isolée ou principale, soit dans la syllabe accentuée, soit dans les autres.

L'*i* seul paraît comme adverbe de lieu plus souvent que *y*, et comme pronom il remplace par exception *il*. Les exemples de l'article *li* sont très nombreux, et ceux du pronom *li* plus fréquents que *lui*, tandis que *celi* est plus rare que *celui;* mais dans l'un et l'autre cas la diphthongue *ui* se rattache plutôt à l'*i* qu'à l'*u;* on peut en dire autant du pronom *sui*, puisqu'il se présente une fois sous la forme *si*. La forme *cesti*, qui se rencontre ailleurs que dans les chartes, indique aussi que le son de l'*i* restait le principal dans la variante *cestui*. Il est encore naturel de considérer la diphthongue *ui* comme un simple renforcement de l'*i* dans les mots *autrui*, *cui*, *muis*, *huit*, de même que dans les verbes *puis*, *puisse* et *nuire*, où la prononciation actuelle conserve encore à cette voyelle le son dominant. Mais j'avertis dès à présent que la même combinaison de lettres a été employée dans d'autres mots où le son de l'*u* me paraît l'avoir emporté sur l'autre. Ce serait une preuve de plus qu'une même lettre ou une même combinaison de lettres pouvait représenter plusieurs nuances de son. Parmi les mots où l'*i* seul sonnait à la syllabe accentuée, je citerai les pronoms *mi* et *qui*, l'adverbe *si* (répondant au latin *sic*, et non à la conjonction latine *si*, qui est toujours représentée par *se*), le substantif *mari*, le participe *establi*, le nom propre *Aubri*, le verbe *je di*. J'ajoute les mots *ainsi*, *aussi*, *fi*, *demi* et *Remi*, quoiqu'ils alternent avec *ainsin*, *ainsis*, *ausin*, *aussinc*, *fil*, *demei* et *Remei*, parce que les consonnes finales et l'*e* de la diphthongue *ei* rentrent ici dans la catégorie des lettres accessoires qui se

combinaient avec la voyelle principale, non pour la changer, mais pour l'accentuer davantage.

C'est presque toujours isolément que l'*i* paraît à la pénultième accentuée dans des mots tels que *paisible*, *libres*, *justice*, *articles*, *partie*, *lige*, *vignes*, *vile*, *file*, *dire*, *eglise*, *escrites*, *petite*, *arbitre*, *vivre*. L'étymologie et l'usage engageaient souvent à redoubler la lettre *l* dans le mot *ville;* on le faisait plus souvent encore dans *fille* sans que l'on cherchât un moyen particulier de représenter le son mouillé. C'était par souvenir de l'orthographe latine qu'on pouvait maintenir quelquefois le *p* d'*escriptes*, mais l'emploi de l'*n* à la pénultième dans *vingnes*, et celui de l'*s* redoublée dans *jostisse* et *yglisse* n'étaient que des moyens irréguliers d'indiquer la syllabe accentuée. Ce redoublement de consonne concourt avec le renforcement de l'*i* par une diphtongue dans le mot *deimme*, qui alterne avec *deime*, et dont une autre variante *(disme)* permet de rattacher la prononciation ancienne à celle qui a prévalu dans la langue moderne. C'est la même prononciation qu'indique à la syllabe non accentuée la comparaison des variantes *deimé*, *dismé* et *dimé*. J'en dis autant de *deix* et *seix*, qui se présentent par exception à côté de *dis*, *dix*, *sis* et *six*.

Les chartes n'apprennent pas si l'on articulait l'*r* sur lequel l'*i* s'appuie dans la syllabe finale des infinitifs *tenir*, *venir*, etc.; mais ce qui semble le plus probable, c'est que conformément à un usage qui a été très-répandu et qui persiste encore à Joinville [1], on prononçait tous ces infinitifs en ne tenant compte que de l'*i*. Il est à croire seulement que la prononciation y appuyait davantage, et l'on peut s'expliquer ainsi pourquoi l'on n'y observe pas de variations orthographiques comme dans *aneanties* et *anientis*, *discors* et *descors*, *eglise*, *esglise* et *esglese*, *edefier* et *edifier*. Je dois faire observer aussi que le dernier *i* de cet infinitif devait se prononcer isolément de l'*e* comme dans *marier*, *eschuminier* ou *escomenier*. Mais tandis que la prononciation de l'*i* devait être rapide et peu sensible dans les participes masculins *obligié*, *prissié*, où l'*é* final conservait le son principal, elle devait être forte et distincte dans les féminins *obligie* et *prissie* où l'*i* l'emportait nécessairement

1. Grâce à M. le curé de Joinville, je sais que dans la prononciation vulgaire du pays cette *r* finale ne s'articule pas.

sur l'*e* muet; il est même probable qu'on appuyait plus longuement sur cette finale que sur celle des participes de la seconde conjugaison, parce qu'elle représentait la contraction de l'ancienne désinence *ieie*.

Il y a un assez grand nombre de mots dans lesquels on voit figurer l'*i* et l'*y* alternativement; mais il convient de distinguer ceux où l'*y* tient la place d'un seul *i* de ceux où il en représente deux. Dans des mots tels que *Cystels*, *syres*, *synor*, *yglisse*, *ysouaire*, on ne voit pas que l'*y* pût avoir un autre son que l'*i* simple qui, en effet, s'y employait très-habituellement. Il n'est pas nécessaire de le prononcer autrement dans les substantifs *foy* et *roy*, dans le verbe *j'ay*, dans les noms propres *Heluy* et *Mansuy*, dans le nombre *huyt* et dans plusieurs mots terminés en *ey;* on pourrait tout au plus supposer à quelques-unes de ces finales un son légèrement mouillé qui existe dans la prononciation actuelle de certaines contrées du Nord. Au contraire, il faut admettre que l'*y* se prononçait comme aujourd'hui dans les mots *deyen* et *pays;* mais comme on les écrivait aussi *diens* et *païs*, il faut en conclure que l'*i* simple avait dans ces mots la valeur de deux *i*, par la même raison qu'il faut admettre une seule et même prononciation pour les trois combinaisons de lettres par lesquelles on représentait notre mot *aide*, dans lequel le son de l'*i* se distinguait certainement de celui de l'*a*, soit qu'on l'écrivît *aide*, *aiide* ou *ayde*. Les lettres *pais* répondaient donc à deux prononciations très-différentes suivant qu'elles représentaient le mot *pax* ou le mot *pagus*. On en peut conclure que les lettres *oi* dans *moiennetey* produisaient chacune leur son, et que l'*i* se mouillait pour s'unir avec l'*e*. Je citerai à cette occasion deux cas analogues, sans être identiques, où les mêmes lettres *oi* devaient se prononcer à part en glissant rapidement sur l'*o*, dans les mots *occoison* et *poissent*, qui alternent avec *ocquison oquison* et *puissent*. Il me paraît en effet certain qu'ici encore il faut retrouver l'unité de prononciation sous la diversité d'orthographe; or, pour arriver à ce résultat, il faut supposer que le son principal et distinct de l'*i* était précédé par le son secondaire et sourd de l'*o* ou de l'*u*, qui pouvaient permuter, à la condition de s'éteindre dans le son dominant de la voyelle suivante.

prochement de ces deux lettres dans le verbe *otroier*. Mais il est facile de voir qu'ici l'*i* simple joue le rôle d'un *y* ou de deux *i*, ce qui est plus sensible encore dans le participe féminin *otroïe*, dont la forme ancienne a dû être *otroieie* ou *otroiée*. On voit par cet exemple que la rencontre de plusieurs voyelles amenait naturellement des syncopes plus ou moins fortes. Telle est la cause qui explique les formes *leal* et *lealment*, où la prononciation devait rétablir le son de l'*i* conservé dans *laial*, *loiaul*, *leiamant* et *loiaument*. C'est par la même raison qu'on trouve alternativement *anvoe* et *anvoier*, *joent* et *joient*, *soens* et *soiens*, *soent* et *soient*. C'est donc par la suppression accidentelle de l'*i* que la lettre *o* se trouvait rapprochée de l'*e* dans les mots que je viens de citer. Ces deux lettres étaient au contraire réunies habituellement pour produire un son analogue à celui des lettres *eu* dans des mots tels que *aloe*, *avoec* (qui s'écrivait aussi *avoc*), *loe* et *moebles* (qui alterne avec *meubles* ou *muebles*).

Il serait trop long d'énumérer les mots dans lesquels l'*o* simple pouvait être remplacé par les lettres *ou;* mais il est indispensable de faire connaître par quelques exemples ces différentes espèces de permutations. C'est d'abord, pour le son le plus sourd, l'article et le pronom *lou* qui, aussi bien que *lo*, s'employait quelquefois au lieu de *le*. On trouve de même pour un son plus prononcé le verbe *je lou* qui alterne avec *je lo*. A la pénultième accentuée *nouble*, *chouse*, *douze*, pouvaient remplacer *noble*, *chose*, *doze*. A d'autres syllabes, on trouve *outroie*, *proumis*, *renouveler*, à côté de *otroie*, *promis*, *renoveler*. Le pronom *lour* était sans cesse entremêlé à *lor*, de même que *jour*, *signour* et *pourroient* à *jor*, *signor* et *porroient*. Tout annonce donc que du temps de Joinville la diphthongue *ou* était dans un grand nombre de cas employée comme un équivalent de l'*o* simple, et qu'on devait la prononcer de la même manière. Il n'en faut pas conclure que la voyelle simple pût toujours être substituée à la diphtongue et réciproquement; mais que là où cette substitution avait lieu, elle se faisait ou semblait se faire indifféremment.

Pour montrer qu'elle ne se faisait pas toujours, je dirai qu'on voit dans les chartes de Joinville les substantifs *fou* et *four*, sans y rencontrer *fo* ni *for*, que l'adverbe *ubi*, la conjonction *aut* et l'article contracté qui équivaut à *in illo*, ne s'y présentent pas sous la forme *o*, enfin que l'article *dou* n'est

jamais écrit *do*. Mais il y a une charte où cet article a été écrit plusieurs fois *dor* (E 4, 11 et 13) au lieu de *dou*, de même que le mot *culpa* est rendu ailleurs par *corpe* (O 31), tandis que par une combinaison inverse *quatouze* (U 4) se présente une fois au lieu de *quatorze*. Pour que ces formes diverses puissent représenter une seule et même prononciation, il faut admettre que la consonne *r* servait d'appui à l'*o* sans qu'elle fût articulée, en sorte qu'il en résultait un simple renforcement du son de la voyelle : c'est le son de l'*o* ainsi renforcé que pouvait représenter la diphthongue *ou*. On est conduit alors à supposer que la forme ancienne de notre mot *seigneur* étant *signor* et se prononçant *signó*, sans aucune articulation de l'*r*, on aura substitué la diphthongue *ou* à l'*ó*, en conservant l'*r* finale, comme lettre purement étymologique. Un mot de même désinence fournit par ses variantes une preuve directe à l'appui de cette hypothèse. En effet, quand on rencontre au régime singulier les formes *priour* et *prieus*, puis au régime pluriel *prious*, quand on voit en même temps le féminin *prieuse*, il est impossible de ne pas reconnaître que l'*r* finale de *priour* restait complètement muette, en sorte que le mot se prononçait et pouvait, au besoin, s'écrire exactement comme si l'étymologie latine eût été *priosus* et non *prior*.

27° SONS DIVERS DE L'*U*.

J'ai rencontré un seul exemple de la forme *ju* substituée à *je*, et c'est aussi le seul monosyllabe où la voyelle *u* semble avoir servi à représenter le son de l'*e* sourd. Elle paraît à la syllabe finale de plusieurs participes passés, tels que *perdu*, et dans le substantif *ru*, où elle devait se prononcer de même qu'aujourd'hui. Dans une seule charte les pronoms *lui* et *celui* sont écrits *lu* et *celu;* mais comme ils s'écrivaient aussi *li* et *celi* il faut admettre que dans ce cas l'*u* représentait un son voisin du son de l'*i*, d'autant plus que cette dernière voyelle alternait avec l'autre dans la première syllabe d'*isuaire* et dans la troisième d'*escuminiez*. Dans la seconde syllabe de ce même mot, l'*u* alternait avec l'*o* simple ou la diphtongue *ou;* c'est ce qui arrivait encore pour le mot *Urbain*, qu'on trouve écrit *Orbain* et *Ourbain*, sans compter la forme exceptionnelle *Ouirbain*

dont la prononciation devait être la même. Les variantes *dous*, *deus* et *dus*, *prouz*, *preus* et *prus*, *proudome*, *preudome* et *prudome*, ne permettent pas de savoir si l'*u* représentait dans ces mots un son voisin de la diphtongue *ou* plutôt que de la diphtongue *eu;* mais c'est un rapprochement avec cette dernière diphtongue que paraît autoriser la comparaison des variantes *nuf* et *neuf*, à côté desquelles les formes *nof* et *nouf* ne se rencontrent pas dans les chartes de Joinville.

Telles sont les principales nuances de son qui pouvaient être représentées par l'*u* simple. Quant à celles qui répondaient aux différentes combinaisons par lesquelles l'*u* s'unissait à une autre voyelle pour en renforcer le son plutôt que pour y apporter un changement essentiel, j'ai déjà eu occasion de les signaler en parlant de la voyelle qui conservait le son dominant. C'est ainsi que j'ai rattaché à l'*i* l'emploi de la diphthongue *ui* dans les mots tels que *lui*, *celui* et *autrui;* mais j'ai averti que la même diphthongue s'employait dans d'autres mots où le son de l'*i* devait être effacé par celui de l'*u*. Il ne paraît pas probable en effet que l'*i* pût servir à autre chose qu'à renforcer l'*u* du mot *entrepresuires*, qu'on trouve écrit *entrepresures* et *antrepresures* dans trois chartes différentes. Ce devait être aussi à titre de voyelle muette qu'il figurait par exception dans la première syllabe des mots *cuireiz* et *duire*, dont la véritable prononciation semble indiquée par plusieurs exemples des variantes *cureis* et *dure*. La forme *dui*, qui se présente dans cinq chartes différentes, ne contenait d'autre son que celui de l'*u* puisqu'elle alterne avec la variante *duiu* qui devait se prononcer comme la première, mais à la condition que l'*i* final de l'une ne se fît pas plus entendre que l'*i* intermédiaire de l'autre. C'est par une combinaison analogue qu'un clerc a écrit deux fois *puiuset*, quoiqu'il s'agît uniquement de figurer le son prolongé et renforcé de l'*u*, sans aucun mélange de l'*i*, dans un mot que trois autres chartes présentent sous l'une des formes équivalentes *peussent* et *puessent*. Je citerai enfin, à titre de variantes tout à fait exceptionnelles, les formes *fui*, *fuist* et *fuissent*, dont la véritable prononciation est déterminée par les nombreux exemples des variantes *fu*, *fussent*, *fut* et *fussent*, variantes d'où la voyelle *i* n'aurait pas été exclue neuf fois sur dix, si elle eût été autre chose qu'un souvenir étymologique et un moyen de figurer le renforcement de la voyelle principale.

28°. SONS NASAUX.

Les chartes de Joinville présentent des exemples nombreux de sons nasaux qui devaient se prononcer comme dans les mots *empeschier*, *consoil*, sans qu'il y eût une articulation de l'*m* ou de l'*n* qui concouraient à les représenter. Je crois au contraire que dans les mots tels que *comme* et *connoissent* le son cessait, ainsi qu'aujourd'hui, d'être nasal, et que l'on prononçait *come* et *conoissent*, en laissant la voyelle de la première syllabe indépendante de la consonne qui se liait et s'articulait nettement avec la syllabe suivante. Aux présomptions qui se tirent de la prononciation moderne peuvent s'ajouter quelques preuves fournies par certaines variantes de l'orthographe ancienne.

Si la syllabe *ment*, qui servait comme aujourd'hui de désinence à la plupart des adverbes, se fût prononcée à la manière des Italiens, en découvrant le son propre de l'*e* par l'articulation distincte de l'*n* et du *t*, on n'aurait eu qu'une seule manière de l'écrire qui eût été sans doute conforme à l'étymologie. Mais comme le son de cette désinence était nasal et qu'il pouvait être aussi bien représenté par *an* que par *en*, les clercs employaient indifféremment l'une ou l'autre combinaison, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en parcourant la liste spéciale des adverbes. C'est par la même raison qu'on écrivait à volonté *antredit* ou *entredit*, et qu'on allait même jusqu'à employer l'*n* dans *enpetrer* ou l'*m* dans la première syllabe des mots *amcombrement* et *emquison*, quoiqu'on écrivît aussi et plus régulièrement *empetrer* et *enquerre*. De là encore les variantes *temps*, *tens* et *tans*, qui représentaient sous trois formes diverses un seul et même mot, prononcé de même manière et dérivé de même source. Si j'ajoute que *davant* s'écrivait aussi *davent*, malgré l'étymologie latine *ante*, et que la préposition *in* mise en français se représentait par *an* ou par *en*, c'est pour montrer qu'un son nasal unique répondait dans tous ces mots à des étymologies aussi diverses que pouvaient l'être les formes de l'orthographe vulgaire. Le seul cas où les lettres *an* fussent employées de préférence à *en*, c'était dans les participes

présents, qu'on voit tous écrits de cette manière, sans autre exception que celle du mot *apparent* (V 15); encore ce mot pourrait-il passer pour un adjectif.

On ne devrait point hésiter à reconnaître le même son dans les mots *ancor* ou *encor*, *ansi* ou *ensi*, *janvier*, *encarnacion*, si l'on ne rencontrait pour ces mêmes mots les variantes *aincor* et *eincor*, *ainsi*, *jainvier*, *incarnacion*. On se trouve ici, une fois de plus, en présence d'orthographes diverses qui devaient servir à figurer une seule prononciation. Telle est du moins l'hypothèse qui me paraît devoir être préférée, comme ailleurs, à celle de deux prononciations différentes pour un seul et même mot. Il n'est pas douteux d'abord que le son figuré tour à tour par les lettres *an*, *en*, *ain*, *ein* et *in* ne fût un son nasal dans lequel la consonne *n* n'avait pas d'articulation distincte, puisque dans le cas contraire elle eût mis à découvert des voyelles très-diverses qui ne pouvaient permuter entre elles. D'un autre côté, comme l'*i* pouvait être ajouté à l'*a* et à l'*e* pour en renforcer le son sans le changer, rien ne s'opposait à ce que les combinaisons de lettres *ain* ou *ein* ne servissent, comme les formes *an* ou *en*, à figurer le son *an*, dans des mots tels que *aincor*, *eincor* et *jainvier* qu'on trouve écrits plus habituellement *ancor*, *encor* et *janvier* [1]. Il en est de même du mot *incarnation*, parce que, tout en reconnaissant qu'en général les lettres *in* devaient se prononcer comme aujourd'hui, il est permis de croire que la forme latine du mot entraînait involontairement les clercs, et que la variante *encarnacion* figure la véritable prononciation. C'est par la même raison, je crois, que la première syllabe du mot *indulgences* a été écrite sous sa forme latine; tous les autres mots dont la préposition *in* forme la syllabe initiale, commencent dans les chartes par *an* ou *en*, de même que la préposition *inter* y est rendue par *antre* ou *entre*.

A côté de ces mots, où les combinaisons de lettres *ain*, *ein* et même *in*, me paraissent avoir la même valeur que les variantes *an* ou *en*, qui en déterminent, selon moi, la véritable prononcia-

1. J'en dis autant des mots *greinge* et *eintredit*, qui alternent avec *grange*, *antredit* et *entredit*.

tion, il s'en présente d'autres où l'on doit reconnaître de différence notre son nasal *in*, quoiqu'il y soit figuré par des combinaisons de lettres semblables ou analogues à celles dont je viens de parler. Ainsi comme les mots *chapelains*, *conjoindre*, *main* ou *mein*, *pain*, *saint*, *souverain* ou *chatelein*, *plein*, *porceint*, ne se présentent pas dans les chartes avec des variantes qui permettent de supposer aux combinaisons de lettres *ain* ou *ein* une valeur autre que dans la prononciation moderne de ces mêmes mots ou de leurs analogues, il serait arbitraire de croire qu'il faut y préférer le son *an*. De même c'est à la prononciation actuelle qu'on peut plus probablement rattacher celle des mots *bien*, *chien*, *crestien*, *deyen*, *rien*, *vient*, etc. Je croirais au contraire qu'il faut s'écarter de cette prononciation pour les syllabes finales en *in* des mots *anterin*, *chemin*, *moulin*, etc., parce que les finales analogues des mots *ausin* et autres, que j'ai cités plus haut, permutaient avec l'*i* simple et ne devaient point, par conséquent, représenter un son nasal. Je dois dire pourtant qu'à Joinville on les prononce aujourd'hui comme elles s'écrivent.

C'est ici le lieu de signaler de nombreuses variantes qui portent sur un même mot, et qu'on n'aurait pas dû s'attendre à rencontrer dans des chartes émanées de la chancellerie de Joinville. Il semble en effet que s'il devait y avoir un nom dont l'orthographe fût fixée par la tradition et l'usage de tous les jours, c'était celui qui s'inscrivait dans le préambule de toutes les chartes de l'historien de saint Louis. Cependant la première syllabe du nom de *Joinville* se présente dans ces chartes sous dix formes différentes. Voici le tableau de ces variantes, avec l'indication du nombre de chartes où chacune d'elles a été employée :

Gen, 1;	Jein, 7;	Joen, 1;	Jon, 1.
Jen, 1;	Jain, 3;	Join, 17;	
Jeein, 1;	Gien, 1;	Joing, 1;	

Quand on compare ces variantes, il est facile de reconnaître que les deux premières, qui, dans notre système actuel d'orthographe, représenteraient plutôt le son *jan*, peuvent cependant se rattacher facilement aux quatre suivantes et représenter le même son que la première syllabe du verbe *geindre*. Il n'est pas moins certain que la septième, la huitième et la neuvième variante doivent être considérées comme l'expression orthogra-

phique d'un son analogue au premier, mais qui pouvait en différer un peu dans le cas où l'articulation de la consonne, avant de se reposer sur le son nasal *in*, aurait glissé rapidement sur l'*o* sans le laisser entièrement muet. Quant à la dernière variante, il faut y voir, non une faute de copiste, puisque la forme *Jonville* se représente trois fois dans le même acte (L *bis*, 1, 28 et 34), mais une combinaison de lettres peu intelligente, essayée par le clerc de l'official de Langres pour peindre le son d'un mot qu'il n'avait pas l'habitude d'écrire[1]. Laissant de côté cette variante, il restera, d'une part, six variantes qui se présentent dans quatorze chartes et qui répondent à la première syllabe du verbe *geindre*, de l'autre trois variantes employées dans dix-neuf chartes et qui peuvent avoir répondu à un son un peu différent.

Cette différence, si elle existait, devait être peu sensible puisque l'on voit concourir dans la même charte les formes *jein* et *joen*, employées par le même clerc qui s'est servi ailleurs de la forme *jon*. Néanmoins, j'incline à croire que le son dominant *in* était précédé d'un son rapide et sourd, en sorte que la variante *jeein* serait celle qui dans nos habitudes en donnerait la représentation la plus exacte. Ce serait pour exprimer la succession de ces deux sons qu'auraient été employées les formes *jeein*, *joen*, *join*, *joing*, et peut-être *gien*[2]. Quant aux clercs qui ne tenaient compte que du son principal et dominant, ils se servaient des formes *gen*, *jen*, *jein* et *jain*. Tout en supposant que l'on faisait entendre deux sons successifs quand on prononçait la première syllabe du nom de Joinville, je reconnais que le premier son devait être très-faible puisqu'il était négligé par certains clercs. Je dois ajouter en outre qu'il a fini par s'effacer entièrement puisque le nom de *Joinville* est écrit *Ginville* dans le testament de Marie de Lorraine, duchesse de Guise, en date du 6 février 1686[3]. Aujourd'hui les anciens habitants des villages voisins de Joinville prononcent encore comme écrivait Marie de

1. Ce même clerc s'éloignait de l'usage ordinaire en écrivant *poor, avor, toiz, avenoi, soent*, au lieu de *pooir, avoir, toz, avenoit, soient.*

2. Je crois retrouver la trace de ce double son dans la forme latine *Juinvilla* que nous a conservée une charte de 1140 (*Coll. Moreau*, LVIII, 192). Dans une charte de 1132 on trouve au contraire l'adjectif *Jonvillenses*, et dans une charte de 1148 *Jontvillensi* (*Moreau*, LV, 139, et LXII, 124).

3. *Fonds français*, vol. 22, 432.

Lorraine[1]; mais les personnes plus jeunes et plus lettrées ont adopté la prononciation qui correspond à l'orthographe officielle du nom.

Ce n'est pas seulement par analogie avec la prononciation moderne, c'est aussi à cause de quelques variantes orthographiques qu'on doit admettre l'existence du son nasal *on* dans la langue de Joinville. Des mots latins *suum*, *homo* et *nomen*, dérivent le possessif *son*, le pronom indéfini *on* et le substantif *nom*, qui s'écrivaient le plus ordinairement dans les chartes comme nous les écrivons aujourd'hui, c'est-à-dire que l'*m* étymologique y était remplacée par l'*n* dans les deux premiers et s'était conservée seulement dans le troisième. Mais en même temps on rencontre quelquefois cette *m* étymologique dans *som* (C 21) et dans *om* (R 42, V 43)[2], tandis qu'elle fait place à l'*n* dans le mot *non* (H 1, N 4), en sorte que les lettres *om* ou *on* figuraient un seul et même son nasal dans lequel l'*m* ou l'*n* pouvaient permuter parce qu'elles ne s'articulaient pas.

Doit-on admettre que ce même son nasal pût permuter avec la diphthongue *ou*? Plusieurs variantes orthographiques semblent l'indiquer, mais je crois que cette permutation est plus apparente que réelle. Si l'on ne considère que la forme orthographique des mots *donné* (S 104) et *douné* (L 71), on dira que les syllabes *don* et *dou* étaient des équivalents; mais le mot *donné* ne renfermait pas de son nasal s'il se prononçait comme aujourd'hui, et cette hypothèse semblera bien probable si l'on remarque qu'il s'écrivait aussi *doné* (D 4, L 32), et qu'alors la syllabe initiale consistait uniquement dans les lettres *do*. De là il est permis de conclure que c'est le son représenté par ces deux lettres qui pouvait l'être par les lettres *dou*, en sorte que cette permutation rentre dans la classe de celles qui avaient lieu si fréquemment entre la voyelle *o* et la diphthongue *ou*. C'est ce qui arrivait dans beaucoup d'autres mots où la voyelle *o* constituait le son final d'une syllabe, soit qu'elle en fût effectivement la dernière lettre, soit qu'elle y fût suivie d'une *n* ou d'une *m*, parce que

1. Ce fait m'est attesté en même temps par M. l'abbé Desmot, curé de Joinville, et par M. Dumont, juge au tribunal de Saint-Mihiel. Je les prie l'un et l'autre d'agréer tous mes remercîments pour l'obligeance qu'ils ont mise à répondre à mes questions.

2. Je cite des passages où l'emploi de l'*m* n'est pas déterminé par le voisinage du *b* ou du *p*.

l'articulation de ces consonnes, alors même qu'elles étaient redoublées, appartenait tout entière à la syllabe suivante. Ainsi malgré la réunion des lettres *on* et *om* dans la syllabe initiale des mots *bonnes, commandemenz, communaille, homme*, le son nasal *on* n'existait pas dans cette syllabe, parce qu'elle pouvait se terminer par la lettre *o* quand on écrivait *bones, comandemens, comunaille, home;* c'était donc le son de cet *o* indépendant de l'*n* ou de l'*m* qui était représenté par la diphthongue *ou* dans les variantes *bounes, coumandemanz, coumunaille, houme.*

En dehors des mots où l'*o* n'a pas aujourd'hui le son nasal, précisément parce qu'il est suivi d'une *m* ou d'une *n* redoublée, les chartes de Joinville n'en présentent qu'un petit nombre où l'on voie les lettres *on* et *ou* figurer alternativement dans la même syllabe. Je citerai d'abord *convenances* et *convant*, qui s'écrivaient aussi *couvenances* et *couvant*. Ici encore j'incline à croire que la diphthongue *ou* ne permutait pas avec le son nasal *on,* mais avec l'*o* simple des variantes *covenances* et *covant*, qui représentaient la véritable prononciation de ces mots. On s'explique facilement que l'étymologie ait fait conserver dans certains cas les lettres *on* du radical latin; mais il serait difficile de s'expliquer que la lettre *n* eût pu être remplacée par un *u*, ou même complètement supprimée, dans une syllabe où elle aurait contribué à représenter un son nasal. Par la même raison, la lettre *n* devait être muette dans le nom de lieu *Monteir*, dérivé du latin *monasterium*, et c'est dans la variante *Moteir*, permutant avec *Mouteir*, qu'il faut chercher la véritable prononciation du mot. Deux autres variantes de ce nom de lieu, *Moster* et *Mostier* indiquent assez probablement que le mot *monasterium*, en passant dans la langue vulgaire, est devenu d'abord *Monstier,* puis *Mostier* et *Motier,* permutant avec *Moustier* et *Moutier,* en d'autres termes que la lettre *n* a disparu parce qu'elle ne se prononçait pas devant les lettres *st*. On en peut conclure qu'elle était muette dans *constraindre* puisque les lettres *ou* de la variante *coustraindre* correspondent habituellement à l'*o* simple. C'est peut-être par un motif analogue que l'*n* de *trans* a disparu comme muette dans l'adverbe *très* et dans le verbe *trespassera* [1]; c'est ainsi encore que l'*n* se

1. C'est ainsi encore que du latin *defensum* s'est formé *deffois*, que de *burgensis*

supprimait dans la syllabe initiale du mot *estrument*. En dehors des exemples fournis par les chartes, on verrait que la même élimination s'est produite fréquemment dans des mots tels que *mostrer*, *esposer*, etc. qui pouvaient conséquemment s'écrire *moustrer*, *espouser*. Au contraire, on ne voit pas la diphthongue *ou* se substituer aux lettres *on* dans un grand nombre de mots où la syllabe initiale paraît avoir toujours conservé le son nasal, tels que *compaignie*, *comporte*, *concession*, *condicion*, *confermer*, *conseil*, etc. La seule exception qui pût être objectée, c'est que l'article contract *ou* s'écrivait quelquefois *on;* mais il vaut mieux, ce me semble, admettre encore ici que l'*n* restait muette, comme dans la première syllabe du mot *convant*.

Le son nasal *un* n'existe aujourd'hui que dans un très-petit nombre de mots, et je crois qu'il était aussi fort rare dans la langue de Joinville. Il est vrai qu'on y rencontre les lettres *un* dans *denuncier*, *renuncié*, *quelcunque*, *cum*, *sunt* et *orrunt;* mais il est probable que cette orthographe était purement étymologique, car les mêmes mots sont plus ordinairement écrits avec *on* au lieu de *un*. Néanmoins il serait possible que les lettres *on* pussent à l'occasion servir à représenter un son voisin de celui que nous figurons par *un*, puisqu'on trouve par exception *auquons* au lieu de *aucuns;* or si le son nasal *un* existait quelque part, ce devait être dans les mots *aucun* et *chascun*, qui renferment le radical pour lequel il est encore aujourd'hui le plus fréquemment employé. Ce serait peut-être à cause de cette prononciation exceptionnelle des lettres *on* que notre mot *point*, qui devait se rapprocher du son nasal *in* plutôt que de *on*, se trouve écrit une fois *pont* (E *quater* 34). Quoi qu'il en soit, une autre circonstance semble prouver que les lettres *un* pouvaient être employées à cause de l'étymologie plutôt que pour peindre la prononciation; en effet, on les retrouve dans le mot *volunté*, dont l'orthographe ordinaire (*volenté* et *volanté*) annoncerait plutôt que la seconde syllabe de ce mot faisait entendre le son nasal *an*. Au reste, loin d'insister sur ces conjectures, je dirai qu'il y a dans la prononciation de nos provinces de l'Est des

on a fait *bourgeois*, et que dans plusieurs noms de pays tels que *Blesois*, la finale *ois* répond à la désinence latine *ensis*. C'est par la même raison que l'article composé *ens*, répondant à *in illis* est devenu *ès*.

nasales dont on ne peut se faire une idée qu'après les avoir entendues, et que par conséquent il est impossible d'imaginer une orthographe qui les représente exactement.

29°. CHANGEMENTS DÉTERMINÉS DANS LES VOYELLES PAR LE DÉPLACEMENT DE L'ACCENT.

En parlant de chaque voyelle en particulier, j'ai eu occasion d'indiquer les diphthongues qui servaient à la renforcer, et de faire observer que ce renforcement se produisait à la syllabe accentuée plus souvent qu'ailleurs. Mais pour mieux montrer quelle a été l'influence de l'accent sur les sons, il ne sera pas inutile de réunir ici quelques exemples des changements qui se produisaient dans un même mot sur une voyelle déterminée, suivant qu'elle était ou non soumise à cette action [1]. Il en subsiste dans la langue actuelle des traces évidentes, mais auxquelles l'habitude empêche souvent de faire attention. Le hasard a voulu d'ailleurs que l'usage ait plus souvent méconnu que respecté la loi de ces modifications, en sorte qu'il y a tout avantage à l'étudier dans un temps où elle était moins complètement oubliée.

On en avait assurément perdu tout souvenir quand on imprimait en 1771 dans le dictionnaire de Trévoux : « TROUVER, verbe » actif, autrefois TREUVER; il n'y a pas même longtemps que ce » dernier était encore en usage. Suivant Vaugelas, *trouver* et » *treuver* sont bons; mais *trouver* est meilleur. » *Trouver* est en effet meilleur, et même beaucoup meilleur que Vaugelas ne le supposait. Cependant, malgré la préférence de ce grammairien pour *trouver*, Molière a pu écrire avec toute raison :

> Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve
> Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui treuve.

1. Mon savant confrère, M. Ad. Regnier, m'a fait observer que de semblables modifications se produisent dans les mots de diverses langues, sans que l'influence de l'accent y soit pour quelque chose. Il m'a signalé, à cette occasion, les passages de la *Grammaire comparée des Langues indo-européennes*, où M. Bopp traite de l'espèce de balancement qui s'établit entre le poids du radical et celui de la désinence. Voyez ce qui est dit dans cet ouvrage, aux paragraphes 129 à 132, des cas faibles, forts et moyens des mots déclinables; puis aux paragraphes 480 à 492, des désinences lourdes et légères des verbes, et de l'influence qu'elles exercent sur le radical.

C'eût été aussi fort bien dit au treizième siècle; mais on n'aurait probablement pas eu alors la tentation d'employer l'infinitif *treuver,* pas plus que *pleurer* et *demeurer*. Joinville disait dans son Histoire *plorer* (p. 30) et *je pleure* (p. 32), comme on écrivait dans ses chartes *demorer* et *demeure, trover* et *truevent,* en remplaçant à la syllabe accentuée par la diphthongue *eu* l'*o* non accentué qui précède la terminaison toujours accentuée de l'infinitif. De même que nous disons encore aujourd'hui *mourir* et *meurent*, *mouvoir* et *meuvent*, *vouloir* et *veulent*, *pouvoir* et *peuvent*, Joinville pouvait dire aussi *honorer* et *honeurent* (p. 132), *couvrir* et *cuevrent* (p. 168), *ouvrir oevrent* (p. 326), *soufrir* et *seuffre* (p. 462), *jouer* et *jeue* (p. 178)[1].

Ces exemples sont plus que suffisants pour établir que la voyelle *o* ou la diphthongue *ou* de la pénultième non accentuée se transformaient habituellement en *eu* par le déplacement de l'accent tonique. Mais il n'en faudrait pas conclure que cette règle fût toujours observée, même au treizième siècle. On trouve dans les chartes *approve* à côté d'*apprueve*, de même que *demorent* et *demoure* à côté de *demeure*. Il n'est pas certain qu'à cette différence d'orthographe correspondît une différence analogue dans la prononciation; mais il semble probable que la différence produite primitivement par l'accent, après avoir amené ce changement de la voyelle étymologique, avait décru peu à peu et qu'elle tendait à s'effacer, puisque les clercs en étaient venus à confondre quelquefois sous une même orthographe la syllabe accentuée et celle qui ne l'était pas[2]. Il est assez difficile de s'expliquer pourquoi c'est le son de la pénultième accentuée qui l'a emporté dans les verbes *pleurer* et *demeurer,* tandis que celui de la pénultième non accentuée règne uniformément dans les verbes *trouver*, *approuver*, *honorer*, *couvrir, ouvrir*, *souffrir* et *jouer*. Mais il faut remarquer que le son de la pénultième accentuée, en disparaissant de certains verbes, a

1. Quant à la forme *jueroient* (*Credo*, 522), je ne suis pas certain qu'elle soit régulière, et j'y verrais plutôt une faute du copiste, qui aurait dû écrire *joueroient*, parce que le conditionnel est en général calqué sur l'infinitif.

2. On en voit un double exemple dans l'infinitif *greusier* et l'imparfait du subjonctif *greusessent*, où la diphthongue *eu* a été écrite au lieu de *ou* à une syllabe non accentuée, quoique les formes *groucier* et *grousier* fussent certainement en usage.

laissé une trace dans des substantifs tels que *preuve, honneur, jeu*. On peut donc au besoin induire de l'orthographe de substantifs analogues celle de la pénultième accentuée des verbes qu'on ne connaît que par des temps où cette syllabe était dépourvue d'accent. Ainsi le substantif *duel* ou *deul*, employé par Joinville (p. 48), autorise à croire qu'à côté de l'imparfait *doloit* (Z 5) et du prétérit *dolut* (*Hist.* 480), il y avait à l'indicatif présent la forme *je deul*, de même que le substantif *euvre* présuppose la forme *j'euvre* à côté de l'infinitif *ovrer*. Au contraire, l'existence du substantif *offre* (p. 110) peut justifier la leçon *offrent* (p. 40).

De ce que la diphthongue *eu* a remplacé l'*o* du radical latin dans la syllabe accentuée de certains verbes et des substantifs qui ont respectivement la même origine, il ne faudrait pas conclure que ce changement se fût opéré simultanément dans ces deux classes de mots. Je croirais par exemple que la finale *our* ou *or* dominait encore du temps de Joinville dans les substantifs dont la désinence est aujourd'hui en *eur;* tandis que la diphthongue *eu* était employée, comme je le montrais tout-à-l'heure, à la syllabe accentuée de plusieurs verbes où l'on préfère aujourd'hui la diphthongue *ou*. Ainsi la diphthongue *eu* aurait paru plus tôt dans les verbes, mais pour s'y maintenir moins longtemps et moins généralement ; elle aurait paru plus tard dans les substantifs pour y dominer d'une manière définitive et presque absolue. Dans la langue usuelle, on ne compte guère aujourd'hui plus de quatre substantifs en *our* dérivant de mots latins en *or*[1]. Dans les seules chartes de Joinville, j'en ai noté douze qui, sauf le mot *ancessour* tombé en désuétude, existent tous aujourd'hui avec la finale *eur*[2]. Cette désinence ne dominerait certainement pas dans le manuscrit de l'Histoire si elle n'y avait pas été introduite par le copiste.

La lettre *e* subissait, sous l'influence de l'accent tonique, un changement analogue à celui que je viens d'indiquer pour la lettre *o* et la diphthongue *ou*. La langue actuelle en a conservé un exemple frappant dans les verbes *tenir* et *venir*, dont l'*e* sourd, remplacé par la diphthongue *ie* aux trois personnes du singulier

1. Amour, cavalcadour, labour, troubadour.

2. Achetour, ancessour, faucillour, pescheour, prestour, priour, signour, successour, tenour, valour, vendour, veneour.

de l'indicatif présent, reparaît aux deux premières personnes du pluriel pour disparaître encore à la troisième personne du pluriel.

En d'autres termes, la conjugaison de ce temps se comporte dans ces deux verbes comme dans les verbes *mourir*, *mouvoir*, *pouvoir* et *vouloir*, puisque les uns prennent, perdent et reprennent la diphthongue *ie*, selon que la diphthongue *eu* paraît, disparaît et reparaît dans les autres. C'est ainsi qu'il faut expliquer les formes *afiert* (L 56 et *Hist.* p. 4) et *affièrent* (p. 124) où la diphthongue *ie* remplace l'*e* simple de *aferoit* (p. 206). De là encore *fiert* (p. 28) et *ferir* (p. 28), *requier*, *requiert* (p. 332), *requièrent* (p. 240) et *requeroient* (p. 518), *liève* (p. 322) et *lever* (p. 276), *despiesce* (p. 418) et *depecie* (p. 524). La forme *liève* et notre substantif *relief* permettent de rétablir *reliève*, au lieu de *relève* (p. 520), comme le substantif *giet* (p. 180) suppose la forme *giète* (J 7) plutôt que *gète* (*Hist.* p. 524). Il n'est pas douteux non plus que l'*e* de la première syllabe de *grever* se changeait en *ie*, sous l'influence de l'accent tonique, puisque cette diphthongue paraît au subjonctif *griet* (L 20) et à l'accusatif pluriel *griés* (V 6). De ces indices il est permis de conclure que le présent de l'indicatif présentait les formes suivantes : je *grief*, nous *grevons*, ils *grièvent*.

De même qu'il y avait des exceptions pour le changement de la lettre *o* ou de la diphthongue *ou* en *eu*, de même aussi le déplacement de l'accent tonique n'amenait pas nécessairement la substitution de la diphthongue *ie* à l'*e* simple. Quoiqu'il y ait des textes où la forme *appiele* se rencontre, elle ne paraît ni dans les chartes ni dans l'Histoire, où l'on écrit *appele* (S 15 et 40) et *appelle* (*Hist.* p. 304). Dans d'autres cas, la diphthongue *ei* est employée de préférence à la diphthongue *ie;* mais c'est bien certainement sous l'influence de l'accent tonique qu'à côté de *mener* (*Hist.* p. 430), *amener* (p. 54), *demenans* (p. 378), *remenames* (p. 130), on a écrit *meinne* (p. 322), *ameinne* (p. 80), *demeinne* (p. 374), *rameinne* (p. 422). C'est ainsi encore que les lettres *eit* remplacent dans *promeittent* (Q 27) l'*e* sourd de *prometons* (H 153, W 117) ou *proumetons* (S 97). On devait en effet prononcer *prometons* et *promettent*, comme nous prononçons *jetons* et *jettent*, ce qui n'empêchait pas d'écrire *prometent* (K 31), parce que,

indépendamment de toute orthographe l'*e* d'une pénultième accentuée restait nécessairement ouvert [1].

La même voyelle subit encore de nos jours un changement très-sensible par le déplacement de l'accent dans des verbes tels que *devoir* et *recevoir*, où la diphthongue *oi* alterne avec l'*e* sourd, comme la diphthongue *ie* le fait dans *tenir* et *venir*. A cette forme de conjugaison se rattachait celle de notre verbe *voir*, qui s'écrivait souvent *veoir (Hist.* p. 4), avec un *e* sourd précédant la désinence de l'infinitif, comme dans *devoir* et *recevoir*. Cet *e* disparaissait au singulier du présent de l'indicatif comme aujourd'hui; mais il reparaissait aux deux premières personnes du pluriel, qui s'écrivaient *veons* (p. 254) et *veés* (p. 264), au lieu de *voyons* et *voyez*. Par la même raison l'on disait *pourveoie* (p. 90) et *pourveance* (p. 86), au lieu de renforcer par la diphthongue, comme nous le faisons aujourd'hui, les syllabes non accentuées des mots *pourvoyais* et *prévoyance*. Cette même diphthongue, qui domine aujourd'hui dans la conjugaison du verbe *corroyer*, devait être réservée pour les syllabes accentuées du verbe, qui se présente dans beaucoup de textes à l'infinitif sous la forme *conreer*, et à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent, sous la forme *conroient (Hist.* p. 168 et 324) [2]. Au contraire, dans notre verbe *peser*, c'est l'*e* simple qui domine, avec un son alternativement sourd et ouvert, tandis que la forme *poise (Hist.* p. 266 et 342) montre que la diphthongue *oi* se substituait autrefois à l'*e* sourd sous l'influence de l'accent tonique.

Le déplacement de l'accent tonique a exercé aussi son influence sur la lettre *a*, mais la langue actuelle n'en renferme que des traces incomplètes. La conjugaison du verbe *valoir* au présent de l'indicatif atteste la substitution de la diphthongue *au* à l'*a* simple pour les trois personnes du singulier : *je vaus, tu vaus, il vaut;* mais l'*a* simple, qui ne devrait reparaître qu'aux deux premières personnes du pluriel, subsiste aussi à la troisième, quoiqu'il soit frappé de l'accent tonique. Une permutation ana-

1. La forme *appelle* que j'ai citée tout-à-l'heure prouve que le son ouvert de l'*e* pouvait s'indiquer comme aujourd'hui par le redoublement de la consonne. Les formes *adrecier* (p. 308) et *adresce* (p. 494) fournissent un exemple analogue.

2. Le participe pluriel féminin est écrit *conrées* (p. 164) au lieu de *conreées*, par suite d'une syncope qui a fait disparaître l'*e* sourd. Si la forme régulière eût été *conroïes*, la syncope ne se fût peut-être pas produite.

logue est constatée dans l'impersonnel *il faut*. Ce renforcement de l'*a*, qui se retrouve dans l'Histoire pour les verbes *vaut* (p. 20) et *faut* (p. 124), serait attesté au besoin par la présence de la diphthongue *au* à la syllabe accentuée d'un assez grand nombre de substantifs, d'adjectifs ou de pronoms.

La lettre *a* se changeait aussi en *ai* sous l'influence de l'accent tonique, et la conjugaison actuelle du verbe *savoir* en conserve la trace aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent. La forme *sevent* dans l'Histoire (p. 468) est un équivalent de *saivent*, qui se rencontre souvent ailleurs, et qui complète le cadre de la conjugaison déjà signalée pour les verbes *mouvoir* et *venir*. Ce cadre était aussi complet à l'indicatif présent du verbe *amer;* car il n'est pas douteux que l'*a* simple paraissait aux deux premières personnes du pluriel comme à l'infinitif *amer (Hist.* 20) et à l'imparfait *amoit* (p. 2), tandis que la diphthongue *ai* existait aux autres personnes du présent comme dans *il aime* (p. 10). Le rapprochement du substantif *gaige* et de l'infinitif *gagier* dans les chartes permet également de conjecturer que la conjugaison de ce verbe était soumise à des changements analogues.

Une troisième transformation de l'*a* s'est conservée dans notre verbe *il appert*, dont l'Histoire présente deux formes différentes à l'indicatif *appert* (p. 54) et *appiert* (p. 60), tandis que le *Credo* fournit un exemple du subjonctif *apere* (p. 536). Soit que le renforcement de l'*a* pût consister dans l'*e* simple prononcé avec un son ouvert, soit qu'il fût plus régulièrement figuré par la diphthongue *ie,* toujours est-il que dans cette conjugaison l'*a* simple devait caractériser la pénultième non accentuée des deux premières personnes du pluriel de l'indicatif présent *(apparons* et *apparez)*, tandis qu'aux autres personnes il se changeait en *e* ou en *ie* sous l'influence de l'accent.

Pour montrer que cette influence agissait aussi sur l'*i*, je citerai d'abord, à côté des pénultièmes non accentuées du participe *otrié* (J 3) et de la première personne du pluriel de l'indicatif présent *ottrions* (W 199), l'*i* changé en *oi* à la première et à la troisième personne du singulier *otroi-je* (J 12) et *il otroie* (H 30). De là on pourrait déduire une forme de conjugaison analogue à celle de l'indicatif présent du verbe *mouvoir;* mais contrairement aux formes que je viens de citer, les chartes de Joinville fournissent pour le même verbe plusieurs exemples de

la diphthongue *oi* employée à la pénultième non accentuée des participes *otroié, ottroiés* et *outroiez*, puis de la première personne du pluriel de l'indicatif présent *otroions* et *ottroions*. D'où il résulte que la loi de transformation de l'*i* sous l'influence de l'accent n'était déjà plus observée, puisque la diphthongue *oi* s'employait si souvent au lieu de l'*i* simple à la syllabe non accentuée. C'est ainsi encore que cette diphthongue paraît à la pénultième non accentuée du verbe *ampoirier*, ce qui autorise à croire qu'on l'avait plus régulièrement employée en écrivant *j'ampoire;* d'un autre côté le conditionnel *envieroient* (W 36 et 37) atteste l'emploi de l'infinitif *envier*, formé comme notre infinitif *dévier*, quoique la même charte, à côté de ce conditionnel, fournisse un double exemple de l'infinitif *anvoier* (W 156 et 157).

Si, au temps de Joinville, on écrivait *otroier* et *otrier*, *ampoirier* et *ampirer*, *envoier* et *envier*, faut-il en conclure que plus anciennement la diphthongue *oi* s'employât ainsi au lieu de l'*i* simple à une syllabe non accentuée? N'est-il pas plus probable qu'on avait commencé par avoir pour ces verbes une conjugaison analogue à celle du verbe *mouvoir*, et que la diphthongue *oi* dans les uns, comme la diphthongue *eu* dans l'autre, avait été d'abord réservée pour les syllabes soumises à l'influence de l'accent? Tant que la loi qui réglait ces permutations avait été observée, on n'avait dû avoir pour ces verbes qu'une seule conjugaison *otrier, j'otroie, nous otrions*, *ampirier, j'ampoire, nous ampirons*, *envier, j'envoie, nous envions*. Du moment, au contraire, où cette loi n'a plus exercé assez d'influence, on a pu créer comme une seconde conjugaison en employant les formes parasites et irrégulières *otroier, otroions*, etc. Telle serait peut-être la véritable origine de notre double verbe *ploier* et *plier* dont les deux formes ont pu concourir dans la conjugaison régulière de l'indicatif présent : *je ploie... nous plions... ils ploient*. C'est par une confusion analogue que dans l'Histoire on a écrit *lièrent* (p. 242), *loiés* (p. 168), *liée* (p. 366), *je pri* (p. 12) et *il proie* (p. 442), *pria* (p. 2) et *proia* (p. 278), comme on trouve dans les chartes *pria* et *proié*, *prières* et *proière* [1].

De même que les substantifs *preuve*, *honneur*, *jeu*, attestent

1. Je puis citer encore *renoioient* (*Hist.* 220) et *renioient* (*Credo*, 522).

l'emploi de la diphthongue *eu* à la pénultième accentuée des verbes *prouver*, *honorer*, *jouer*, de même l'emploi analogue de la diphthongue *oi* est attesté pour les verbes qui se rattachent aux substantifs *otroi*, *envoi*, *tournoi*, *effroi*. Il n'y a donc pas de difficulté à en déduire par exemple les formes *otroient*, *envoient*, *tournoient*, *effroient;* mais comme du substantif *conroi* on déduirait aussi *conroient*, dont l'infinitif était *conreer*, tandis que celui d'*otroient* était *otrier*, il est facile de voir que l'infinitif peut rester douteux alors que certaines formes du verbe sont connues. On pourrait rattacher les formes *guerroie* (*Hist.* 32) et *nettoie* (94) aux infinitifs *guerreer* ou *guerrier*, *netteer* ou *nettier*, tout aussi bien qu'à *guerroier* et *nettoier*, puisque l'infinitif *hardier*, qui concourt dans l'Histoire (p. 122 et 366) avec le participe *hardoiant* (p. 130), aurait pu à plus forte raison se concilier avec l'indicatif *hardoie*. Quoi qu'il en soit, l'emploi simultané de l'infinitif *hardier* et du participe *hardoiant* dans l'Histoire est un exemple de plus de la confusion qui existait alors dans les conjugaisons de cette nature.

Les chartes fournissent bien peu d'exemples du renforcement de l'*u* à la syllabe accentuée d'un verbe. La diphthongue *ui* remplace par exception l'*u* simple dans les imparfaits du subjonctif *fuist* et *fuissent;* on la retrouve dans le prétérit *je luiz*, et à la troisième personne du présent de l'indicatif *il duire;* mais ce même mot y est plus souvent écrit avec l'*u* simple comme nous l'écrivons aujourd'hui. On voit encore la diphthongue *ui*, à la pénultième d'*entrepresuires*, alterner avec l'*u* simple d'*entrepresures*, de même que dans le *Credo* on trouve alternativement, à la syllabe non accentuée, *luiterres* (p. 534) et *luterres* (p. 536). S'il y a une conclusion à tirer de ces rares exemples, c'est que la loi du renforcement de l'*u* sous l'influence de l'accent tombait déjà en désuétude.

Pour montrer comment le déplacement de l'accent amenait le renforcement de certaines voyelles, principalement aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent et à la troisième du pluriel, j'ai cité jusqu'ici des verbes dont l'infinitif attire l'accent tonique sur l'une des désinences *er*, *ir* et *oir*, qui caractérisent ce qu'on appelle la première, la seconde et la troisième conjugaison. Il me reste à faire voir que cette loi s'observait aussi dans des verbes de la quatrième conjugaison, où l'accent porte nécessairement à l'infinitif sur la voyelle du radical. Nous en avons un

exemple dans notre verbe *prendre,* où le son nasal et plein de l'infinitif se conserve au singulier de l'indicatif présent, pour se changer en *e* sourd lorsque l'accent se porte sur la terminaison des deux premières personnes du pluriel (*prenons, prenez*), et se prononce comme un *è* ouvert à la troisième personne où l'accent le frappe de nouveau. La conjugaison du même temps pour le verbe *boire* donne un résultat analogue, si ce n'est qu'au lieu d'un *e* sourd c'est un *u* qui remplace la diphthongue *oi* à la syllabe non accentuée; dans l'Histoire, au contraire, c'est un *e* sourd qui paraît à l'imparfait *je bevoie* (p. 14), et qui devait par conséquent s'employer aussi pour les deux premières personnes du pluriel de l'indicatif présent. Pour le verbe *croire*, on trouve dans l'Histoire les formes *je croy, vous creez, ils croient*, et l'imparfait *je creoie,* qui suffisent pour prouver que cette conjugaison était réglée par la loi de l'accentuation, et que l'*e* simple y remplaçait à l'occasion la diphthongue *oi*.

En résumé, les conjugaisons, telles qu'elles se présentent dans les chartes de Joinville et dans l'Histoire, offrent des indices plus nombreux que nos conjugaisons modernes de la modification que subissait la voyelle du radical sous l'influence de l'accent tonique. Cette loi, qui s'observait alors plus souvent qu'aujourd'hui, était cependant déjà violée dans certains cas, en sorte qu'après en avoir constaté l'existence, il faut se garder d'en exagérer l'influence réelle. D'ailleurs, à côté des faits divers qui attestent tour-à-tour l'observation ou la violation de cette loi, il s'en présente d'autres dont le caractère est très-différent; je veux parler de certains radicaux qui n'étaient pas de nature à laisser leur voyelle se modifier par le déplacement de l'accent, et qui la conservaient invariable dans toute l'étendue de la conjugaison. J'en vais citer quelques exemples.

30°. VOYELLES LONGUES PAR POSITION.

Les chartes de Joinville contiennent plusieurs verbes où l'accent frappe tantôt sur la terminaison sans atteindre le radical, tantôt sur le radical parce que le radical se confond alors avec la terminaison ou que cette terminaison consiste dans un *e* muet. L'accent frappe sur la terminaison sans atteindre le radical dans les mots *confermons* (H 152), *servir* (W 116),

perdoit (W 171), *partoit* (V 12), *acorder* (J 19), *porter* (L 80), *torner* (L 39), *renonçons* (S 99), *entendons* (I 112), *consentir* (S 105). Au contraire, l'accent frappe sur le radical dans les mots *conferme* (U 9), *servent* (D 5), *perdre* (R 12), *despart* (R 45), *acort* (L *bis* 34), *comporte* (Q 17), *tornent* (I 11), *renoncent* (N 16), *atendre* (B 7), *consant* (L *bis* 34). Pourquoi dans l'un et l'autre cas la voyelle du radical (que ce fût un *a*, un *e* ou un *o*) restait-elle fixe, alors que la même voyelle changeait dans la conjugaison des verbes tels que *gagier* ou *amer*, *tenir* ou *morir*, *plorer* ou *honorer*? Sans prétendre donner de ce fait une explication générale, on peut du moins faire observer que dans les verbes où la voyelle du radical restait invariable, elle était suivie de deux consonnes qui la rendaient longue par position (*confirmare*, *servire*); tandis que dans les verbes où cette voyelle se modifiait sous l'influence de l'accent, elle pouvait être longue ou brève par nature (*plorare*, *tenere*), mais elle n'était pas suivie de deux consonnes qui la rendissent longue par position[1].

Si une telle observation était généralement exacte elle pourrait être acceptée pour règle, alors même qu'elle serait sujette à quelques exceptions. Il en est que je veux signaler immédiatement parce qu'elles sont fournies par des verbes où la voyelle du radical se modifiait quoiqu'elle fût longue par position en latin. A côté des infinitifs *soufrir*, *souffrir* ou *soffrir* (p. 8, 484 et 510), on trouve dans Joinville *il seuffre* (p. 462), c'est-à-dire que la voyelle *u* de *sufferre*, quoique longue par position et représentée par *o* et *ou* à la pénultième non accentuée de l'infinitif français, se change en *eu* quand elle est frappée de l'accent dans *seuffre*. Cela tient, je crois, à ce qu'une consonne redoublée pouvait se convertir en une consonne simple dans les habitudes de la prononciation, en sorte que la voyelle suivie de cette consonne redoublée dans l'orthographe régulière, mais articulée comme si elle eût été simple, n'était plus considérée comme étant longue par position. Ainsi je puis dire que dans les chartes de Joinville le verbe *acorder* n'est pas une seule fois écrit par deux *c*, et que les exemples de cette nature y sont si nombreux qu'ils

1. C'est la confirmation de la règle énoncée par M. Burguy sur la conservation des brèves suivies de plusieurs consonnes (*Gramm. de la langue d'oïl*, I, 23).

ne doivent pas être attribués à la négligence des copistes, mais à une influence réelle de la prononciation sur l'orthographe [1].

Les chartes de Joinville fournissent un autre exemple d'une voyelle longue par position qui changeait sous l'influence de l'accent tonique. On y trouve, en effet, le futur *afferra* accentué sur la finale ; mais l'*e* du radical étant frappé de l'accent se change en *ie* dans *afiert* à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent. C'est ainsi encore que l'on rencontre dans l'Histoire à côté de *aferoit* (p. 206) les formes *afiert*, *affiert* (p. 4) et *affièrent* (p. 204). Si j'ai dit que la voyelle était longue par position, c'est moins à cause de l'infinitif *afferre* que de la troisième personne du singulier *affert ;* mais elle ne l'était pas dans *affero, afferimus*, *afferunt*, ni dans la presque totalité de la conjugaison. J'incline donc à croire que le français *affiert* a été calqué sur la forme archaïque *afferit*, et que la conjugaison complète, *j'affiers, tu affiers, il affiert, nous afferons, vous afferez, ils affièrent*, répondait à un type conservé en partie seulement dans la bonne latinité, et dans lequel la voyelle *e* n'était pas longue par position. J'ajoute que l'ancien infinitif français *afferir* se rattache à ce type archaïque et non à la forme contracte *afferre*, de même que notre infinitif *mourir* dérive de l'ancienne forme *moriri*.

La conjugaison de ce verbe *mourir*, comparée à celle du verbe *acorder* peut fournir une autre preuve de la manière toute différente dont l'accent agit sur la voyelle du radical selon qu'elle est ou n'est pas longue par position. Je trouve dans les chartes l'infinitif *morir* et dans l'Histoire *meurent* (p. 28), à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent. Il est donc certain que ce verbe se conjuguait comme aujourd'hui, et que l'*o* du radical, changé en *eu* par l'accent, reparaissait quand cet accent frappait

1. Je ne veux pas dire que toute consonne redoublée fût considérée et prononcée comme une consonne simple, mais qu'il en était ainsi dans certains cas. C'est ce qui peut s'observer dans la prononciation moderne, où l'on s'abstient, par exemple, de faire sentir le redoublement de l'*r* dans *arrangement*, quoiqu'on en tienne compte dans *ferrugineux*. Cela me conduit à dire que l'*e* de *ferrum* devait être considéré comme long par position, tout aussi bien que le premier *i* de *firmitas*, et que dans le premier mot une consonne redoublée produisait le même effet que deux consonnes différentes dans le second ; car à chacune de ces voyelles répond une voyelle simple dans le mot *fer* et le nom de lieu *Ferté*. Au contraire, aux voyelles brèves par position de *ferus* et de *feritas* répondent les deux diphthongues de nos mots *fier et fierté*.

sur la terminaison. Les chartes fournissent d'un autre côté l'infinitif *acorder* et la première personne du singulier de l'indicatif présent *j'acort,* où l'*o* du radical subsistait, quoique frappé par la terminaison. Cet *o* se maintenait donc aussi à la troisième personne du pluriel, et si l'on avait eu occasion de l'employer dans les chartes ou dans l'Histoire, on eût écrit *acordent* quoiqu'on y écrivît *meurent*. Pourquoi cette différence? La voyelle *o* qui entre dans le radical des deux verbes existait non-seulement dans toute la conjugaison des verbes *morior* et *accordo*[1], mais dans les substantifs *mors* et *cor*, d'où ils dérivent. En français, tandis qu'elle se maintient dans le substantif *mort* et qu'elle disparaît dans *meurent*, elle disparaît au contraire dans *cuer* (*Hist.* p. 8) et se maintient dans *acordent*. Les lettres *or* étant l'élément commun de ces radicaux ne peuvent expliquer ce résultat; ce qui peut l'expliquer, c'est que l'*o* transformé en *eu* n'est long par position, ni dans *moriunt*, type barbare de *meurent*, ni dans *cor*, tandis que l'*o* persistant est long par position dans *mortem* comme dans *accordant*.

On pourrait m'objecter que si l'*o* n'est pas long par position dans *cor,* il l'est dans *cordis* et *cordi*, que les substantifs se formaient non-seulement sur le nominatif, mais encore sur les cas indirects, et que par conséquent je dois montrer pourquoi le mot *cuer* dérivait, non de ces cas indirects, mais uniquement de la forme *cor*. Je réponds que le cas indirect d'où dérive une des formes des anciens substantifs, est en règle générale l'accusatif et non le génitif ou le datif, et que le mot *cor* étant neutre, c'est sur l'accusatif *cor* que le français *cuer* s'est formé. Il y a dans l'ancienne langue un mot qui fournit une preuve incontestable d'une formation analogue, c'est le substantif *ues* ou *oes,* qui ne peut venir que de l'accusatif neutre *opus;* car le génitif *operis* ou le datif *operi* eût produit un mot tel que notre mot *œuvre*, qui s'est formé sur *opera*. Je n'ai pas besoin de faire observer qu'ici le doute n'est pas possible parce que le mot *oes* est connu surtout par des locutions telles que *à son oes (ad suum opus)* où il est employé au cas indirect. *Cuer* se rattache donc à l'accusatif *cor*, comme *oes* à l'accusatif *opus* [2].

1. Je cite ce verbe de la basse latinité puisqu'il répond au verbe français *acorder*; je pourrais m'appuyer au besoin sur le verbe *concordare*.

2. Bartsch, dans sa Chrestomathie cite plusieurs autres mots qui se sont formés de même de l'accusatif neutre, *corps, lez, piz, temps* (p. 480).

Il ne sera pas inutile de répondre à une objection que peut suggérer le verbe *joint* (L 67) à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent, où la voyelle *u* du latin *jungit* se trouve remplacée par la diphthongue *oi*, quoique cet *u* soit long par position. Je ferai observer d'abord qu'à ce renforcement de l'*u* de *jungere* et des verbes analogues, *ungere* et *pungere*, répond le renforcement de l'*i* changé en *ei* dans nos verbes *ceindre* et *peindre* qui dérivent du latin *cingere* et *pingere*. Or toutes ces dérogations à la règle ordinaire doivent avoir pour cause la prononciation douce du *g* dans ces mots, où il était comme une demi-voyelle analogue au *j*. C'est par la même raison, si je ne me trompe, que de *virginem* on a fait *vierge*, tandis que de *virgam* on a fait *verge*, l'*i* du premier mot n'étant plus considéré comme long par position à cause du *g* doux, tandis que la même voyelle dans le second était considérée comme telle à cause du *g* dur. On s'explique, par cette distinction entre le *g* doux et le *g* dur, qu'aux syllabes initiales d'*ungere* et d'*unguentum* répondent aujourd'hui deux syllabes différentes, l'une qui est renforcée dans *oindre*, l'autre qui ne l'est pas dans *onguent*. Il n'y a donc en réalité, dans le verbe *joint* qu'une exception apparente qui confirme la règle au lieu de l'ébranler.

La même explication ne pourrait s'appliquer au participe passé *joint*, qui dérive du latin *junctum*, où l'*u* est long par position comme suivi de trois consonnes. Ce participe ne se présente pas dans les chartes, mais on y trouve le substantif *point*, qui est exactement dans les mêmes conditions comme répondant au latin *punctum*. Dans l'un et l'autre mot la diphthongue *oi* représente certainement un renforcement de l'*u*, de même que dans le mot *saint* la diphthongue *ai* est un renforcement de l'*a* de *sanctum*. Ce qui montre que la diphthongue *ai* est un renforcement de l'*a*, c'est que dans un grand nombre de mots elle représente un *a* qui n'était pas long par position : tels sont par exemple les mots *l'endemain*, *pain*, *main*, *chapelains*, qui se rencontrent dans les chartes et qui dérivent du latin *mane*, *panem*, *manum*, *capellanus*. Au contraire, l'*a* étant long par position dans des mots latins tels que *annum* et *bannum*, dans la désinence des participes présents et dans un grand nombre de mots qu'il serait trop long d'indiquer, c'est le son nasal *an*, et non le son *ain*, qui répond aux lettres *an* de ces différents mots

latins. Il est donc certain que notre mot *saint* s'est formé de même que si les lettres *an* du mot *sanctum* étaient suivies d'une voyelle comme dans les mots *mane*, *panum*, *capellanus*.

L'analogie qui existe à cet égard entre les mots *joint* et *saint*, ne peut-elle pas se constater dans une autre classe de mots? Un rapprochement bien naturel se présente pour nos mots *fait* et *trait* où la diphthongue *ai* remplace l'*a* long par position des mots *factum* et *tractum*. Si j'y ajoute les mots *droit*, *huit*, *destruite*, où les chartes montrent autant de diphthongues qui remplacent une voyelle suivie des lettres *ct* dans les mots latins *directum*, *octo*, *destructa*, il deviendra bien probable que l'*u* du mot *junctum* s'est changé en *oi* par la même raison que les voyelles *a*, *o* et *u* se sont changées en diphthongues dans tous les mots que je viens de citer. Il en faut conclure que la double articulation du *c* et du *t* offrait une difficulté dont on s'est affranchi en retranchant la première des deux consonnes, et que la seconde voyelle s'est introduite en compensation de ce retranchement[1]. Or, du moment où une seconde voyelle venait tenir la place du *c*, la voyelle principale cessait d'être considérée comme longue par position, et le mot français au lieu de se former sur *junctum*, *sanctum*, *factum*, etc., ne reproduisait que des mots altérés par une prononciation vicieuse et dont la prétendue orthographe eût été *junitum*, *sanitum*, *faitum*, etc.

C'est probablement aussi par une difficulté de prononciation qu'il faut s'expliquer ce qui se passait dans certains mots terminés en *allis*, *allus* et *alis*, mots où les lettres *al* se tranforment souvent en *au*. Ce changement était moins habituel au régime singulier; car si on trouve *vau* (H 72) et *seneschau* (H 19), on peut dire que dans l'usage ordinaire on écrivait *val* de *vallem* (H 65), *cheval* de *caballum* (W 114), et *official* de *officialem* (E *quater* 19). Au contraire, le changement de *al* en *au* était de règle au sujet singulier et à l'accusatif pluriel, par exemple dans *vaus* de *valles* (D 4), *chevaux* de *caballos* (W 101), et *officiaus* de *officialis* (E *quater* 23). Il est certain que le redoublement de la consonne *l* n'était pour rien ni dans l'un ni dans l'autre résultat. En effet, d'une part la désinence *al* représentait aussi bien l'*a* suivi d'une *l* simple dans *officialem*, que

1. Les organes italiens se sont affranchis de cette difficulté ou en supprimant le *c* comme dans *giunto* et *santo*, ou en redoublant le *t*, comme dans *fatto*, *tratto*, etc.

suivi d'une *l* double dans *caballum* et dans *vallem;* d'autre part la désinence *aus* représentait également l'*a* suivi d'une *l* simple dans *officialis* ou l'*a* suivi d'une *l* double dans *caballos* ou dans *valles*. On peut se demander pourquoi c'était d'un côté la désinence *al*, de l'autre la désinence *aus* qui prévalait alors. Comme ce résultat ne dépend ni de la voyelle *a*, qui est toujours la même, ni du redoublement de la consonne qui la suit, il faut en chercher l'explication dans la différence essentielle que présentent ces deux séries de désinences latines. Or cette différence consiste dans les sons *um* et *em*, comparés à *os*, *es* et *is;* c'est-à-dire qu'à l'élément commun *al* s'ajoute, tantôt un son sourd, où l'articulation de l'*m* devait être à peu près nulle, puisqu'elle ne laisse aucune trace dans les mots français correspondants; tantôt un son lié à l'articulation d'une *s* qui s'est conservée dans l'orthographe moderne. Je crois que dans le premier cas la lettre *l* pouvait se maintenir parce qu'elle s'articulait sans difficulté; et que dans le second cas, cette consonne se combinait plus difficilement avec la finale *s*, qui se faisait sentir et embarrassait l'organe comme si les mots latins se fussent écrits *cabals*, *vals* et *officials*. C'est par la même raison sans doute que la diphthongue *au* a remplacé *al* dans *aube* et *autre*, où la consonne *l* se heurtait désagréablement contre un *b* dans *alba* et un *t* dans *alter*.

31°. CONSONNES.

Après avoir parlé des voyelles et des diphthongues, il me reste à présenter sur les consonnes quelques observations que j'abrégerai autant que possible.

Le redoublement du *b*, comme celui de la plupart des consonnes, était souvent négligé malgré l'étymologie; on écrivait donc quelquefois *abé* ou *abei*, et l'on devait prononcer ainsi quoique l'usage le plus ordinaire fût d'écrire *abbé* ou *abbei*. Le *b* devait être muet dans *absoile* (T 5), puisqu'on trouve aussi *assoille* (*Credo*, 508). Je n'ai pas remarqué que le *b* ait été nulle part remplacé par la consonne forte *p*.

Le *c* doux se prononçait probablement comme aujourd'hui, sinon qu'il alterne avec *ch* dans les mots *faucie* et *fauciées;* c'est par exception qu'on a écrit une fois *capele* au lieu de

chapele, et *coses* au lieu de *choses*[1]. Il remplace notre double *s* dans *fauce*, et au subjonctif du verbe *faire* (*face*, *faciens*, *facet*), où il représente plus exactement l'orthographe latine, quoique la forme *fasse* s'employât déjà. C'est parce qu'il se prononçait comme l'*s* au commencement des mots que l'on écrivait quelquefois par erreur *ce* (H 168) au lieu de *se* et *ces* (H 118, P 20, R 19) au lieu de *ses*. Il devait avoir à l'occasion le son de notre *ç* à cédille, par exemple dans les mots *cà*, *cay*, *renoncons*.

Le *c* dur s'employait comme aujourd'hui devant les voyelles *a*, *o* et *u;* mais il remplaçait par exception les lettres *qu* dans *coi* (L 36) et dans *que*, lorsque ce dernier mot était suivi du pronom *on :* l'on trouve donc *c'on* (P 3) et *c'om* (R 41) au lieu de *qu'on*. Conformément à une loi qui voulait qu'à la fin d'un mot la consonne douce fût remplacée par une forte, il se substituait au *g* dans les mots *sanc* et *lonc*, mais il devait rester muet quand le mot suivant commençait par une consonne. Il l'était certainement dans *octambre* et *octaves*, qu'on écrivait aussi *otambre* et *ottaves*.

Sans prétendre que l'articulation du *d* fût plus voisine qu'aujourd'hui de celle du *t*, je dirai qu'on trouve une fois *garandir* (S 99) au lieu de *garantir*[2], et que l'Histoire offre dans le mot *debde* un autre exemple de cette permutation.

L'*f* finale ne s'articulait probablement pas aux cas indirects *blef* et *chief*, puisqu'elle ne figurait même plus à la fin de *fié* ou *fiei* où elle eût dû représenter le *v* de *fevum*. Elle ne figurait pas non plus dans les sujets *blés* et *chiés* parce que l'addition d'une *s* à la fin d'un mot faisait ordinairement disparaître la consonne précédente, à moins que cette consonne ne fût une *m*, une *n* ou une *r*. La lettre *f* se retrouve encore à la fin du nom de nombre *nuef*, où elle remplace le *v* étymologique, comme elle tient lieu du *p* dans *chief*.

Quoique le *g* eût habituellement le son dur devant l'*a*, l'*o* et l'*u*, et le son doux devant les deux autres voyelles, on trouve d'une part, dans trois chartes différentes, la forme *obligons*, dont la véritable prononciation devait être exactement indiquée par la variante *oblijons*, de l'autre les mots *longe* et *longemant*,

1. Il est probable que le copiste aura cédé involontairement à l'influence de l'étymologie latine.

2. Et réciproquement *servitutes* au lieu de *servitudes*.

où il semble difficile d'attribuer au *g* le son du *j*. Il devait, au contraire, avoir ce son dans *dimenge* et *dimmange*[1], comme dans *ge* où par exception il remplace le *j*. On le trouve combiné avec l'*s* pour tenir lieu de l'*x* dans *seigsante*, qui s'écrivait aussi *sessante*. Je suppose que dans des mots tels que *reçogneu*, *aumogne*, *semeigne*, *pregnoit*, le *g* restait muet comme il l'est aujourd'hui dans *signet*, puisqu'on trouve ailleurs *reconu*, *aumone*, etc. Cependant, je dois faire observer que l'*n* prenait peut-être l'articulation des lettres *gn* quand on l'employait dans des mots où ces deux lettres était ordinairement réunies. Je croirais, par exemple que *Champenne* (E *quater* 1, L *bis* 2) et *sinor* (E *quater* 3), se prononçaient de même que quand on écrivait selon l'usage ordinaire *Champaigne* et *signor*[2].

La lettre *h* devait être muette lorsqu'elle pouvait s'ajouter ou se supprimer au commencement de certains mots, tels que *eritage*, *heritage*, *avoit*, *havoit*, *oir*, *hoir*. Le *j* pouvait se substituer au *g* dans *forjes* et aux lettres *ge* dans *bourjois*, *Jorge*, *oblijons*. Le *k* remplace une seule fois les lettres *qu* dans la conjonction *ke*. La lettre *l* paraît au lieu de *r* dans la dernière syllabe de *priolez* et de *Christofle*. Elle pouvait avoir le son mouillé sans être redoublée dans *file*, qui pourtant s'écrivait plutôt *fille;* elle pouvait se redoubler sans prendre le son mouillé dans *ville* qui s'écrivait aussi *vile*. La lettre *m* se rencontre devant des gutturales (*amcombrement*, *cimquante*), et la lettre *n* devant des labiales (*decenbre*, *enpeschement*); elle s'assimile à l'*m* qui la suit dans *nommuebles* (W 48) et ne s'y assimile pas dans *honmage* (B 5)) et *sonmes* (H 166). Les lettres *qu* se rencontrent au lieu du *c* dur dans *auquons* (E *quater* 22), et par une permutation analogue au lieu de *connossant* ou *escomeniés*, on pouvait écrire *quenossant* (E *quater* 3), *esquemeniés* (E *bis* 24).

La lettre *r* devait être muette à la fin de l'adverbe *deseur*, *desseur* ou *desur* quand le mot suivant commençait par une consonne; car dans ce cas il s'écrivait le plus souvent *dessus*, *desus* ou *desuz*. Mais la finale étymologique de *desuper* devait se prononcer dans l'adverbe français quand le mot suivant commençait par une voyelle : c'est ce que prouve l'orthographe

1. A moins qu'il ne s'y prononçât comme *ch*.
2. La même observation est applicable au mot *gannast* (F 11).

deseure que j'ai notée une seule fois dans le passage suivant : « les choses *ci deseure escrites* (S 105). » Il est vrai que le même mot est écrit avec l'*s* finale dans un passage où le mot suivant commence par une voyelle, mais le sens indiquait à cet endroit un repos suffisant pour empêcher de faire sentir la liaison de l'*s* dans la prononciation : « l'estant lou molin de la Doiz et la » coste de desus, à tout lou pourpris qui siet à l'issue de Domartin » lou Franc (I 94). » La lettre *r* simple ou redoublée s'employait au lieu de *dr* dans plusieurs mots tels que *vanrredi*, *panrre*, *tanroit* ou *tanrroit*, *vauroit*, *vorient*, *vorrient;* j'ai rencontré pourtant un exemple de *prendre*, *prandrai*, *voudroit* et *voudroient*.

La lettre *s* simple ou redoublée avait le son du *c* doux dans *conosant*, *connoissant*, *alesens*, *alessiens;* ce qui explique qu'on ait pu l'employer au lieu du *c* doux dans *servise* et *jostisse*. Cela n'empêchait peut-être pas qu'elle ne se prononçât comme un *z* dans *maison* ou *maisson*, *devisé* ou *devissé*. Elle remplace l'*x* étymologique à la fin du mot *pais* et dans *sestière*, comme elle est quelquefois remplacée par l'*x* dans le substantif *moix* et la conjonction *maix*. Elle alterne fréquemment avec le *z* après l'*é* final des mots tels que *donnés*. J'ai déjà dit que sans être articulée elle servait d'appui à une voyelle, comme dans le mot *lestre*.

Dans les substantifs qui se terminent par *tion* le *t* avait le son du *c* doux, qui l'y remplaçait très-souvent (*condicion*, *diminucion*). Le *v* se rencontre au lieu du *b* dans *truvle* et *taisivlement;* il est remplacé par le *w* dans *wal*, *wandue*, *octawes*; peut-être occupe-t-il la place de l'*h* dans le nom de nombre *huit* qu'on trouve écrit *vuit* et *wit*. Ce que j'ai dit de l'*x* et du *z* en parlant de l'*s* suffit pour montrer que ces consonnes pouvaient souvent se substituer l'une à l'autre surtout à la fin des mots; mais l'*e* à la suite duquel on ajoutait un *x* ou un *z* n'était pas muet, tandis que celui qui était suivi de l'*s* pouvait l'être.

32°. DE L'*I* PARASITE.

Je termine en disant quelques mots d'une question qui se rattache en même temps à l'articulation de certaines consonnes et à l'emploi qui se faisait de l'*i* comme voyelle parasite ou

presque muette, notamment dans plusieurs infinitifs et participes passés de la première conjugaison. Pour mieux déterminer l'influence que l'articulation des consonnes pouvait exercer dans l'emploi de cette voyelle, je prendrai pour premier exemple le verbe *renoncier*, où il semblerait qu'elle n'a été introduite qu'à cause de l'étymologie latine.

Ce qui prouve que dans ce verbe la présence de l'*i* ne doit pas s'expliquer uniquement par l'étymologie, c'est que en parcourant les exemples fournis par les chartes, on trouve l'*i* employé dans le participe *renoncié*, mais supprimé à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent *renoncent*, comme à la première *renonçons*. L'*i* parasite n'était donc pas mis uniquement à titre de lettre étymologique; il n'y était pas davantage pour indiquer que le *c* avait le son de l'*s*; car il n'eût été nécessaire que devant l'*o* de *renonçons* où le *c* aurait dû se prononcer comme un *k*, si les lecteurs n'avaient su d'avance que cette articulation gutturale était exclue de toute la conjugaison de ce verbe. Quelle est donc la circonstance qui peut expliquer que l'*i* parût inutile pour figurer la prononciation de *renoncent* ou de *renonçons*, et qu'il ne le parût pas pour celle de *renoncé*? Il me semble que si l'on compare l'articulation de ces trois finales, même dans notre prononciation actuelle, on entend que le sifflement du *c* est moindre dans la première que dans la seconde, et dans la seconde que dans la troisième. Or, comme il atteindrait son maximum dans la syllabe *ci*, on doit croire qu'en écrivant *renoncié* on voulait indiquer un sifflement moindre, mais voisin de celui-là. C'est par la même raison que l'*i* parasite figure dans la finale de *gagier*, sans être employé dans la pénultième de *engaigera;* la prononciation actuelle des syllabes *ge* et *ger* présente une différence analogue à celle que je signalais entre les finales de *renoncent* et *renoncié*. C'est un sifflement plus fort dans la finale de *gagier* qu'on a voulu indiquer en y conservant l'*i* étymologique de *wadiare*; ce même *i* disparaît de la troisième syllabe d'*engaigera*, parce qu'il n'est pas nécessaire pour en figurer la prononciation.

Les exemples que je viens de citer permettent de constater la double influence de l'étymologie et de la prononciation dans l'emploi de l'*i* parasite; je voudrais montrer maintenant que cet *i* pouvait s'employer dans certains mots où l'étymologie n'a pu l'introduire. Je puis citer dans l'Histoire le verbe *sechier*

(p. 324), et dans les chartes les substantifs *marchié* et *pechié*, dont l'orthographe avait pour but de peindre un sifflement plus prononcé encore que celui des syllabes finales des mots *renoncié* et *gagier*, sans que l'étymologie latine ait pu contribuer à cette prononciation. On peut conclure de là que l'articulation des lettres *ch*, dans la syllabe que nous écrivons aujourd'hui *ché*, pouvait amener par elle-même l'introduction de l'*i* parasite, indépendamment de toute raison étymologique. Ce qui n'empêchait pas que cet *i* ne disparût lorsque les lettres *ch* étaient suivies d'un *e* sourd ou muet comme dans le futur *pescheront*.

On peut voir, au contraire, que l'étymologie était la raison primitive et déterminante d'employer ou de ne pas employer l'*i* parasite lorsqu'il s'agissait de l'articulation de la double *s*. Si nous comparons aujourd'hui l'orthographe comme la prononciation des verbes *chasser* et *passer*, nous y trouvons pour les cinq dernières lettres une identité complète. Je trouve au contraire, dans l'Histoire de saint Louis d'abord, les deux prétérits *chacièrent* (p. 182) et *passèrent* (p. 160), ensuite les infinitifs *chacier* (p. 328) et *passer* (p. 70), où l'*i* parasite est employé dans le premier verbe sans l'être dans le second. Cette différence ne tient pas à l'articulation propre du *c* doux comparée à celle de la double *s*, puisque le *c* est remplacé par la double *s* dans le prétérit *chassames*. Donc c'est dans la comparaison des étymologies latines *cacciare* et *passare* qu'il faut chercher la cause de cette différence d'orthographe, à laquelle, pendant un certain temps, a dû répondre aussi une différence de prononciation; différence légère sans doute, puisqu'elle a fini par disparaître entièrement, et qu'elle n'est pas constamment observée dans le manuscrit de l'Histoire; mais indispensable à signaler, quand on veut déterminer les causes qui ont amené ces modifications de l'orthographe ancienne.

Entre l'articulation des lettres *ch* qui déterminaient l'emploi de l'*i* parasite indépendamment de l'étymologie, et celle du *c* doux ou de la double *s*, qui n'entraînait pas la modification de la forme étymologique, il y avait l'articulation intermédiaire du *g*. J'incline à penser qu'elle pouvait exercer la même influence que les lettres *ch*. Je trouve, en effet, dans les chartes le participe *obligié*, et dans l'Histoire le verbe *alongier* (p. 306), qu'on doit dériver du latin *allongare* plutôt que de la forme *allongiare*, qui semble relativement moderne, puisque les Italiens disent

allungare. Je ne cite ni le participe *chargié* (p. 280), ni le verbe *mangier* (p. 518), parce qu'ils ne dérivent pas directement du radical latin, mais d'un mot contracté, et que par cette contraction même le second verbe a pris l'*i* parasite dans l'italien *mangiare*. J'avertis d'ailleurs que pour l'articulation intermédiaire du *g*, le manuscrit de l'Histoire se contredit fréquemment; mais l'ensemble des exemples fournis par les chartes autorise à faire suivre le *g* de l'*i* parasite, et c'est d'ailleurs l'orthographe conforme à l'usage le plus général.

Cet usage autorise également à faire suivre de l'*i* les lettres *gn* et la lettre *l* mouillée, dans des mots tels que *enseignier* (p. 526), *esloignïer* (p. 536), *espargnier* (p. 6), *apparilié* (p. 538), où nous entendons encore aujourd'hui le son de l'*i*, quoique nous ayons cessé de l'écrire[1]. Il faut aussi expliquer par une habitude de prononciation l'emploi de l'*i* parasite dans certains infinitifs, après l'une des consonnes *d*, *r*, *s*, *t*, *z*, lorsque ces consonnes étaient immédiatement précédées d'un autre *i* : tels sont les infinitifs *plaidier* (*Hist.* p. 460), *ampoirier* (V 60), *brisier* (*Hist.* p. 94), *profitier* (N 42), *traitier* (*Hist.* p. 456), *esploitier* (*Hist.* p. 316) et le participe *baptizié* (*Hist.* p. 314)[2]. Ces exemples, que je pourrais multiplier, suffisent pour constater le fait et peut-être aussi pour en fournir l'explication.

Du moment où l'emploi de l'*i* parasite dans les cas analogues à ceux que je viens de citer coïncide toujours avec la présence d'un autre *i* dans la syllabe précédente, il est naturel de rechercher si en prononçant ce premier *i* on était amené à en introduire un dans la syllabe suivante pour la prononcer plus facilement. Or, on peut remarquer que pour articuler de suite la seconde et la troisième syllabe des verbes *profitier* et *baptisier*, l'organe n'a pas besoin de se modifier autant que pour articuler de suite les mêmes syllabes selon l'orthographe moderne. Je n'entrerai point ici dans des détails trop minutieux que ne comporte pas la nature de ce mémoire, et je me borne à constater qu'à mon sens,

1. C'est contre l'usage ordinaire que cet *i* parasite figure devant un *e* muet dans le subjonctif *aillient* (X 58), puisqu'on a vu que même dans les verbes où l'étymologie avait contribué à l'introduire, il n'était employé ni devant l'*e* muet, ni devant les autres voyelles.

2. J'écarte à dessein d'autres mots où la présence de l'*i* parasite peut tenir à l'étymologie, comme *prisier*, à cause du latin *pretiare*, et *laissier*, à cause de l'italien *lasciare*.

c'est par des nuances de prononciation qu'il faut expliquer ces légères variations d'orthographe. Plus ces nuances sont délicates, plus il sera facile de comprendre que les copistes ne les aient pas constamment observées et qu'elles aient fini par tomber en désuétude.

CONCLUSION.

Lorsque j'ai entrepris ce mémoire, je n'ai pas eu la prétention de découvrir des théories nouvelles qui dussent modifier l'état de la science; mais j'ai pensé que tout en m'appuyant sur des règles déjà connues, je pourrais y rattacher des observations qui ne seraient pas inutiles à l'étude de nos anciens dialectes. Si je n'ai pas atteint ce but, j'espère du moins m'être préparé à rétablir par des corrections certaines ou probables plusieurs caractères essentiels de la langue de Joinville, et pour ainsi dire, les traits les plus saillants de la physionomie qu'elle avait dans le manuscrit original. Je ne me dissimule pas qu'une telle tentative peut soulever plus d'une objection; mais j'ai la confiance qu'on me tiendra compte de la méthode qui a dirigé mes recherches et du soin que j'y ai apporté.

Autres, i 117, l *bis* 30, q 18, v 9.
Chacuns, l 57.
Chascuns, s 7.
Chaucuns, w 14,
Cil, w 50.
Ciz, l 75.
Ge, c 1, l 3.
I, h 135.
Il, b 11, c 4, d 6, e *bis* 23, e *quater* 24, f 4, g 9, h 71, l 31, l *bis* 22, n 12, p 5, s 49, v 59, w 43, x 29, y 13, z 15.
J' a 2, b 16, m 21, o 49, q 44, v 66, x 13.
Je, a 1, b 1, c 33, d 1, e 1, e *bis* 1, e *ter* 2, e *quater* 1, f 1, g 1, h 1, i 1, j 1, k 7, l 1, l *bis* 33, m 1, n 1, o 1, p 1, q 1, r 1, s 1, t 1, u 1, v 1, w 311, x 1, x *bis* 1, y 1, z 1, aa 1.
Ju, p 37.
Leur, l 37.
* Leurs, s 58, *faute contre l'orthographe invariable de ce mot.*
Liqués, p 12.
Liquex, f 5, u 11.
Lor, l 30, l *bis* 25.
Mes, b 2, c 2, d 2, e 4, e *ter* 10, f 3, h 9, k 16, l 53, l *bis* 9, o 3, r 15, t 9, u 10, w 201, y 9.
Nostre, g 2, w 27, aa 20.
Nostres, w 59.
Nuns, e *ter* 21, w 77, x 9.
Om, c 8, r 41, v 42.
On, e *ter* 36, g 8, h 53, l 36, p 3, s 15, t 10, v 53, w 125, x 43, z 51, aa 5.
Que qui onques, l *bis* 22.
Qui, b 12, c 24, e 12, f 5, h 107, i 12, l 38, l *bis* 26, o 30, p 4, q 2, r 21, s 41, u 14, v 4, w 94, x 44, y 9.
Quiconques, w 197.
Qui que onques, e *quater* 23-24.
Qui quionques, e *bis* 23, f 12, h 140.
Ses, c 14, e 11, x 30, x *bis* 13, aa 2.
Teix, t 10.
Tous, k 21.
Touz, e *ter* 2, i 102, t 17.
Uns, q 18, w 39.

Participes présents.

Aidanz, a 9.
Demorans, v 16,

Participes passés.

Agrevez (*et non* à grevez), z 5.
Amez, g 3.
Anientis, z 15.
Apaieiz (*et non* à paieiz), e *ter* 9.
Apaisiés, v 23.
Appaisiés, x *bis* 8, aa 5.
Arrestez, w 104.
* Creu, h 106, *faute.*
Decheuz, z 15.
Descombrés, v 39.
Dis, c 14, e 9, e *bis* 29, h 65, l 70, r 6.
* Dis, h 46, 81, 175, o 8, 14, 23, 26, *sujet singulier qu'il eût été plus régulier de mettre au pluriel.*
Diz, a 11, b 10, e *ter* 5, e *quater* 28, f 13, g 14, k 21, l *bis* 10, m 3, p 16, s 77, u 28, z 6.
* Diz, e *ter* 17, 23, l 37, m 10, 14, 17, y 28, *sujet singulier qu'il eût été plus régulier de mettre au pluriel.*
Donez, p 12.
Esleuz, k 17.
Establiz, g 9.
Estaubliz, c 3, p 3.
Fais, s 78.
Faiz, e *ter* 17, w 46.
Jurez, w 39.
Laissiez, p 12.
Meus, y 2.
Meuz, e 2.
Mis, a 10, e *quater* 35, l *bis* 39.
Mors, u 15.
Nomeis, r 69.
Nommeis, z 25.
Nommez, z 69.
Pris, h 35, w 104.
Provez, l 31.
Rescouz, x 44.
Revenus, x *bis* 14.
Tanciez, w 44.
Tenus, e *bis* 31, h 126.
Tenuz, e *quater* 30, g 9, p 5, w 110.
Tornez, l 35.
Venduz, w 53.

RÉGIME SINGULIER MASCULIN.

Article.

Au, a 5, e *ter* 5, e *quater* 2, h 13, i 5, j 6, k 45, l 3, l *bis* 1, m 5, o 20, p 6, q 7, r 24, s 47, u 15, v 14, w 68, x 14, y 9, z 12, aa 17.
Dor, e 12.
Dou, c 6, f 7, g 18, h 1, i 7, l 17, l *bis* 18, m 7, n 6, o 5, p 12, r 3, s 3, t 6, w 6, x 8, y 3, z 44, aa 12.
Eu, e 7.
L', a 8, b 17, c 30, d 5, e 15, e *bis* 4, e *ter* 5, e *quater* 4, f 10, g 4, h 4, i 64, j 8, k 4, l 3, l *bis* 6, m 22, n 5, o 5, p 38, q 45, r 3, s 28, t 3, u 3, v 4, w 3, x 34, x *bis* 3, y 37, z 3, aa 22.
Le, b 11, c 8, d 6, h 15, i 43, k 4, l 4, l *bis* 15, m 12, n 6, r 7, s 5, t 10, u 17, v 4, w 5, x 5, x *bis* 3, y 3, z 3, aa 13.
Lo, a 11, e *bis* 25, q 18.
Lou, a 7, e 6, e *ter* 19, e *quater* 26, f 11, h 4, i 14, j 7, l 6, o 16.
Nel, w 58.
On, j 19, q 8, r 44.
Ou, c 8, e *bis* 38, e *ter* 7, e *quater* 6, f 5, g 25, h 63, i 36, j 10, k 13, l 6, l *bis* 12, m 22, o 12, p 40, r 62, s 41, t 45, u 4, w 25, y 10.

Substantifs.

Abbé, e *bis* 14, e *ter* 5, e *quater* 4, g 10, i 4, l 14, l *bis* 32.
Abbei, c 4, k 4, n 5, o 5, q 6, r 3, x 12, x *bis* 3.
Abbey, h 4, v 4, z 3.
Abé, e *bis* 4, l 3, 33, l *bis* 11.
Abei, f 10.
Abonnement, r 9.
Achange, e *quater* 13.
Achat, l 13, w 67, z 30.
Achetour, w 148.
Acort, w 3.
Affoage, j 4.
Affouer, s 53.
Aingle, i 70.
Aisemant, h 85.
Aloe, m 7.
Am, e *quater* 36.
Amcombrement, v 36.
Amenrissemant, x 7.
An, b 17, c 10, d 11, e 7, e *bis* 37, e *ter* 48, f 4, g 24, h 46, i 126, j 15, k 48, l 27, l *bis* 41, m 22, o 51, p 8, q 45, r 72, s 8, t 44, u 3, v 67, w 14, x 33, x *bis* 45, y 8, z 28, aa 22.
Andemain (l') w 18.
Andemein (l'), j 16, l 86.
Anniversaire, u 24.
Anprunt, o 5.
Antredit, l *bis* 25.
Antrer, i 97.
Aparoyl, aa 7.
Apostoile, s 101.
Apostole, g 4.
Ardoir, j 9.
Arié flé, l 63.
Aveschié, l 4.
Avril, t 45.
Awril, z 72.
Bail, w 197.
Ban, l 6, n 10, q 19, w 183.
Banc, s 91, x 77.
Baron, e *bis* 2, e *quater* 2, l *bis* 1, s 107.
Blef, c 9, e 6, f 7, p 31, x 63, x *bis* 5.
Bleif, m 5, p 10, y 6, z 45.
Bois, h 62, i 104, j 5, l 6, r 41, z 49.
Boissé, f 7.
Boissel, i 70.
Cas, o 30.
Celerier, w 78.
Celier, v 50.
Chaine, h 109.
Champ, i 52, r 46, s 54.
Chane, j 7.
Chanp, j 6.
Charreton, w 101.
Charroi, h 32, w 85.
Charruaige, c 21, s 57.
Charuage, f 5.
Chastel, h 64, w 6.

Chatelein, l 65.
Chemin, r 40, s 47, v 18
Cheval, w 114.
Chevalier, n 48, o 51, q 3.
Chief, f 9, k 14, p 8, r 41, w 17.
Chievaige, s 9.
Cimitière, g 18.
Clarc, l *bis* 5.
Clerc, e *quater* 18, i 68, w 21
Clos, h 83.
Colemier, i 96.
Commandemant, p 22, x 34, z 43.
Commandement, s 79, z 27.
Commendement, w 33.
Confermement, e *bis* 33.
Conseil, h 6, r 7, s 20.
Consentement, h 25.
Consoil, k 6, t 9, v 23, z 23.
Conte, a 4, s 45.
Contre saeel, u 5.
Contre sael, w 146.
Convant, l 80, p 22.
Convent, h 4, k 4, l 42, o 23, p 6, q 13, r 3, v 18, x 12, x *bis* 3.
Cors, g 18, h 81, w 10.
Cors, l 35.
Costé, s 51.
Cours, v 58.
Coust, w 163.
Couvant, e *ter* 5, i 5, l 33, l *bis* 11, o 5.
Couvent, o 33, s 5, v 4, y 3, z 3.
Covant, e *ter* 45, e *quater* 4, m 5, n 21.
Covent, e *bis* 4, m 18, n 6, q 7.
Damage, l 31.
Dant, k 8.
Debat, r 55, x *bis* 38.
Décembre, y 39.
Decenbre, g 25.
Decest, u 23.
Decet, x *bis* 13.
Defaut, w 135.
Deffaut, m 12.
Deffois, h 63.
Deimé, f 4.
Delai, u 31.
Demoine, w 137.
Demoinne, z 20.
Descort, r 2, s 22.
Despens, w 155.
Deu, a 3, c 5, e 10, h 14, l 32, q 6, r 23, aa 1.
Deyen, w 80.
Dieu, e *ter* 1, g 3, i 4, v 23, z 23.
Dimé, l 63.
Dimenge, d 12.
Dimmange, aa 13.
Diocèse, n 6.
Dismé, y 10.
Dit, e *ter* 12, q 32, r 12, w 68, x 6.
Doaire, n 44.
Doien, k 9, w 78,
Douaire, w 197.
Doumaige, l 29.
Doute, w 34.
Droit, e *bis* 15, e *quater* 15, h 32, i 113, k 11, l 81, m 16, n 24, o 34, p 28, q 32, r 56, s 101, w 176, x 15, y 18, z 39.
Duc, l 65.
Emcombrement, v 45.
Empeschemant, v 45, x 19, z 65.
Endemain (l'), h 51.
Enpeschement, v 22.
Entredit, e *bis* 25, h 137.
Eritage, n 11.
Eritaige, w 43.
Eschange, e *bis* 13, e *quater* 21, l *bis* 9, m 15, w 67, x 72, z 62.
Eschenge, e *bis* 20.
Escuier, e 3, q 43, y 4.
Esgart, a 13, w 110.
Esperit, h 1, u 22.
Estant, i 93, l 45.
Estrument, n 29.
Esveke, h 135.
Esvesque, h 167.
Evangeliste, l 87.
Fait, n 38, o 44, p 28, q 32, s 101.
Faucillour, w 168.
Feu, j 17.
Fié, a 11, b 5, c 27, m 20, n 34, o 25, x *bis* 36, y 27.
Fiei, e 13.
Fiel, w 219.
Fil, f 14, h 1, i 17.
Finage, b 7, e *quater* 6, f 6, l *bis* 12, o 12, r 24.
Finaige, c 18, e *bis* 6, e *ter* 7, i 75, l 36, q 8, w 66, x 22, z 21.
Foretier, x 14.
Forsmener, x 46.
Fossé, l 38.

Fossei, r 24.
Fou, h 110, j 8.
Four, m 8, q 18, s 63.
Fouretier, w 78.
Fourfait, h 35, s 85.
Frère, c 4, l 68, q 6, w 212.
Fromant, f 8, l 62, m 5, x 63, z 45.
Froment, p 11, y 6.
Fronment, c 19.
Froument, e 6.
Fuer, r 22, x 31.
Gaige, c 4, w 98.
Geins, x 40, 42.
Giste, h 45.
Gite, j 14.
Grè, i 7, l *bis* 38.
Grei, r 22.
Haubert, w 114.
Heritage, e *quater* 15, l *bis* 13.
Heritaige, e *bis* 16, w 50, y 18, z 41.
Home, e 4, i 4, k 8, l 33.
Homme, h 34.
Honmage, b 5.
Host, w 112.
Hostel, v 15.
Hourdement, h 53.
Issir, i 100.
Isuaire, j 12.
Jainvier, e *ter* 49.
Janvier, q 46, u 27.
Jardin, i 98.
Jardrin, l 7.
Jenvier, e *bis* 38.
Joing, aa 12.
Jor, a 15, k 48, l 10.
Journel, i 12.
Jour, h 13, o 20, p 26, s 24, v 26, w 17, x 20, z 72.
Jouyen, m 23.
Jugement, n 29, w 34.
Juing, e 16.
Julet, x *bis* 46.
Jullet, h 151, s 110.
Julley, r 18.
Lais, c 8.
Lait, n 9.
Leu, e *bis* 24, e *ter* 2, h 105, i 5, j 11, l 22, n 8, q 7, u 12, w 60, x 29.
Lieu, v 21.
Lit, w 125.
Lois, e *bis* 19.
Los, b 12, l 66.
Lou, e *qualer* 25, l *bis* 24.
Lous, d 7, f 13, m 19, n 13, p 12.
Loux, e*ter* 45.
Mai, a 16, n 50, o 52, x 81.
Maieur, s 59.
Mairrien, s 55.
Mairz, l *bis* 42.
Maitre, k 9.
Mandemant, aa 7.
Marchié, n 37.
Mardi, v 68.
Mari, l *bis* 18, n 14.
Mariage, a 6.
Marrenier, h 62.
Marrien, h 104, l 15.
Mars, b 18, f 17.
Marz, e *quater* 38, j 24.
Meffait, w 107.
Meis, i 108.
Meix, x 14.
Menovrier, w 165.
Mès, l 7.
Mesfait, a 13.
Messaige, w 156.
Mestier, h 113, l 41 w 25.
Métal, g 17.
Minage, p 12.
Mois, b 18, c 35, e 16, e *ter* 49, e *quater* 38, f 17, g 25, h 151, i 127, j 23, l 86, l *bis* 42, m 22, n 50, o 52, p 40, r 73, s 110, t 45, u 4, w 225, x 81, x *bis* 46, y 38, z 72.
Moix, e *bis* 38, q 46.
Molin, d 6, i 91, l 9, x *bis* 31, z 13.
Moulin, c 8.
Moys, aa 21.
Mui, c 19, f 6, l 62, u 19.
Neuvou, w 214.
Neveu, b 12.
Noeil, h 43.
Nom, h 28, r 23, z 37.
Non, h 1, n 4.
Norrisson, y 8.
Novanbre, i 127.
Novembre, k 24, p 40, r 73.
Octambre, p 9.
Octembre, w 17.
Octobre, k 14, u 4.
Official, e *quater* 19.
Oficial, l *bis* 6.
Oifficial, l *bis* 26.
Ordre, d 5, l 3, u 13, z 4.

Orme, r 37.
Ospitaul, t 3.
Ostel, s 8.
Ostroi, m 19, v 17.
Otambre, f 9, l 86.
Otroi, a 8, b 13, d 8, e *ter* 45, f 13, l 11, n 13.
Ottroy, w 147.
Ourme, r 30.
Outrage, h 49.
Paaquis, r 26.
Paiage, h 59, s 37.
Paiemant, l 5, p 35.
Paiement, o 22.
Pain, w 165.
Païs, h 102, l 27, v 14, w 53.
Palais, a 4.
Parleir, aa 17.
Parlement, w 153.
Pasquiz, 66.
Passonnage, z 9.
Pasturage, j 13.
Pays, w 51.
Pechié, l 60.
Père, e 12, f 5 et 6, g 4, h 1, l 60, p 13, t 5, w 3, x 8.
Perier, h 109, j 8, s 67.
Piè, w 115.
Pitancier, p 7.
Plain, z 52.
Plus, e *ter* 12.
Point, h 49, k 29, o 28.
Pomier, j 8.
Pommier, s 66.
Pont, h 86, v 53.
Pooir, e *bis* 19, e *quater* 24, h 128, l 24.
Poor, l *bis* 23.
Porchet, c 7.
Poumier, h 110.
Pouoir, e *ter* 20, k 21, x *bis* 23.
Pourpris, i 94.
Prè, i 66, l 11.
Prejudice, s 92, x 7.
Pressour, x 3.
Prevoire, g 8.
Prevost, h 41, w 78, x *bis* 33.
Prevot, l 68.
Prieus, s 79.
Priour, p 6.
Pris, e *ter* 33, i 44, l 4, n 37, q 24, w 43.
Profist, w 6.
Profit, x 50.
Provost, h 148.
Quart, i 84.
Reclain, w 174, x 19.
Remède, d 6, u 18.
Remeide, x 1.
Rescourre, x 46.
Resort, w 174.
Retorne-sac, l 9.
Roi, a 3, e *ter* 41, k 30, v 62.
Roiz, i 82.
Roy, l *bis* 19, s 101, aa 1.
Ru, l 39.
Rus, r 27.
Saeel, u 5.
Sael, b 16, o 50, p 27, w 146.
Saiel, d 10, e *bis* 30, q 44.
Sain, g 16.
Sairemant, g 9.
Sairement, h 131, s 78, w 61.
Salut, k 2, s 3, aa 3.
Samedi, x *bis* 45.
Sanc, s 77.
Santier, i 43.
Saunierr, i 53.
Seel, c 34, e 15, e *ter* 45, e *quater* 30, f 15, h 162, j 22, k 48, l *bis* 18, m 21, n 47, r 69, s 109, t 5, v 67, x 71, x *bis* 44, y 37, z 70.
Segneur, a 3.
Seigneur, u 3.
Seignor, b 6, z 2.
Seignour, h 18, q 3.
Seingneur, y 12.
Seingnor, c 12.
Selier, u 21.
Seneschau, h 19.
Sens, d 3.
Septembre, c 36, w 225.
Servaige, x 73.
Servise, aa 3.
Seurre, i 47.
Signeur, s 3, aa 23.
Signor, d 5, e *bis* 2, i 31, k 3, l 69.
Signour, e *ter* 28, g 18, i 106, v 3, w 3, aa 1.
Sinor, e *quater* 3.
Sixaime, i 104.
Sixte, i 72.
Soigle, y 7.
Soir, w 161.

Sourpoil, i 100, l 49.
Synor, l *bis* 1.
Tans, f 9, g 22, k 45, p 39, w 138.
Temps, v 35, x 8, x *bis* 4, z 8.
Tens, l 22, n 49.
Terme, p 24, w 135.
Termine, j 18, k 16, x 5.
Terraige, y 11.
Terroir, s 72.
Tesmogniage, r 67.
Tesmoignage, d 9, h 107, k 47, o 48, p 36, s 102.
Tesmoignaige, e *ter* 40, m 20, t 43.
Tesmoingnage, n 47, x *bis* 42.
Tesmoingnaige, q 42, x 78, y 35, z 70.
Tesmong, a 13.
Tier, i 91.
Tiers, e 6.
Tort, h 125, z 20.
Transcrist, u 28.
Tresfons, l 49.
Tressor, i 74.
Us, w 177.
Usage, r 52.
Usaige, s 38, w 188, x 55.
Usuare, l 56.
Val, h 65, s 45, u 13, y 3.
Vandaige, q 36.
Vanrredi, k 46.
Vanteis, h 74.
Vau, h 72.
Vaul, j 6, r 41.
Vendour, w 149.
Vin, c 9, u 19, x 38.
Voir, w 43.
Waut, h 119.
Ysouaire, h 77.
Yver, j 17.

Noms d'hommes.

Adant, c 4.
Ancel, r 46.
André, i 9.
Andrieu, k 9.
Ansel, l 67, p 13.
Arnol, l 66.
Aubert, f 15, n 31, q 3, x 71, y 12.
Aubri. i 12.
Baptiste, k 46.
Becasse, n 12.
Berout, i 43.
Bertrant, x 14.
Bignot, x 14.
Bouchu, b 12.
Brancion, v 11, x 70.
Chobert, q 15.
Christofle, x *bis* 46.
Clarin, z 39.
Crestien, i 15.
Crist, a 15.
Droet, i 68.
Formerel, i 30.
Gatier, e *bis* 2.
Gautier, e *quater* 2, l *bis* 2, w 214.
Girbout, i 63.
Guillaume, e 3, m 9.
Hanri, i 75.
Hanrion, i 16.
Hanrri, k 8.
Heinmonel, i 69.
Hourriet, i 48.
Huon, o 51, u 17.
Issanbart, i 31.
Jacot, e *quater* 18, l *bis* 4.
Jahanneit, f 13.
Jaique, q 6.
Jaque, x *bis* 46.
Jeham, e *quater* 2.
Jehan, b 11, e *bis* 2, e *ter* 27, h 18, i 123, k 46, l 78, l *bis* 1, q 43, s 3 et 106.
Jehanneit, f 15.
Jehannet, r 4.
Jehennet, r 65.
Jhesu, a 15.
Joffroi, h 73.
Joffroy, w 4.
Jofroi, l 70.
Jorge, z 72.
Lorant, h 175.
Loranz, k 36.
Lorent, h 163.
Loys, aa 1.
Luc, l 87, x *bis* 29.
Maheu, c 12.
Mahon, x 71.
Martin, j 17, n 12, w 38.
Nicholais, d 12,
Odoin, p 4.
Odon, p 9.
Parisat, q 18.
Perrin, i 108.

Philippe, y 3.
Pierre, i 111.
Raou, h 72.
Raulet, v 42.
Regnaut, i 4.
Remei, k 13.
Remey, w 17.
Remi, f 9, k 20, p 8, z 29.
Thebaut, a 3.
Thiebaut, i 102.
Thierri, n 14.
Vichart, i 64.
Wandart, i 40.
Wiart, i 47.
Woieul, i 84.

Adjectifs.

Anterin, o 38.
Antier, l 44.
Aponné, l *bis* 38.
Bannaul, x 4.
Bas, k 13.
Bateis, h 76.
Batteis, h 96.
Boen, d 3.
Bon, aa 1.
Canonel, q 32.
Chier, a 3, w 212.
Civilien, q 33.
Contraire, s 13, w 188, z 12.
Demei, c 19.
Demi, f 7, i 13, l 62.
Dimi, u 19.
Double, w 173.
Droit, l 35, n 37.
Faus, w 176.
Feu, q 3.
Franc, i 95.
Graille, h 112.
Grant, h 62, u 5, x *bis* 44.
Gros, h 112.
Haut, k 12.
Lei, q 17.
Lige, a 5.
Lonc, g 22, q 17, x *bis* 44, z 13.
Mauvais, w 187.
Mueble, w 89.
Noble, e *quater* 2, l *bis* 1.
Nouble, e *bis* 2.
Nouvel, s 78.
Novel, g 5.
Permenable, c *bis* 34.
Petit, f 7, i 77.
Plain, o 22, p 35, q 26, x *bis* 23.
Plein, l 5, o 9.
Premier, a 15, h 141, w 4, aa 17.
Presant, p 29.
Present, h 35, n 29.
Propre, s 109, x 42, y 18, z 50.
Raignable, w 86.
Religieux, k 8.
Religiex, i 4.
Sage, k 8.
Saige, i 4.
Sain, f 6.
Saint, b 6, c 4, e *ter* 10, f 9, g 8, h 1, i 111, k 4, m 5, n 6, p. 5, q 6, r 3, s 5, u 22, w 17, x *bis* 3, z. 29.
Sau, l 38.
Sauf, j 7, l 81, n 49, p. 38, x 80.
Secont, aa 13.
Sein, l 87.
Seint, d 12, e 3, j 3, o 5.
Tart, z 48.

Pronoms.

Atrui, e *bis* 19.
Aucun, s 85, v 34, w 34, x 19.
Auteil, h 127.
Autel, z 54.
Autre, e *ter* 24, h 105, j 8, n 24, o 30, p 7, w 71, x 36.
Autreteil, o 28.
Autrui, a 6, e *quater* 20, l 40, l *bis* 8, n 30, o 36, p 25, q 38, r 56, v 46, w 139, x 80, x *bis* 39, y 37.
C', p 3, r 41.
Ce, e *ter* 2, h 44, i 5, v 21.
Cel, n 8, q 7, u 12.
Celi, l 51.
Celu, l *bis* 26,
Celui, c 24, r 21, w 57, 149, x 48, z 17.
Cest, e *bis* 13, e *quater* 13, h. 157, j 12, n 29, o 44, q 35, r 56, s 67, u 28, v 44, w 71, x 20.
Cestui, s 24.
Chacun, j 17, l 26.
Chascun, c 10, p 8, s 8, u 20, x 33, z. 28.
Chaucun, f 4, w 13, y 8.
Chauqu', w 21.

Chiescun, e 7.
Cui, t 5, w 51.
Douquel, j 14.
L', w 55, x 4.
Le, s 59, w 21.
Lequel, c 22, z 15.
Leur, e *ter* 12, k 44, y 18.
Li, a 5, c 17, e *bis* 24, e *ter* 34, f 5, l 70, p 29, t 5, w 110.
Lo, a 11.
Lor, j 4, s 9.
Lou, l 34.
Lour h 77, i 99, p 7, s 63, v 50, w 102, x 6, z 8.
Lu l *bis* 26.
Lui, a 6, e *ter* 30, h 107, n 21, p 20, w. 130.
M', a 5, e *ter* 16, g 4, l *bis* 34, r 22, t 4, v 6, w 216, y 30, z 40, aa 4.
Me, e *ter* 9, j 15, l *bis* 34, t 5, v 14, x 5, x *bis* 8, z 6, aa 13.
Meesmes, h 75.
Meigme, u 12.
Meimes, e *ter* 2.
Meisme, q 7.
Meismes, h 44.
Mesimes, l 51.
Mien, e *bis* 34, e *ter* 46, l *bis* 18, x 9.
Moi, e 9, f 4, g 20, k 3, l 34, m 4, n 4, p 5, q 5, r 2, t 8, u 22, v 3, x 19, x *bis* 2, z 2.
Mon, a 2, b 11, c 12, d 7, e 4, e *bis* 19, e *ter* 20, e *quater* 30, f. 15, i 31, j 5, k 47, l 24, l *bis* 13, m 18, n 47, o 50, p 37, q 3, r 12, s 3, t 5, u 5, v 15, w 3, x 8, x *bis* 35, y 12, z 15.
Moy, l *bis* 8, w 226, y 14, aa 9.
Nostre, a 14, d 5, e *bis* 38, e *ter* 45, e *quater* 37, g 4, h 155, i 7, k 2, l *bis* 38, s 3. u 3, v 67, w 3.
Nul, h 32, l 33, o 43, p 26, s 23, v 37, w 165.
Qu', d 6, w 143, z 37.
Que, a 11, c 7, d 11, e *ter* 19, l 66, m 8, n 24, r 51, s 43, v 26, w 138, x 13, y 27, z 37, aa 21.
Queilque, n 12.
Quel que, w 157.
Quéque, e *bis* 24, e *quater* 25, l *bis* 24.
S', h 139.
Se, h 72, r 6, s 49, z 51.
Soi, a 11.
Som, c 21.
Son, b 12, d 3, f 5, h 117, l 35, m 7, n 14, s 79, w 125, x 34, aa 1.
Tel, i 113, k 29, s 66, w 177, x 31.
Tot, a 11.
Tout, e *ter* 45, h 169, j 8, l 24, n 11, o 11, q 7, w 102, x 14, y 20.
Un, c 11, d 11, e *ter* 23, i 12, l 44, w 20, x 3, z 13.
Vostre, aa 7.

Participes présents.

Ansigant, w 18.
Contrestant, w 188.
Corant, u 3.
Joingnant, z 50.
Meffaisant, x 45.
Menant, x 39.
Portant, x 40.
Ramenant, x 40.
Raportant, x 40.
Seant, m 15, z 14.
Seiant, z 38.
Souffisant, w 157.
Usant, s 18.
Vaillant, w 141.

Participes passés.

Abonnei, r 51.
Achetei, w 57.
Amandé, a 12.
Amei, w 214.
Ammey, aa 23.
Anvoé, e *quater* 19, l *bis* 5.
Apelley, aa 18.
Apparilié, aa 3.
Baillié, z 40.
Dist, l *bis* 15.
Dit, a 8, c 6, e 5, e *bis* 2, e *ter* 27, e *quater* 2, f 11, g 10, h 60, i 7, j 15, k 16, l 39, l *bis* 39, m 15, n 21, p 13, q 36, r 26, s 3, u 16, y 9, z 3.
* Dit, l 33, 47, m 9, n 34, *régime singulier qu'il eût été plus régulier de mettre au pluriel.*
Doné, d 4.
Donnei, x 12.
Envestu, n 22.

Eu, i 7, j 13, x 9.
Fait, o 22, r 22, x 3, z 16.
Forsmenei, x 42.
Grevez (à), *voy.* Agrevez, *sujet singulier masculin.*
Juré, l *bis* 5.
Jurey, w 21.
Jurié, e *quater* 19.
Levet, s 47.
Mis, b 16, c 33, e 15, e *bis* 30, e *ter* 46, e *quater* 30, j 22, l *bis* 35, n 47, o 49, q 44, w 218.
Nomei, j 11.
Nommé, s 22.
Otrié, j 3.
Paieiz (à), *voy.* Apaieiz, *sujet singulier masculin.*
Paiet, s 10.
Pressei, x 38.
Prisié, i 18.
Prissei, i 15.
Prissié, i 13.
Quittei, z 40.
Rachetei, w 55.
Receu, l 5.
* Saelée, u 28, *faute, au lieu du masculin.*
Tenu, x 4, z 55.
Vandu, i 3.
Veu, h 107.

SUJET PLURIEL MASCULIN.

Article.

Li, e *ter* 19, h 13, k 10, l 7, m 10, n 15, o 8, q 24, r 20, s 7, v 14, w 19, x 17, x *bis* 9, y 15, z 11, aa 9.

Substantifs.

Angnel, l 26.
Arbitre, h 10, k 11.
Arpant, l 51.
Chevalier, b 4.
Chien, h 44.
Cors, h 122.
Denier, w 87.
Descort, s 4.
Devancier, s 11.
Eschevin, w 30.
Fi, l 79.
Fil, h 159, i 123.
Flammainc, aa 9.
Forestier, h 100.
Four, h 97.
Gaige, w 172.
Habitant, s 14.
Heritaige, i 109.
Hoir, e *bis* 9 et 20, e *quater* 9 et 21, h 33, i 118, l *bis* 8, o 33, p 6, v 34, w 11, x 19, y 34, z 41.
Home, j 18, l 55, w 62.
Homme, z 59.
Honme, h 46.
Hoste, w 129.
Houme, h 58.
* Jours, aa 14, *faute, ou peut-être féminin pluriel.*
Molin, h 86.
Oir, h 31.
Or, l 34.
Pescheour, w 129.
Plege, k 38, r 22.
Ploige, k 34.
Pressour, x 53.
Preudome, e *ter* 19.
Prevost, h 156.
Pris, e *ter* 34.
Privilège, k 26.
Prodome, w 19.
Proudome, e *ter* 31.
Randeor, k 34.
Religieus, s 7.
Religious, x *bis* 9.
Remason, h 110, 112.
Seignor, b 4, l 43.
* Seignors, l 73, *faute.*
Seignour, h 156.
Seingneur, y 33.
Sergent, h 36, x 43.
Serjant, s 11.
Sestier, x *bis* 14.
Setier, x 69.
Signor, e *bis* 9, x 25.

Signour, x 56.
Sinor, e *quater* 9.
Successor, z 26.
Terraige, m 11, z 47.
Usage, k 28.
Vantaul, h 86.
Veneour, h 44.

Adjectifs.

Bannaul, x 54.
Menu, w 129.
Profitable, w 30.
Quite, w 81.
Souverain, y 33.

Pronoms.

Aucun, w 30.
Autre, e *ter* 10, o 35.
Cil, h 76, l 42, r 54, s 16, w 24, x 10.
Cist, i 109, k 42, x 69.
I, h 101.
Il, b 6, e *bis* 10, e *ter* 12, e *quater* 10, h 6, i 110, j 8, k 5, l 12, l *bis* 25, m 4, n 4, o 4, q 5, r 11, s 32, u 21, v 6, w 23, x 7, x *bis* 4, y 20, z 7.
Liquel, s 6, w 22.
* Liquex, u 13, *faute.*
Lour, o 35, s 11 w 190, z 26.
Mi, e *bis* 20, e *quater* 21, i 123, l 34, l *bis* 8, v 24, x 21, y 32, z 46.
No, s 11.
Nos, e *bis* 4, e *ter* 1, e *quater* 4, h 149, k 10, l *bis* 11 et 21, x 23.
Nostre, e *bis* 9, e *quater* 9, i 118, s 19, w 11, x 43.
Nous, e quater 13, h 5 et 12, i 3, s 4, w 1, aa 6.
Nouz, h 12.
Pluseur, s 4.
Que, e *bis* 32.
Qui, a 2, b 2, c 2, d 2, e *bis* 3, e *ter* 3, e *quater* 3, f 2, g 2, h 45, i 2, j 2, k 1, l 2, l *bis* 3, m 2, n 2, o 2, p 2, s 1, t 2, u 2, v 2, w 8, x 2, z 17, aa 19.
Si, p, 5.
Sui, h 31, 33, o 33, w 51.
Tel, s 6.
Tuit, e *ter* 34, i 109, k 3, w 32.
Tut, j 18.
Un, h 13.
* Uns, h 157, w 64, *fautes.*
Vous, aa 5.

Participes présents.

Demorant, j 3, w 180.
Descordant, k 19.

Participes passés.

Acordé, e *ter* 4, s 21.
Alei, w 129.
Apaié (*et non* à paié), n 16.
Apaiei (*et non* à paiei), i 8.
* Apaiés, *faute* (*et non* à paiés), o 8.
Apaturé, l 28.
Apparilié, aa 15.
Armei, w 90.
Aumonsnei, x 11.
Creu, h 102.
Deceu, n 36.
Devestu, n 20.
Devisei, h 94.
Devissé, i 110.
Dit, e *bis* 12, e *quater* 11, h 14, k 11, l 30, m 11, n 15, o 9, q 24, r 21, s 7, v 14, w 23, x 17, x *bis* 9, y 19, z 11.
Donnei, x 10.
Escrit, i 110.
Esleu, h 10, w 25.
Establi, b 4, m 3, n 3.
Estaubli, o 3, q 4.
Fait, h 78.
Jurei, w 40.
Jurey, w 30.
Mis, z 47.
Nomé, i 110, j 18, l 79.
Nomei, l 84.
Nommei, h 165.
Nommey, h 11.
Obligié, m 14.
Paié, w 49.
Perdu, w 172.
Pris, j 10, s 17.
Requis, w 93.
Revenu, w 55.
Tenu, i 117, l 57, o 32, q 25, u 21, w 13, x 40.
Terminé, e *ter* 35.
Trouvé, y 27.

RÉGIME PLURIEL MASCULIN.

Article.

As, i 90, j 3, l *bis* 32, p 32, r 53, s 25, aa 5.
* Au, d 5, g 13, l 13, 52, p 22, u 12, v 23, w 35, x 12, z 49, 61, *fautes.*
Aus, h 6, i 120, p 29, q 5, t 3, x 41, x *bis* 8, z 42.
Aux, w 64.
Des, c 17, h 55, k 43, l 20, n 48, o 11, q 26, r 10, s 22, u 13, w 22, x 7, x *bis* 10, y 36, z 6, aa 8.
Ens, x *bis* 5.
Enz, h 33.
Es, h 78, i 20, l 56, s 18.
Les, e *ter* 13, g 21, h 12, i 8, l 17, l *bis* 40, m 12, n 41, u 23, v 6, w 44, x 60, x *bis* 10, z 8, aa 19.

Substantifs.

Abbeis, h 158.
Abonnemens, v 8.
Ancesors, l 48.
Ancessors, d 6, u 18.
Ancessours, x 12.
Anfans, h 133.
Anfanz, i 9.
Ans, b 18, c 35, e 16, h 151, k 45, l 86, n 50, o 52, q 46, r 73, u 27, w 135, x 5.
Anz, e *ter* 49, g 25, i 126.
Arages, x *bis* 5.
Arbitres, k 43.
Arbritres, h 174.
Arpans, l 56.
Arpanz, l 48.
Arrierages, x *bis* 17.
Arrier-fiés, x *bis* 20.
Articles, h 129, x *bis* 7.
Biens, h 132, p 33, s 97, w 48, y 25.
Bleis, q 9.
Blez, l 27.
Bois, b 8, l 17, o 13, s 16, v 8.
Boix, q 15.
Bourjois, w 199.
Chans, w 48.
Chatés, s 12,
Chemins, v 8.
Chevaux, w 101.
Chiens, j 15.
Chievaiges, s 22.
Commandemans, f 10, h 146.
Coulz, w 102.
Couz, w 161.
Cuissins, w 125.
Damaiges, s 31.
Deffois, h 101.
Deniers, c 6, h 44, i 7, l 70, n 15, o 6, q 26, s 8, w 16.
Descors, h 12, r 10, s 20, z 24.
Despens, w 110.
Devantiers, l 50.
Dons, p 15, u 10.
Dras, w 125.
Drois, p 28.
Droiz, g 21.
Edefices, h 82.
Edifices, v 57.
Eschevins, w 20.
Essars, h 78.
Fagos, s 63.
Faucillours, w 166.
Fiés, x *bis* 19.
Fiez, e *ter* 8, e *quater* 7, w 121.
Finages, n 7, r 4.
Fiz, l 78.
Folons, h 118, l 42.
Forestiers, h 148.
Fourestiers, h 155.
Fourfais, v 8.
Fours, h 83, o 13.
Freres, d 5, u 12.
Frontés, i 44.
Frontex, i 57.
Gaiges, o 10, w 171.
Geins, x 27.
Griés, v 6, z 4.
Heritages, v 27.
Heritaiges, i 8, q 21, w 15.
Hoirs, b 6, e *bis* 21, e *ter* 30, e *quater* 22, h 45, m 10, n 23, p. 20, q 28, r 66, s 80, v 46, w 8, x 19, x *bis* 41, y 24, z 41.

Homes, j 3, o 12, q 5, w 10.
Hommes, b 8, c 17, n 5, s 18, x 4, z 17.
Hors, l *bis* 20.
Hostes, w 128.
Houmes, h 33.
Hus, l *bis* 15.
Joirs, q 23.
Jornés, i 16, l 8.
Jors, e *bis* 10, e *quater* 10, f 4, j 12, l 83, p 23, u 20, w 54.
Jour, i 11.
Journées, i 39.
Jours, h 9, n 5, p 8, u 10, v 57, w 8, x 18, x *bis* 43, y 8, z 28.
Jourz, e *ter* 6, g 16, i 3, m 7.
Lais, p 16.
Leus, h 92, r 11.
Leux, i 106.
Marriens, h 113.
Moines, i 86.
Molins, h 84, o 13.
Muis, c 11.
Murs, w 100.
Ors, l 80.
Oschés, q 17.
Ostages, r 20.
Osteix, w 161.
Patoraiges, l 23.
Pillers, v 16.
Plaiz, w 33.
Pons, h 119.
Pors, z 8.
Pouors, l *bis* 9.
Preis, r 60.
Preiz, c 18, q 14.
Prés, o 12, s 45, x *bis* 21.
Pressours, h 84, x 7.
Prestours, w 12.
Preudomes, e *ter* 31.
Preus, e *bis* 6, o 17.
Preuz, e *ter* 8, e *quater* 6.
Prez, b 8, l 27, n 8.
Priolez, g 13.
Priorez, g 7.
Prious, h 146.
Privileges, o 45, s 100.
Privileiges, q 34.
Privilieges, n 38.
Prodomes, e *ter* 23, w 19.
Profiz, z 32.
Prouz, l *bis* 12.
Prudomes, e *ter* 36.
Pruz, l *bis* 15.
Quarriaux, w 90.
Quenaaz, i 90.
Religieus, s 25.
Religious, x *bis* 8.
Religiouz, q 5.
Remasons, h 75, j 9.
Roys, aa 19.
Saelz, w 151.
Saés, h 149.
Sairemens, w 32.
Sairemenz, k 32.
Seaus, h 161, s 104.
Seaux, i 125.
Seels, l 85.
Seés, l *bis* 40.
Seignors, r 35.
Sergens, x 33.
Sergenz, h 103.
Serjans, s 33.
Serjanz, u 31.
Servaiges, z 56.
Sestiers, x *bis* 5.
Signours, e *ter* 30, g 20, w 144, aa 19.
Sos, l 68.
Soulz, w 16, x 38.
Sous, j 11, s 35.
Souz, h 42, i 6, q 24.
Successeurs, s 80.
Successours, g 20, q 29, v 48.
Termines, p 32.
Terraiges, m 7, s 29, x 65, z 41.
Tierz, i 73.
Tornois, k 33, w 15.
Tornoiz, q 24.
Tors, aa 9.
Tournois, s 35.
Us, e *bis* 6, e *ter* 8, e *quater* 6, h 102, i 120.
Usages, h 95, o 18.
Usaiges, v 31, z 56.
Uus, l *bis* 13.
Ventaus, h 85,
Ysouaires, h 105.

Noms de peuples.

Alemenz, t 3.
Flamans, aa 5.
Juix, w 12.

Adjectifs.

Boins, q 26.
Bons, v 31.
Fors, c 5, l 68, n 15, o 6.
Forz, e *ter* 9, i 6, l 5.
Gentis, w 35.
Meubles, s 12.
Moebles, y 26.
Muebles, w 48.
Nommuebles, w 48.
Petiz, w 15.
Premiers, l 70.
Presens, w 3, y 26.
Prevenisiens, n 14.
Propes, l 52.
Propres, l 56, s 104.
Provenisiens, i 6, l 5.
Provenissiens, e *ter* 9.
Provinisiens, o 6.
Pruvenisiens, c 5.
Religious, n 5.
Sains, h 155.
Sainz, k 23.
Saus, g 21, v 27.
Souverains, w 186.
Vis, x *bis* 26.

Pronoms.

Alx, b 5.
Auquès, l 38.
Aus, h 47, l 15, m 14, o 35, r 8, x *bis* 26.
Autres, e *ter* 36, h 14, l 56, r 10, s 32, w 64, x 40, x *bis* 7, aa 19.
Aux, q 38, w 14.
Auxquiex, w 185,
Celx, b 2, c 2.
Celz, t 2, w 8, x 2.
Ces, h 118, i 22, l 54, p 15, s 68, w 151.
Ces (*pour* ses), p 20.
Cès (*pour* cex), e *quater* 3, k 1, l *bis* 3, u 2.
Ceus, e *bis* 3, l 2, o 2.
Ceux, e *ter* 3, g 2, i 2.
Cex, a 2, e *ter* 11, f 2, m 2, v 2.
Ciaus, j 2, s 1.
Ciax, n 2.
Cui, q 11, aa 19.
Desquelz, v 28, z 31.
Desquès, n 15.
Desquex, e *ter* 9, i 6, l 5, q 17.
Eauls, y 23.
Iaus, s 26.
Les, h 101, k 44, q 11, s 15, u 31, v 9, w 26, x 30, x *bis* 11.
Lesqueis, c 5.
Lesquels, v 19.
Lesquelz, v 16, z 46.
Lesquès, l 70, s 36.
Leur, e *ter* 13, l 55, s 8, y 32.
Leur (*poss.*), k 32, y 23.
Loir, q 31.
Lor, j 12, l 19, n 18, q 35, r 71, x 48, x *bis* 22.
Lor (*poss.*), b 6, m 10, n 23, q 21, w 8.
Lour (*pers.*), e *ter* 14, h 79, n 22, o 43, q 28, t 11, v 7, w 113, x 10, z 14.
Lour (*poss.*), h 90, n 42, q 29, v 48, w 15, x 27, z 32.
Mes, e *bis* 21, e *ter* 21, e *quater* 22, g 20, j 14, l 42, l *bis* 20, u 18, v 46, x 4, x *bis* 19, y 34, z 17. aa 19.
Miens, u 23.
Nos (*pers.*), e *bis* 22, e *ter* 33, e *quater* 23, i 7, k 11, l *bis* 22.
Nos (*poss.*), e *quater* 6, h 149, i 125, l 85, l *bis* 9, s 33, x 25.
Nostres, l *bis* 40.
Nous (*pers.*), e *ter* 5, h 4, i 102, s 5, w 14, x 22, z 24.
Nous (*poss.*), l 80.
Noz, w 10.
Nus, h 55.
Plusors, z 4.
Plusours, v 6.
Qu', w 182, x 7.
Que, c 18, h 13, r 21, s 15, u 14, v 6, x 23, x *bis* 15, y 19, aa 9.
S', h 22.
Saus, d 2.
Se, j 19, k 15, m 13, n 16, o 8, q 25, r 6, w 68.
Ses, d 7, e *ter* 30, g 7, h 45, i 9, w 110, x 64.
Telz, x 29, z 30.
Tex, u 10.
Toiz, e *quater* 3, l *bis* 3.
Toulz, w 2.

Tous, e 2, o 2, r 2, s 1, w 18, x *bis* 2, y 2, z 2.
Touz, b 2, c 2, e *ter* 3, f 2, g 2, h 3, i 2, k 1, l 2, l *bis* 15, m 2, n 2, p 2, q 2, t 2, u 2, v 2, x 2.
Toz, a 2, d 2, e *bis* 3, e *quater* 31, j 2, l *bis* 13.
Vous, aa 8.

Participes passifs en forme de Gérondifs.

Contans, o 6, q 27, w 49.
Contanz, c 6, i 7.
Paians, w 181.

Participes présents.

Appartenans, s 65.
Demorans, x *bis* 27.
Demourans, s 25.
Meffaisans, x 60.
Servans, x *bis* 27.

Participes passés.

Achatez, z 7.
Amonetés, v 9.
Amortiz, x 62.
Armez, w 115.
Asis, l 68.
Assenés, s 36.
Bailliez, z 60.
Croisiés, o 45.
Dis, e *bis* 14, h 85, r 11, u 15, v 6, x *bis* 8.
Diz, e *ter* 6, e *quater* 14, k 38, l 14, l *bis* 32, m 12, n 28, o 11, p 16, q 13, s 18, w 44, x 12, y 36, z 6.
Diz, l *bis* 31, *masculin rapproché d'un féminin, mais se rapportant aussi à un masculin.*
Donnés, s 100.
Empetrez, n 38.
Escumenieiz, e *quater* 25.
Escuminiez, l *bis* 23-24.
Esleuz, w 26.
Esquemeniés, e *bis* 24.
Eus, x 8, x *bis* 11.
Jureis, h 103.
Jurez, w 22.
Maintenuz, x 52.
Mis, h 173, k 8, w 209, z 7.
Només, d 10.
Nomez, e *ter* 31.
Nommés, s 68.
Obligiez, z 62.
Ottroiés, o 45.
Outroier, x 62.
Paié (à). *Voy.* Apaié, *sujet plur. masc.*
Paiei (à). *Voy.* Apaiei, *sujet plur. masc.*
Paiés (à). *Voy.* Apaiés, *sujet plur. masc.*
Paiez, q 25.
Pris, s 12, x *bis* 4.
Prisiez, i 29.
Prissieiz, i 32.
Prissiez, i 12.
Promis, z 62.
Quitez, i 113.
Remis, x *bis* 37.
Sousmis, h 166.
Tenus, v 32, x *bis* 11.
Tenuz, x 8.

SUJET SINGULIER FÉMININ.

Article.

L', h 20, r 64.
La, e 13, e *bis* 16, e *quater* 15, g 16, j 7, k 46, l 59, l *bis* 37, n 17, r 13, u 7, v 42, w 71, x 70, y 4.
Li, k 5, r 52, x *bis* 6, z 5.

Substantifs.

Acorde, z 23.
Amende, s 86.
Aumone, d 7.
Aumonne, e 11.
Beste, w 137.

Chapele, g 15.
Charriére, v 39.
Chartre, w 188, x *bis* 6.
Chevauchie, w 122.
Chose, b 12, c 33, e *bis* 16, e *ter* 44, e *quater* 16, f 14, i 124, l *bis* 37, o 49, v 62, w 50, z 68.
Chouse, e 14, u 25.
Choze, x *bis* 43.
Compaigne, w 195.
Contée, n 18.
Dame, h 3, o 4, w 2, x *bis* 12, z 16.
Damme, n 3.
Damoisele, q 3.
Deime, c 13.
Descorde, h 3, k 3.
Escorde, e 8.
Esglise, l 59.
Fame, e *bis* 2, i 2, l 78, q 4.
Fanme, e *quater* 2.
Feme, l *bis* 1, m 4. o 4, s 3, w 2, x 63.
Femme, n 4, o 8, y 16.
File, e *quater* 2.
Fille, l *bis* 2, n 12.
Garde, aa 20.
Gent, s 30, aa 11.
Iglise, h 108.
Justice, r 32.
Lestre, aa 22.
Lettre, o 21, x 70.
Moitiés, r 51.
Pais, e 8, r 8, z 23.
Partie, h 20, k 5, r 13, w 34, z 5.
Presentacions, g 19.
Prieuse, y 5.
Querelle, l 49.
Saugnaire, h 67.
Saunaire, j 7.
Somme, w 142.
Teners, u 7.
Tenours, t 12.
Vanduee, l 10.
Voie, h 66, j 7, r 28.

Noms de femme.

Aalis, e *quater* 2.
Aalix, e *bis* 33, n 3.
Adeline, m 4.
Aelis, e *quater* 15, l *bis* 1, s 3.
Alix, e *bis* 2.
Aliz, l 84.
Amongars, z 22.
Aude, i 108, x *bis* 12.
Audete, x 68, 70.
Heluys, y 19.
Heluyz, y 16.
Ysabiaus, o 4, w 1.

Adjectifs.

Delivre, v 57.
Estable, b 15, e *ter* 44, i 124, j 22, o 49, p 27, w 207, x *bis* 43, z 68.
Estauble, c 23, q 43, u 25.
Ferme, b 15, c 33, e 14, e *ter* 44, f 14, i 124, j 21, o 49, p 36, q 43, u 25, w 307, x *bis* 43, z 67.
Franche, v 56.
Grans, w 72, x *bis* 6.
Prochiens, l 52.

Pronoms.

Aucune, s 86, w 137.
Autre, k 5, r 52, v 62.
Ceste, b 12, c 33, d 7, e 11, f 14, j 21, l 10, o 21, u 25, w 188.
Chascune, s 7.
Ele, e *ter* 12, o 28, s 86.
Elle, c 16, n 45, q 17, v 37, w 128.
Ge, l *bis* 7.
Je, e *bis* 1, e *quater* 1, h 2, i 1, l *bis* 1, s 3.
Laquex, q 15, t 12.
Laquez, h 67.
Liquele, x *bis* 35.
Ma, l 72, n 3, s 105, aa 11.
Nostre, s 30, w 195.
Nulle, v 62.
Queilz, v 37.
Quele que ele soit, s 86.
Quesque, n 45.
Qui, f 9, h 65, i 57, k 13, l 6, n 11, o 17, p 9, q 15, r 12, s 21, x 70, x *bis* 8, z 38.
Sa, i 2, m 4, n 3, o 4, q 4, w 2, y 15.
Teix, t 12.
Toute, r 64.
Une, h 20, k 5, z 5.
Vostre, aa 21.

Participes passés.

Achetée, i 87.
Apourtée, aa 22.
Confermée, e 12.
Creue, w 72.
Delivrée, n 18.
Destruite, o 29.
Devisée, v 56.
Dite, e *bis* 15, e *quater* 15, g 16, l 59, l *bis* 37, n 18, o 15, w 195, x 70, y 5.
Donnée, w 223.
Faite, b 12, d 7, e 9, l 10, o 21, r 8, w 223, z 23.
Levée, s 86.
Païe, n 18.
Prise, w 137.
Tenue, e *bis* 36.

RÉGIME SINGULIER FÉMININ.

Article.

L', b 6, c 27, d 4, e 2, e *bis* 37, e *ter* 14, f 6, g 7, h 11, i 18, j 20, k 6, l 43, n 34, o 25, r 13, s 75, v 50, w 6, x 34, y 3, z 3.
La, a 3, b 13, c 5, d 12, e 5, e *bis* 5, e *ter* 1, e *quater* 5, f 7, g 3, h 6, i 4, j 4, k 9, l 4, l *bis* 4, m 6, n 13, o 10, p 8, q 6, r 7, s 12, t 11, u 11, v 11, w 5, x 3, x *bis* 6, y 2, z 8, aa 1.

Substantifs.

Abaye, h 122.
Abbaïe, z 11.
Abbaye, h 125.
Abbeye, h 82.
Abeye, h 91.
Acroissance, w 6.
Action, y 20.
Aide, o 46, w 73.
Aiide, aa 10.
Aire, h 112.
Aisance, w 66.
Amande, j 11, l 31.
Amende, s 87, w 95, x 45.
Anceinte, i 102.
Année, x 66.
Apaumeure, l 46.
Arbelestre, w 89.
Arbue, i 19.
Arme, d 6, l 48, u 18, x 11.
Armeure, w 98.
Armone, u 19.
Auctorité, s 105.
Auctoritei, x *bis* 23.
Aumogne, g 14, p 13.
Aumone, d 4, l 13.
Aumonne, e 4.
Avanture, o 30.
Aveinne, j 16, z 45.
Aventure, c 13.
Avoerie, b 15.
Avoienne, p 11.
Avoine, f 8, m 6.
Avoingne, e 7.
Avoinne, c 20, x 63, y 7.
Avouerie, s 81.
Becasse, n 12, *surnom d'un homme.*
Bergerie, h 89, i 96.
Bonne, r 25.
Borse, l 66.
Braiche, i 73.
Buche, h 104.
Capele, g 5.
Cause, g 11, n 44, v 6, x *bis* 18, z 34.
Chandelour, z 48.
Chapele, g 9, j 4.
Chapelerie, g 20.
Charrete, w 101.
Chartre, w 209, x *bis* 32.
Chastelerie, w 196.
Chatemite, v 54.
Chevauchie, w 112.
Chose, a 6, d 9, e *ter* 11, e *quater* 20, f 12, h 56, k 19, l *bis* 6, m 21, n 47, p 36, q 42, r 68, s 24, t 43, v 21, w 71, x 49, z 9.
Chouse, x 36.
Cloche, g 16.

Clochete, g 17.
Closure, s 64.
Communaille, s 48.
Communautei, w 216.
Compaignie, x *bis* 6.
Compaingnie, x *bis* 16.
Comunaille, i 83.
Concession, x *bis* 25.
Condicion, g 6.
Contée, o 7.
Corboile, l 62.
Corpe, o 31.
Cort, a 13, e *quater* 18, l *bis* 5.
Coste, i 14, q 16.
Coumunaille, i 103.
Court, o 47.
Coustume, h 32.
Coutume, l 27.
Crestienté, o 46.
Crestientei, k 9.
Crois, q 34.
Croiz, n 39.
Dame, e *ter* 42, i 52, t 4, x *bis* 13.
Decollation, k 46.
Defaute, c 25.
Deime, c 9.
Descorde, k 18.
Dete, w 99.
Diminucion, g 12.
Disneie, h 50.
Droiture, s 72, w 23.
Eglise, d 4, n 34, o 25, s 75, x 34, y 3, z 3.
Emquison, v 35.
Encarnacion, e *quater* 37.
Enchoison, w 119.
Encoison, x 43, z 31.
Escheoite, b 11.
Esglese, e 2.
Esglise, b 6, c 27, z 61.
Essoine, w 122.
Euvre, g 15.
Evre, w 102.
Fame, a 7, h 34, l 77, q 44.
Famme, b 11, e *bis* 30.
Fauchie, i 69.
Faucie, i 66.
Faute, c 15.
Feme, l *bis* 36, m 9, s 105, w 215.
Femme, d 8, n 49, o 51, y 4.
Fermetei, v 12, w 100.
Fermetey, v 51.
Feste, d 12, k 46, z 72.
Fille, a 7, e *bis* 2.
Fin, e 8.
Foi, a 5, e *bis* 18, e *ter* 43, e *quater* 17, i 114, l 80, n 43, q 37, x 32.
Fois, s 28.
Foiz, l *bis* 25, w 96.
Fondation, u 10.
Fontaine, h 43, x *bis* 35.
Fontainne, r 27.
Force, h 39, v 13, x 43, z 65.
Forest, h 109, i 35, z 8.
Foret, l 52.
Forme, x 55.
Forteresse, w 66.
Fose, i 56.
Fosse, i 27.
Fourest, i 92.
Foy, l *bis* 14, p 25, w 24.
Foye, h 45.
Franchise, w 13, x 55.
Garantie, e *bis* 14, e *quater* 14, l 80, m 16, o 33, q 28.
Garde, b 15, d 9, h 59, l 76, m 20, q 42, r 36, v 4, x 76, z 58,
Garentie, e *ter* 25, i 118, n 27.
Geline, j 18, w 145.
Gent, w 5.
Grace, a 3, b 17, c 5, f 16, g 24, h 150, i 4, j 23, k 45, l 86, l *bis* 42, m 22, n 50, o 51, q 45, r 72, s 109, t 44, u 26, v 67, w 223, x *bis* 45, y 38, z 71, aa 1.
Graice, p 39.
Grainge, i 96, l 17, p 9.
Grange, f 8, l 15, m 12, x 67, x *bis* 34, z 47.
Greinge, l 6.
Grevance, v 21.
Guerre, o 30, v 13.
Iaue, l 46, n 9, v 50.
Iauee, l 43.
Iencarnation, w 224; *leçon douteuse.*
Iglise, f 6, h 32.
Iglisse, g 13, i 113.
Incarnacion, a 14, e *ter* 48.
Issue, i 39, j 20, v 50.
Jostisse, q 19.
Jotisse, d 9.
Jurée, l 69.
Juridiction, h 134.
Juridition, h 167.

Justice, n 10, r 35, s 24, w 184, x 23, y 29.
Lestre, l 65.
Lettre, h 129, p 26, t 11.
Livre, w 14.
Main, e *ter* 21, g 11, k 43, n 31, o 11, p 18, q 37, r 15, w 140, y 25.
Maison, h 88, i 41, l 66, o 17, q 18, s 12, v 10, x 14, x *bis* 28, z 38.
Maison-dieu, g 5.
Maisson, e *ter* 42.
Manière, h 7, m 19, s 21, v 24, x *bis* 8, y 15.
Mein, e *quater* 18, l *bis* 4, u 32.
Memoire, d 4, u 11.
Menière, e 9, e *bis* 9, e *ter* 9, h 21, k 10, n 25, r 8, s 22, w 57, x 54, z 24.
Menierre, u 7.
Mennière, e *quater* 9.
Mention, x *bis* 7.
Menuse, w 130.
Mer, u 15, w 74.
Mere, f 5, p 13.
Messe, u 22.
Mesure, c 20, f 7, j 16, m 6, p 11, u 19, x 63, y 7, z 45.
Mise, h 128.
Misson, f 11.
Moiennetey, aa 11.
Moitié, c 19, i 98, m 7, n 37, r 13, x 63, z 45.
Monoie, n 16, o 7, w 18.
Monteingne, l 9.
Moutié, f 7.
Obligation, y 25.
Occoison, s 60.
Ocquison, v 5.
Oquison, l 15.
Ordenance, h 130.
Ore, k 30.
Ovre, g 8.
Pacience, e *ter* 1, g 3, q 6.
Pais, e *bis* 28, e *quater* 28, k 11, s 31, v 62.
Paisson, z 28.
Pannie, w 161.
Parcefin, s 20.
Parfin, h 6, r 7, z 22.
Part, e 3, h 4, k 3, r 3, s 5, v 3, w 180, x 61, x *bis* 2, y 3, z 3.
Partie, c 6, h 11, i 79, j 5, k 27, l 51, r 12, u 6, w 27, x *bis* 5, y 8, z 13.
Partiee, l 9.
Passon, z 7.
Pasture, z 58.
Perpetuité, s 67.
Persone, p 3.
Piece, q 15.
Pierre, v 16.
Place, v 52, x 13.
Plaie, s 77.
Plainche, i 76.
Plegerie, w 126.
Poine, k 33.
Poinne, r 11, x 37.
Porte, v 19.
Possession, n 23, x 66, x *bis* 37, y 17, z 54.
Presance, b 5, c 3, e *quater* 34, p 2, q 4.
Presence, m 3, n 2, o 3.
Prieuse, y 2.
Proiere, w 213.
Propriété, y 21.
Proprietei, n 23.
Quinzeine, k 13, w 26.
Raison, n 25, s 89, v 13, x 22, z 34.
Rante, c 12, p 31.
Recepte, aa 14.
Requeste, b 16, c 34, e 14, e *bis* 25, e *quater* 25, f 15, l *bis* 36, n 48, o 50, p 38, q 43, r 20, w 5, x 34, y 38.
Restitution, x *bis* 18-19.
Rien, n 22, y 24.
Riens, g 14, j 21, l *bis* 32, o 37, q 38, r 44, x *bis* 16, z 56.
Rivière, i 10, j 4, v 11.
Roche, h 65, r 16.
Roie, i 34, r 65, s 26.
Saisine, x *bis* 37, y 16.
Semeigne, l 44.
Seurtei, w 210.
Signourie, s 72.
Some, l 4.
Surté, e *bis* 33.
Taille, h 76.
Tenour, t 11.
Terre, e *bis* 25, h 22, i 11, l 8, l *bis* 24, r 66, s 26, w 63, x *bis* 19.
Teulerie, h 61.
Tournelle, v 53.

Truvle, w 130.
Utilitei, w 6.
Val, i 23.
Valeur, s 13.
Valour, w 41, x 75, z 19.
Vandue, i 121, n 37.
Varenne, i 63.
Vendue, z 16.
Vérité, o 49, y 35.
Veritei, r 68, x 78, x *bis* 42, z 70.
Vertu, w 188.
Vigne, i 92, q 15.
Vile, b 7, e *bis* 6, e *ter* 7, h 48, i 15, l 12, p 10, s 38, w 100.
Ville, e *quater* 6, l *bis* 12, m 8, o 15, q 8, r 53, v 13, w 6, x 3, x *bis* 34, z 10.
Voie, h 63, i 11, j 5, r 26.
Volanté, l 54.
Volantei, k 12.
Volantey, h 57.
Volenté, s 15.
Volentei, h 176, r 53, w 215, z 30.
Volonté, e *quater* 29.
Volunté, e *bis* 29, l *bis* 36, v 17.
Voluntei, p 5.
Wal, i 53.
Wandue, i 115.
Yglisse, i 110.

Noms de femmes.

Aalis, q 43.
Aalix, e *bis* 30, n 42.
Aaliz, d 8.
Adeline, m 9.
Aelis, e *quater* 29, s 105.
Aliz, l 77.
Aude, i 98, x *bis* 13.
Audete, x 72.
Benoroite, i 17.
Bruslarde, i 89.
Emenjart, n 11.
Hawiate, q 16.
Heluy, y 4.
Hersant, i 99.
Marie, s 16.
Osanne, q 16.
Sussanne, i 55.
Ysabiau, o 51.
Ysabiaul, w 215.

Adjectifs.

* Apparent, v 13, *peut-être participe présent.*
Arable, i 11, l 8.
Basse, x 77.
Blainche, i 52.
Bone, d 3, e *ter* 25, i 114, l 80, q 28, w 24.
Bonne, o 6, x 32.
Buenne, u 11.
Corporeil, n 22.
Courte, i 34.
Demi, i 72.
Demie, i 74.
Dure, i 49.
Fauce, w 118.
Grant, h 58, i 19, w 210, x *bis* 32, y 30.
Haute, x 23.
Laial, n 27.
Laie, o 47.
Leal, e *quater* 14, m 16, q 28.
Leaul, o 7, w 122.
Loial, e *bis* 14, e ter 25, i 118.
Loiaul, l 80.
Longe, i 34.
Paisible, y 16.
Parfonde, h 43.
Parmenable, l 47.
Perpetué, u 19.
Petite, g 17, i 62, y 30.
Pharochal, g 13.
Pharochial, g 7.
Plaine, x *bis* 23.
Premiere, w 88.
Presante, p 26.
Presente, w 209, x 66.
Propre, p 3.
Quarte, s 88.
Quinte, i 79.
Quite, c 33.
Raignable, w 71.
Sainte, b 3, s 16.
Sanlable, s 57.
Saugnaire, h 67.
Saunaire, j 5.
Sauve, d 8, s 25, w 178.
Vainne, z 57.

Pronoms.

Aucune, e *ter* 22, k 19, v 35, w 66.
Aucunne, u 6.
Autel, z 54.
Autre, a 6, e 4, h 5, i 18, k 4, n 45, o 46, r 4, s 6, v 4, w 71, x 23, x *bis* 4, y 4, z 4.
C', *pour* que, v 42, x *bis* 28.
Cele, e *bis* 6, g 8, i 98, l *bis* 12.
Celi, s 73.
Celle, e *quater* 6, l *bis* 14.
Celli, u 7.
Ceste, a 13, d 9, f 12, h 129, i 115, l *bis* 6, n 28, p 26, r 68, w 13, 209, x 66.
Chacune, l 44.
Chascune, h 42, s 98.
Chaucune, w 14.
Cui, e *bis* 15, e *quater* 15.
Icele, x *bis* 34.
Iceli, s 86.
Iceste, e *quater* 20.
L', e *ter* 14, z 59.
La, h 131, x *bis* 38.
Laqueil, k 47.
Laquel, h 149, m 21, n 47, p 36, q 42, x *bis* 6, z 9.
Laquelle, t 43.
Leur, k 12, l 54, s 93, v 10, y 29.
Li, s 98, u 6.
Lor, l 68, q 37, r 53, s 15, x *bis* 28.
Lour, o 17, s 71, t 11, v 12, w 42, z 29.
M', b 15, u 18, x 11.
Ma, b 5, c 3, d 8, e *bis* 18, e *ter* 21, e *quater* 17, l 6, l *bis* 4, m 3, n 2, o 4, p 2, q 37, r 15, s 103, u 32, v 4, x 67, x *bis* 5, y 25.
Meismes, h 134.
Moi, e *bis* 19, e *quater* 20.
Moie, l 60.
Nostre, e *bis* 25, h 170, l *bis* 24, q 4, t 4, w 5, x *bis* 10.
Nule, h 56, l 15, s 24.
Qu', x 36.
Que, a 5, e 4, g 17, i 108, l 63, v 53, w 77, x 68, y 9, z 14.
Quel, z 67.
Quelcunque, n 25.
Quelque, g 8, n 25, w 150.
Quelqueonques, g 11.
S', d 6, x *bis* 8.
Sa, a 13, c 6, e *ter* 43, f 5, g 11, h 130, k 22, l *bis* 36, m 9, n 42, o 51, p 5, q 43, w 99, y 4.
Se, q 17, w 187, z 5.
Seue, w 141.
Tante, w 96.
Teil, g 5, h 7, m 19, r 8, z 24.
Tel, e 9, k 10, l 9, u 10, x 31.
Tele, s 22, y 15.
Telle, v 24, w 74.
Tote, l *bis* 25.
Toute, c 32, h 92, o 46, w 5, x 13, y 20, z 27.
Une, e 3, g 5, h 4, i 5, j 4, k 3, l 20, q 15, r 3, s 5, u 22, v 3, w 89, x *bis* 2, y 3, z 3.

Participes présents.

* Apparent. v 13, *peut-être adjectif.*
Séant, x *bis* 34.
Vaillant, w 15.

Participes passés.

Delivrée, n 16.
Devisée, r 72.
Dite, b 10, c 32, e 5, e *bis* 17, e *ter* 11, e *quater* 16, g 11, h 76, i 13, k 16, l 12, l *bis* 29, m 8, n 13, o 15, p 14, q 8, r 27, s 38, v 12, w 18, x 8, x *bis* 10, z 10.
Donée, e *bis* 18, e *ter* 43, e *quater* 17, l *bis* 4, n 44, q 37.
Faite, f 12, l 64, l *bis* 41, x *bis* 25.
Loée, e 13.
Menée, u 6.
Nombrée, n 16.
Nomée, p 35.
Otroïe, e 13.
Prissie, e *ter* 14, i 70.
Receue, o 7.
Saalée, t 11.
Seellée, x 70.
Tenue, x *bis* 35.
Termineie, k 19.
Trouée, l 67.
Vendue, z 14.

SUJET PLURIEL FÉMININ.

Article.

Les, h 22, i 101, k 26, l 28, m 20, n 33, r 8, w 104, y 10.

Substantifs.

Apartenances, h 108.
Appartenances, s 56.
Bestes, l 28.
Bonnes, r 49.
Chartres, h 127.
Choses, c 26, e *bis* 27, e *ter* 47, e *quater* 26, k 29, l 76, n 33, v 64, w 104.
Chozes, q 41, y 35.
Coses, e *ter* 47.
Dames, y 10.
Droitures, k 28.
Gens, w 13.
Issues, v 43.
Lestres, aa 13.
Letres, l *bis* 27.
Lettres, h 13, k 26, v 26.
Maisons, i 101.
Parties, c 10, h 22, k 31, r 8.
Raisons, k 27.
Saisines, k 28.
Setieres, m 20.
Terres, r 25.
Usines, v 43.

Adjectifs.

Estables, e *bis* 27, e *ter* 47, l 82, v 65, y 36.
Estaubles, e *quater* 27, x 79.
Fermes, e *bis* 27, e *ter* 47, e *quater* 26, l 82, v 64, x 79, y 36.
Presentes, h 27.
Sauves, k 27.

Pronoms.

Ces, c 26, e *bis* 27, e *quater* 26, h 13, k 28, l 76, q 41, v 26, y 35.
Eles, g 11, h 128, k 29, o 24, x *bis* 24.
Elles, l *bis* 33, q 23, w 135, x 79, x *bis* 22.
Lesqueis, c 9.
Lesqués, l 85.
Lesquex, x *bis* 44.
Lor, v 43.
Lour, v 43.
Nous, w 1.
Que, h 113, q 35 et 45, r 38, w 133.
Quesqu'elles, n 40.
Quex qu', x *bis* 21-22.
Qui, a 9, e 15, g 22, i 7, j 22, l 19, l *bis* 17, m 21, n 41, p 21, r 25, s 84, t 44, v 67, x 80, z 71.
Seues, w 104.
Totes, q 41.
Toutes, c 26, k 26, l 76.
Vos, aa 13.

Participes passés.

Aquestées, x *bis* 24.
Avignies, w 133.
Devisées, q 23.
Dites, h 26, k 29, l 76, n 33, r 71, v 64, y 10.
Divisées, x *bis* 40.
Données, i 125, t 44.
Données, x *bis* 45.
Escriptes, w 222.
Escrites, i 10.
Faites, e 15, e *ter* 48, h 13, j 23, l 77, m 22, q 45, s 109, t 44, v 27, x *bis* 44, z 71.
Levées, s 88.
Nomées, i 10.
Nommées, w 194.
Prisies, c 10.
Saallées, i 125.
Saelées, l *bis* 17.
Semonues, w 123.

RÉGIME PLURIEL FÉMININ.

Article.

As, r 37, s 35.
Au (*pour* aus), i 40, w 131.
Aus, i 47, o 36, v 38, y 13.
Des, b 16, c 15, e 7, h 42, i 100, k 17, l 17, l *bis* 17, n 26, o 39, q 45, r 10, v 22, w 134, y 17, z 70.
Ens, c 14, 25.
Es, s 56, y 21.
Les, c 30, e 6, e *ter* 39, f 11, g 10, h 21, i 8, j 9, k 12, l 16, l *bis* 9, o 9, p 14, r 33, s 25, t 9, u 21, v 10, w 105, x 76, y 14.

Substantifs.

Aaisances, h 90, s 54,
Agues, b 8.
Aides, q 32, s 101.
Aisances, l 16, v 22, x 49.
Amendes, s 19.
Antrepresures, k 4.
Apartenances, l 17, p 15, v 30.
Appendises, x *bis* 34.
Armes, w 90.
Assensies, c 16, 25.
Aydes, n 40.
Bestes, l 24.
Bonnes, j 14, r 33, z 52.
Borgesies, q 33.
Censes, n 9, q 10, r 61.
Charretes, h 125.
Charrues, s 28.
Choses, b 9, g 21, h 38, i 121, k 31, l 32, n 11, o 14, q 21, r 14, s 33, w 105, x 61, z 66.
Chouses, x 76.
Chozes, q 45, v 9 et 61, y 13.
Closures, j 9.
Convenances, h 145, l *bis* 9, o 40, p 26, w 192.
Convenences, y 22.
Corvées, q 10, s 27.
Costes, s 43,
Costumes, q 10.
Courz, t 11.
Coustumes, h 102, i 120, n 9, r 61, w 64.
Couvenances, e *bis* 22, l *bis* 17.
Covenances, a 10, e *ter* 39, e *quater* 23, l *bis* 16.
Croées, n 10.
Dames, y 13.
Debites, r 60.
Deimmes, e 7.
Demandes, h 39.
Desmes, h 78.
Dismes, x 65.
Droitures, s 80, w 65.
Emquisons, v 24.
Enfraitures, s 77.
Entrepresuires, h 19.
Entrepresures, h 5, r 5.
Escluses, h 84.
Esmendes, v 7.
Exactions, h 39, n 10.
Exceptions, n 38, o 44, p 28, q 32, s 100.
Fames, q 9.
Fauchies, i 71.
Fauciées, l 11.
Faucies, i 67.
Faucilles, s 28.
Femes, s 25.
Femmes, n 8, o 12.
Filles, w 73.
Foires, h 42.
Fois (fides), o 41.
Fois (vices), e *bis* 26, s 28, v 48, x *bis* 30.
Foiz (fides), n 31, y 24.
Foiz (vices) l 41.
Forges, i 102.
Forjes, i 100.
Franchises, q 33.
Fuilles, s 63.
Gelines, j 20, q 10.
Gens, h 100, q 29, r 8, s 20, v 23, x *bis* 8, z 23.
Genz, a 9, h 6, k 7, l 59.
Greuses, v 25.
Iaues, l 19.
Iaus, o 13.
Indulgences, q 33.

Issues, o 16.
Jonchies, w 131.
Justices, o 13.
Latres, e *bis* 26.
Leitres, e 15, x *bis* 44.
Leittres, f 2.
Lestres, l 2, aa 15.
Letres, d 2, e *bis* 3, e *ter* 4, e *quater* 4, i 3 et 125, k 1, l *bis* 3, p 2, s 108.
Lettres, a 2, b 16, c 2, g 2, h 30, j 2, m 21, n 2, o 2, q 44, r 69, s 1, t 2, u 2, v 2, x 3, y 37, z 70.
Leveures, w 88.
Libres, e *ter* 8.
Lices, i 40.
Livre, w 89, *faute.*
Livres, c 5, i 6, k 33, l 5, n 14, o 6, q 24, r 12, s 13.
Loges, v 10.
Maisnies, x *bis* 26.
Maisons, i 99, r 60.
Manières, o 16.
Mannières, l 24.
Meises, i 106.
Menières, h 115.
Messes, u 21.
Montes, w 12.
Obligations, s 76.
Octaves, s 35.
Octawes, v 68.
Offrandes, g 11.
Oies, q 11.
Paques, v 68.
Pars, e 6.
Parties, b 17, c 34, e 9, h 21, k 17, l 21, r 70, s 87, v 44, y 14.
Parz, i 58.
Pasques, e *ter* 35, s 35, w 18.
Persones, p 21, x *bis* 3.
Pièces, i 18, y 21.
Possessions, i 8, p 14, s 65.
Prières, n 10.
Prises, w 10.
Raisons, o 44.
Rantes, l 74, o 17, q 9.
Rentes, s 29, w 193, x *bis* 21.
Rueves, h 39.
Servitutes, w 10.
Sestières, e 6, p 10.
Setières, m 5.
Sextières, y 6.
Soudées, x *bis* 20.
Tailles, h 39, n 9, w 9.
Terres, b 8, f 11, n 9, o 12, q 14, r 59, s 64, w 121, x *bis* 21.
Usines, h 114, w 83.
Valeies, h 73
Verges, s 63.
Vernanges, u 20.
Vignes, n 8, o 13, r 33, w 133, x 27, x *bis* 21, z 21.
Viles, h 46.
Villes, r 10.
Vingnes, c 15.
Voies, h 70.

Adjectifs.

Airables, q 14.
Bones, k 6, r 8.
Bonnes, s 20, v 23, x *bis* 7, z 23.
Bounes, h 15.
Contrares, l *bis* 30-31.
Personneles, s 76.
Presantes, e *quater* 30, i 111, l 2, p 37.
Presentes, b 16, e *bis* 30, f 2, h 173, i 3, j 2, k 1, l 85, l *bis* 40, n 48, o 2, q 44, s 1, t 2, u 2, v 2, x 2, x *bis* 44, z 70.
Presenz, m 2.
Reeles, s 77.
Religiouses, x *bis* 3.
*Sauve, w 219, *faute.*
Sauves, s 88, w 64.

Pronoms.

Aucunes, h 46.
Autres, b 9, h 114, l 21, n 11, o 14, q 35, r 60, s 34, t 7, v 9, w 193, x 48, x *bis* 21.
Ce (*pour* se), pers., r 41.
Celes, e *bis* 26, r 64, x *bis* 30.
Celles, l *bis* 27, v 61, w 194.
Ces, a 2, b 14, c 2, d 2, e *bis* 3, e *ter* 4, e *quater* 3, f 2, g 2, h 30, i 3, j 2, k 1, l 2, l *bis* 3, m 21, n 2, o 2, p 2, q 21, r 14, s 1, t 2, u 2, v 2, w 191, x 2, x *bis* 39, y 22, z 70.
Cestes, l *bis* 32.
Cez, a 2.

Chaucunes, v 61.
Desqueis, o 23.
Desquelles, u 7.
Desqués, n 19, s 103.
Les, c 31, f 12, v 44, w 202, x *bis* 22.
Lesqueles, y 13.
Lesquex, m 17.
Leur, y 24.
Lor, j 9, n 31, v 50, x *bis* 26.
Lour, h 38, v 38, w 92, x 27.
Mes, l 74, w 219.
Nos, s 37.
Nostres, e *ter* 40.
Noz, w 64.
Nules, r 65.
Nulles, w 84.
Pluisours, h 19.
Pluseurs, s 19.
Plusors, k 4.
Plusours, h 5, r 5, t 17, v 6.
Qu', l *bis* 19, x 49.
Que, c 26, h 5, l *bis* 9, k 5, o 14, r 33, s 27, v 7, z 21.
Queicunques, p 20.
Se, h 22, r 9.
Ses, e 15, h 30.
Ses (*pour* ces), w 205.
Seues, w 105.
Totes, a 9, b 8, l *bis* 34, q 21.
Toutes, e *bis* 26, e *ter* 24, g 10, h 82, i 121, k 11, l 16, n 11, o 14, p 19, r 60, s 54, t 11, v 24, w 9, x 48, x *bis* 29.
Toutez, h 95.
Unes, t 4, u 4.
Vos, aa 14.

Participe présent.

Séans, z 21.

Participes passés.

Acordeies, k 15.
Anéanties, v 27.
Aumounées, z 22.
Caneelées, u 6.
Devisées, o 31.
Dites, a 10, b 14, c 29, i 102, j 14, k 12, l *bis* 35, m 11, n 19, o 9, p 27, q 21, r 10, s 34, v 50, w 192, x 61, x *bis* 39, y 13, z 66.
*Dites, l *bis* 21, *féminin qu'on aurait pu mettre aussi au masculin.*
Diviseies, h 153.
Données, d 9, n 31.
Données, o 41, y 24.
Enpetrées, q 34.
Escrites, i 116, o 40, s 106, x 76.
Eues, v 31.
Faites, l *bis* 17, s 107, v 10.
Jurées, w 192.
Jureies, h 160.
Louées, x *bis* 27.
Mises, r 33, z 20.
Nomées, e *ter* 35, i 116.
Nommeez, z 60.
Osteez, z 20,
Ottroïes, r 9.
Prissies, i 71.
Promises, h 153, o 40.
Quitées, v 27.
Randues, o 21.
Rendues, c 32.
Saalées, t 5.
Saaleies, h 149, k 47.
Saalés, l 84, *faute.*
Saallées, e *ter* 44.
Saelées, l *bis* 27, u 5.
Saellées, z 69.
Saielées, d 10.
Seelées, r 69, s 104, v 66, x *bis* 43.
Seellées, i 124, m 21, x 79, y 37.
Tenues, v 44.
Termineies, k 15.
Vandues, n 33.
Vendues, n 19.
Violées, u 6.

SUJET NEUTRE SINGULIER.

Substantifs.

Mestier, h 62.
Prope, l 19.

Adjectifs.

*Voirs, aa 4, *masculin se rapportant à un neutre.*

Pronoms.

C', i 10, n 8, p 10, q 9, s 6, w 16, x 64, x *bis* 9, y 6.
Ce, b 15, c 34, d 10, e *bis* 37, e *quater* 36, g 24, h 176, i 123, j 5, k 45, l *bis* 41, n 25, o 49, p 36, q 9, r 29, s 92, u 26, w 150, x *bis* 43, y 38, z 67, aa 12.
I, *pour* il, h 22.
Il, c 13, e *bis* 20, e *ter* 38, e *quater* 21, f 9, h 106, l 19, l *bis* 7, n 19, o 39, r 2, s 55, v 28, w 50, x 31, x *bis* 30, z 21, aa 4.
Le, w 79.
Miein, l 19.
Qu', h 47, v 63.
Que, h 62, r 29, w 205.
Qui, l *bis* 13, r 43, x 73, z 49.
S' *pour* c' (ce), e 5.
Se (*pour* ce), e 14.
Teil, x 74.
Tout, r 31.

Participes passés.

Acordé, s 61, y 13.
Acordei, w 131.
Acordey, h 7.
Acostumei, x 32.
Amendei, w 306.
Anfraint, w 206.
Asseurei, h 23.
Contenu, i 122, l 64, l *bis* 16, v 63, x 55, x *bis* 32, z 25.
Devisé, e *bis* 35, o 40.
Devissé, e *ter* 38.
Dit, e *bis* 37, h 106, l *bis* 7, n 19, s 62, w 45.
Donnei, x 75.
Donney, aa 21.
Eschangié, x 73.
Escrit, u 32, x 61.
Fait, b 17, c 34, d 11, e *bis* 37, e *quater* 36, g 24, h 150, k 45, l *bis* 41, n 49, o 51, p 38, r 72, u 26, w 226, y 38.
Ordenei, h 21.
Ordeney, h 36.
Parlei, v 28.

RÉGIME SINGULIER NEUTRE.

Article.

*Lou, e *ter* 12, *neutre ou masculin.*

Substantifs.

*Bas, k 22, *neutre ou masculin.*
*Contraire, s 13, *id.*
*Double, w 173, *id.*
*Haut, k 22, *id.*
*Lei, q 17, *id.*
*Lonc, q 17, *id.*
*Nouvel, s 78, *id.*
*Novel, g 5, *id.*
*Plus, e *ter* 12, *id.*
*Prope, l 54, *id.*
*Sixaime, i 104, *id.*
*Sixte, i 72, *id.*
*Tiers, e 7, *id.*

Pronoms.

Ce, e *bis* 6, e *ter* 15, e *quater* 7, g 14, h 9, i 101, j 19, l *bis* 11, n 6, o 3, p 3, r 9, s 92, v 5, w 46, x 75, x *bis* 22, y 4, z 5, aa 5.
Ceu (ce), q 4.
Coi (*pour* quoi), l 36.
L', aa 18.
Le, e *ter* 16, s 59, w 134, x 53, aa 4.
Leur, l 54.
Lou, h 50, l 34.
Lour, w 112.
Nostre, w 105.
Qu', r 11, w 81.
Quamque, e *quater* 5.
Quanqu', e *quater* 10, o 11.
Quanque, b 6, e *bis* 5, e *ter* 6, e *quater* 12.

Quantqu', q 7.
Quantque, e *ter* 28, q 20.
Que, e *bis* 6, e *ter* 15, e *quater* 7, g 14, h 9, l *bis* 11, n 6, r 9, v 5, y 28, z 5, aa 7.
Quoi (de), r 22.
Tot, l *bis* 11.
Tout, o 11, q 20, w 201, y 32, z 49.

Participes passifs en forme de Gérondifs.

Connoissant, x 2.
Connoissent, z 2.
Conosant, e *bis* 3.
Quenossant, e *quater* 3.

Gérondif.

Usant, s 18.

Participe présent.

Vaillant, w 41.

Participes passés.

Achangié, e *quater* 4.
Amorti, x 75, x *bis* 36.
Aquesté, l 65.
Aquestei, x *bis* 33.
Aquité, l 59.
Aquitei, n 5.
Ascenei, z 48.
Asené, l 47.
Baillié, z 48.
Couvent, e *bis* 18.
Covant, e *quater* 17.
Créanté, a 4, l 79.
Delivrei, z 48.
Dit, e *ter* 15.
Doné, l 32.
Donné, s 104.
Douné, l 71.
Entrepris, k 6.
Eschangié, e *bis* 4, m 4.
Esté, b 12, l 49, s 17.
Estei, n 18 et 36, w 51 et 133.
Estey, aa 19.
Eu, r 2.
Fait, a 14, h 161, l *bis* 10, p 37, v 7, w 131, x 13, z 52, aa 6 et 18.
Franchi, w 7.
Juré, a 2.
Jurei, h 154.
Levé, s 19.
Loé, l 61.
Loué, i 122.
Mandey, aa 4 et 8.
Menei, h 103.
Mis, b 14, c 4, n 22, o 10.
Obligié, p 18, r 70.
Obligiet, s 96.
Ordenei, h 29.
Ordeney, h 15.
Ostroié, x *bis* 18.
Otreei, g 4.
Otreiei, i 122.
Otroié, l 13, n 5, v 28.
Pris, s 15.
Proié, w 216.
Promis, e *bis* 18, e *ter* 20, e *quater* 17, l 79, l *bis* 6, n 26, p 24, q 27, v 32, w 220, x *bis* 40, y 22, z 41.
Proumis, s 97.
Queneu, o 4.
Quité, i 3.
Quitei, w 7.
Randu, c 30.
Receu, c 6, o 5.
Recogneu, f 3.
Reconeu, m 4.
Reconu, q 4.
Rendu, l 47.
Renoncié, p 27, q 30.
Renonciet, s 99.
Renuncié, n 35.
Repris, b 10.
Requeneu, c 3, n 4, p 4.
Requis, e *ter* 13, e *quater* 34, l *bis* 38, w 217, y 30.
Seellé, f 14.
Usei, w 178.
Vandu, e *ter* 5, i 3, l 3, n 4, q 5.
Vendu, z 19.

RÉGIME PLURIEL NEUTRE.

Substantifs.

Sestière, c 10, j 16.
Setière, x 62, z 44 et 60.

Pronoms.

* Lesquelz, z 46, *masculin se rapportant à un neutre.*
* Lesquelz, z 60, *masculin se rapportant à un neutre pluriel et à un masc. sing.*
Qu', x 67.
Que, x 64 et 68.

Participes passés.

* Amortiz, x 62, *masculin se rapportant à un neutre.*
* Bailliez, z 60. *masculin se rapportant à un neutre pluriel et à un masc. sing.*
* Nommeez, z 60, *féminin se rapportant à un neutre.*
* Outroiez, x 62, *masculin se rapportant à un neutre.*

Noms de nombre.

Dous, x 64, e 66, *masculin se rapportant à un neutre.*

Noms de lieux.

Agrave, i 46.
Aingoulaincourt, r 31.
Amele, h 10.
Angoulaincourt, r 40.
Arras, aa 8.
Aube, k 10.
Baali, l 6.
Bar, a 6, s 45.
Bar-le-Duc, l 65.
Bar-sur-Aube, k 9.
Barbarans (les), h 67.
Bernartvaul, r 42.
Betigne Fose, i 54.
Betoncort, e *bis* 8, e *quater* 8, l *bis* 14.
Betoncourt, e *ter* 29.
Biauveoir, t 3.
Bleecourt, h 88.
Blesois, i 15.
Bliseron (rivière de), j 4.
Bloise (rivière), i 51, q 2.
Bloisse (rivière de), i 10.
Bolleincort, k 9.
Bouni, s 8.
Brachei, h 69, j 6.
Breuil lez les Moines (au), i 85, r 15.
Brie, a 4.
Brotières, x *bis* 12.
Bures (la ville de), x *bis* 34.
Buteiz (la coste lou), i 14.
Cabre (la), v 42.
Cereix, w 2.
Chaalons, h 135, n 6.
Champagne, a 1, j 1.
Champaigne, d 1, e *bis* 1, e *ter* 3, f 1, g 1, h 2, i 1, k 2, l 1, m 1, o 1, p 1, s 2, t 1, u 1, v 1, w 211, z 1, aa 2.
Champaingne, b 1, c 1, x 1, x *bis* 1, y 1.
Champegne, r 69.
Champeingne, n 1.
Champenne, e *quater* 1, l *bis* 2.
Chanées (bois de), s 52.
Chanpaingne, q 1.
Chanpeingne, e 1.
Chatonru, b 3, o 3.
Chermes la Chapele, j 4.
Chermes la grant, h 68.
Cheronval, i 25.
Cheverival, s 44.
Chevillon, z 16.
Chevilon, l 6.
Chièze (la), x *bis* 28.
Chouz (val des), u 13.
Cireis, (vile), e *bis* 5, e *quater* 3.
Citiaus, l 4.

Climancon, i 87.
Colemière, i 31.
Conchie bousson, i 42.
Convers (les), i 83.
Corcelles, e *quater* 18, l *bis* 5.
Courcèles (la forest de), i 35.
Courée (la), i 24.
Creste (la), e *bis* 5, e *ter* 1, e *quater* 5, l *bis* 11.
Curmont, i 21.
Cyreis (la vile de), e *ter* 7, e *quater* 5.
Cyrex (ville), l *bis* 12.
Cyryés, e *ter* 18.
Cystels, z 4.
Cystés, d 5.
Der (Mouter en), f 11.
Derf (Mostier en), f 6, i 5.
Doiz (la), i 36.
Dolevant, i 84.
Dolevanz, i 28.
Domartin, i 39.
Dongex, r 35.
Dongieuz, r 4.
Dure en Trembleu (la), i 49.
Ecurel, l 64.
Egipte, u 15.
Escuiré (abbaye), e *ter* 10.
Escurei (abbaye), h 162.
Escurey (abbaye), l 3, v 4, x 5, z 4.
Escuri (abbaye), l 37.
Escury (abbaye), l 50.
Espinete (l'), i 21.
Essainges (ès), i 59.
Esseinges (ès), i 51.
Estele (fosse), i 27.
Faiche (la), u 14.
Falaimmart, s 46.
Feiche (la), u 11.
Florence, v 16.
Fose en Trembloi (la), i 56.
Fosse en Trembleu (la), i 45,
Fosse (Estele), i 27.
Fossète (la), i 33.
France, k 31, u 15, aa 1.
Franchié (lou bois), i 104.
Fronvile, b 4, o 36.
Fronville (ville), o 1?, q 8.
Genvile, s 2.
Germay, x *bis* 5.
Gienvile, a 1.
Gironval, i 44.
Gironwès (bois de), s 46.
Gondrecourt, x 65.
Gonsemars (bois), z 51.
Gourson, z 44.
Guirainsart, s 49.
Hauteville e 3, m 3.
Hazoi (la voie de), r 28.
Hendemarz, j 6.
Houdelaincourt, s 52.
Jainvile, f 1, h 2, q 1.
Jeeinvile, l 67.
Jeinvile, j 1, k 2, l 1, n 1.
Jeinville, e *quater* 1, x 1, z 3.
Jenville, d 1.
Jerusalem, t 4.
Joenville, e *quater* 28.
Joingville, e 1.
Joinvile, b 1, e *bis* 1, e *ter* 2, g 1, i 1, p 1, y 1.
Joinville, c 1, m 1, o 1, r 1, t 1, u 1, v 1, w 1, x *bis* 1, aa 2.
Jonville, l *bis* 1.
Laison (bois dou), r 49.
Landeinchamp, i 65.
Lengres, e *bis* 22, e *quater* 19, l *bis* 5.
Limervile, s 94.
Limévile, d 6.
Loon, s 6.
Lyzéville, e 8.
Maaston (bois de), h 63.
Mailli, k 37.
Maisiéres, h 43.
Mal Levaz, i 62.
Mandles, s 37.
Marne, h 88.
Marquemont, i 35.
Maton (bois de), j 5.
Maurrainsart (bois de), s 49.
Mertru, i 81.
Moiemont, r 40.
Moiempré, i 88.
Monteir surs Saut, l 54.
Moster sur Saut (la forest de), z 27.
Mostier (en Derf), i 4.
Mostier sur Sout, e *ter* 48.
Moteir sur Saut, l 42.
Mourète (au costé), s 51.
Mouster sor Saut, z 50.
Mouteir sus Saut, l 69.
Mouter en Der, f 11.
Mouter en Derf, f 6.

Mouter sus Sout, x 67.
Mouteruel, r 46.
Moutier sus Saut, h 120.
Navarre, a 3, e *ter* 41, l *bis* 19, aa 2.
Neuve ville (la), e 8.
Nommecourt (la maison de), h 89.
Noncourt, r 5.
Nueve vile (deffois de la), h 63.
Nuisant (la voie), h 63.
Ochie, aa 11.
One, y 4.
Onne, n 3, x 3.
Ormenson (val d'), s 45.
Ornoys (vaus en), d 4.
Pancei, l 63, r 58.
Peisson (finages de), r 3.
Pisson, c 9, k 41, n 7.
Plaimont, i 38.
Plainmont, i 30.
Pomeret (au), i 79.
Ragecort, b 4, f 3, q 3.
Ragecort sus Bloise, q 2.
Ragecourt (pasquiz de), i 66.
Raigecort (finage de), f 6.
Remonval (*couvent*), u 12.
Ribautcourt, x *bis* 33.
Rigecourt (*prieuré*), s 12.
Rinel, d 3, e *bis* 3, e *ter* 31, e *quater* 3, l *bis* 3, s 2.
Robercort, u 11.
Rommeval (*sic pour* Remonval), u 16.
Roncham, i 26.
Roveir (au), i 87.
Rovroi (alue de), m 7.
Ruières (bois de), s 41.
Sailli, k 35.
Saint Amant, c 7, e *ter* 10.
Saint Amé, h 117.
Saint Desier, h 16.
Saint Disier, h 10, k 17.
Saint Jehan de Loon (couvent de) s 6.
Sainte Livière, b 3.
Saint Mansué, e 3.
Saint Mansuy (couvent de), x *bis* 3.
Saint Orbain (*abbaye*), g 4, k 4.
Saint Ouirbain, q 6.
Saint Ourbain, b 6, c 4, g 6, h 4, i 126, m 5, n 6.
Saint Urbain, c 28, p 7, r 3.
Saint Urbein, o 26.
Salley, r 26.
Sauciz (lou), i 69.
Saugnaire, h 67.
Saunaire, j 5, 7.
Saut (Moster, Monteir, Mouster *ou* Moutier sur), h 120, l 53, z 27, 50.
Seint Orbein, j 3.
Seint Urbain, o 5.
Sichière (bois de la), s 44.
Solière (la), i 39.
Sombru (vile de), p 10.
Sommevile, l 36.
Sonbru (la teulerie de), h 61.
Sout (Mostier *ou* Mouter sur), e *ter* 48, x 68.
Summe, x *bis* 6.
Summe Tenance *et non* Tenante (molin de), x *bis* 31.
Suseinmont (la comunaille de), i 88.
Sussainmont (la val de), i 29.
Tampillon, i 77.
Thihey (la coste), q 16.
Tol (aveschié de), l 4.
Torrailles (bois de), s 42.
Toul, e 3, h 135, x *bis* 4.
Tournières, i 15.
Tremblecort, c 3.
Trembleu (la Dure en), i 49.
Trembloi (la Fose en), i 56.
Trembloiz (ès), i 50.
Trenbleu (la Fosse en), i 45.
Vaucolor, l 69.
Vauquelor, k 34.
Vauquelour, w 1.
Vaus en Ornoys (église de), d 4.
Vitrey, w 37.
Vuignet (la Doiz ou), i 36.
Waissi, f 7.
Waitreneiville, q 12.
Warenchien (bois de), s 50.
Wassey (vau de), h 72.
Watrignévile, h 84.
Waux (finaige de), i 75.
Weure (la), i 104.

Noms de nombre.

Cens, *multiplié par un autre nombre*, b 17, e *bis* 38, h 150, n 14, o 52, p 39, q 46, r 12, s 109, u 3, v 68, w 224, x 81, x *bis* 45, z 71, aa 22.

Cent, *non multiplié par un autre nombre,* i 12, k 34, l 7, q 24, r 16, s 13, z 29.
Cenz, *multiplié par un autre nombre,* a 15, c 35, e *ter* 8, e *quater* 37, f 17, g 24, i 5, j 23, k 33, l 5, m 22, y 38.
Cimquante, u 26.
Cinc, h 42, i 53, k 33, l 11, p 11, w 95, x 37.
Cincquante, i 13.
Cinq, b 18, c 10.
Cinquante, b 18, c 35, l 7, r 16, w 89.
Deix, *dix,* w 225.
Deus, *rég. masc.,* a 15, l 86, r 72, s 109, v 16, w 15.
Deus, *suj. fém.,* h 22.
Deus, *rég. fém.,* l 4, y 5, z 21.
Deux, *rég. masc.,* c 35, e *ter* 23, g 24, i 11.
Deux, *rég. fém.,* e *ter* 8.
Deuz, *rég. masc.,* m 22.
Deuz, *rég. fém.,* e 6.
Dex, *rég. masc.,* b 17.
Dis, m 22, o 52.
Dix, i 17, p 40, q 46, z 44.
Dou, *rég. masc.,* h 150, j 23.
Dous, *rég. masc.,* e bis 38, h 174, p 50, o 52, w 101, x 81, x *bis* 45.
Dous, *rég. fém.,* r 52.
Dous, *rég. neutre,* x 64.
Douz, *rég. masc.,* f. 17, p 39, q 17.
Douze, h 43, i 27, t 45, *x bis* 5, y 7.
Doze, w 16.
Dues, *rég. fém.,* h 21.
Dui, *suj. masc.,* e *ter* 10, h 14, k 14, w 32, x 69.
Duiu, *suj. masc.,* l 79.
Dus, *rég. masc.,* e *quater* 37.
Dux, *rég. masc.,* u 3,
Huit, aa 14.
Huyt, w 49.
Mil, a 15, b 17, c 35, d 11, e *bis* 38, e *ter* 49, e *quater* 37, f 16, h 150, i 125, j 28, k 45, l 86, l *bis* 42, m 22, n 50, o 52, p 39, q 46, r 72, s 109, t 45, u 3, v 67, w 224, x 81, x *bis* 45, y 38, z 71, aa 22.
Neuf, i 6.
Nuef, a 15, i 39.
Nuf, l *bis* 42.
Onze, l 68, p 10.
Ouit, c 35, i 103, o 52.
Quarante, w 54.
Quarente, e *ter* 13, i 18.
Quatorze, i 19.
Quatouze, u 4.
Quatre, c 11, h 151, i 16, j 23, r 73, s 8, u 3, v 69, w 19, x 62, y 6.
Quinze, i 72, v 68, aa 22.
Saxante, e *bis* 38.
Seigsante, l 86.
Seix, m 5, w 113.
Seiz, m 10.
Sept, i 5, w 44.
Sessante, g 23.
Sexante, e *quater* 37, h 150, i 25, l *bis* 42, m 22, n 50, p 40, q 46, x *bis* 20.
Seze, i 34, y 7.
Sis, i 16, l 86, q 24, s 110.
Six, i 55, k 45, p 10, u 27, z 72.
Sixante, c 5, e *ter* 49, f 17, g 24, k 45, o 52.
Trante, y 5.
Trente, a 15, e 6, i 5, s 35.
Treuze, o 6.
Treze, i 86, n 50, o 9.
Trois, g 24, h 73, i 27, l 11, m 5, n 14, r 12, s 27, w 134, x 5, x *bis* 45, y 38, z 71, aa 22.
Vins, *multiplié par un autre nombre,* o 6, q 24, r 73, s 110, u 3, v 68.
Vint, *non multiplié par un autre nombre,* i 28, j 11, w 89.
Vinz, *multiplié par un autre nombre,* i 95, w 225.
Vuit, q 46.
Wint, *non multiplié par un autre nombre,* i 31.
Wit, p 40.

Verbes.

Infinitif.

Abatre, v 50.
Abbatre, v 15.
Acheter, w 63.
Acordeir, k 11.
Acorder, j 19.
Adier (*sic*), p 29.
Adrecier, aa 8.

Affouer, h 98.
Afoer, l 18.
Afouer, h 75.
Agrever, h 137.
Aidier, n 43, o 47, q 35, s 102.
Airdoir, h 110.
Aleir, v 66, aa 7.
Aler, h 52, q 35, w 73, x 27, y 24, z 16.
Amander, w 65.
Amanrir, v 51.
Ampoirier, v 60.
Anvoier, w 156.
Aquerre, x 24.
Aquester, l 11, x *bis* 19.
Ardoir, g 89, s 53.
Asener, a 11.
Assavoir, u 2.
Atendre, b 7.
Avoir, c 23, e *bis* 5, e *ter* 7, e *quater* 10, h 12, i 114, l 10, m 6, n 7, o 15, q 8, s 23, w 184, x 15, z 56.
Avor (*sic*), e *quater* 5, l *bis* 12.
Baillier, e *ter* 39.
Bouchier, v 49.
Chanter, g 8, u 22.
Clorre, s 53.
Confermer, h 141.
Consentir, s 105.
Constraindre, h 53.
Conter, s 82.
Contraindre, x 25.
Contredire, w 25.
Contreindre, v 47.
Deffendre, w 120, x 33.
Delivrer, p 6, w 108, z 46.
Demander, s 32, x *bis* 17.
Demorer, r 50, w 9.
Dener, j 12.
Denuncier, e *bis* 23-24, e *quater* 24, l *bis* 23.
Deschargier, h 107.
Desdamagier, h 126.
Desfandre, l 57.
Despandre, p 34.
Dire, h 103, n 17, w 43.
Donner, s 70.
Edefier, s 56.
Edifier, v 54.
Empeschier, v 58.
Empetreir, n 39.
Enforcier, v 52.
Enpetrer, q 34.
Enquerre, w 37.
Eschuminier, l *bis* 23.
Escomenier, e *bis* 23.
Escoumenieir, h 136.
Escoumenier, h 170.
Escumenier, e *quater* 24.
Esmandeir, v 13.
Estre, e *ter* 35, v 21, w 20, x 69, y 27, aa 13.
Faire, e *bis* 23, e *quater* 24, g 4, h 52, k 43, l 36, l *bis* 23, o 36, r 53, s 78, u 24, v 17, w 100, x 13, x *bis* 41, y 7.
Gagier, h 100.
Garandir, s 99.
Gardeir, k 32.
Garder, h 131, o 42, r 14, s 79, w 192, x 60, x *bis* 40.
Garentir, z 63.
Greusier, v 25.
Greveir, v 63.
Grever, l bis 32, v 38.
Havoir, y 5.
Joïr, k 43, o 18, p 32.
Jurer, h 123.
Lever, h 48.
Maintenir, h 62, o 27, x 28.
Maisonner, l 16.
Marier, w 73.
Marrener, l 16.
Matre, e *bis* 24.
Meffaire, s 60.
Mener, h 104, s 70, w 111.
Mesfere, a 11.
Metre, l *bis* 24, p 37, r 25.
Mettre, h 137, w 28, z 10.
Molre, z 17.
Monstrer, w 189.
Morir, a 9.
Moure, x *bis* 28.
Nuir, o 48.
Nuire, n 42, p 30, q 36, s 102.
Osteir, v 15.
Oster, x 51.
Otroier, h 132, o 45.
Ovrer, w 100.
Paier, h 47, j 16, p 6, w 45, z 42.
Panre, f 8, h 34, j 8, l 15, m 6, p 14, u 20, w 126.
Panrre, o 35.
Paturer, r 55.

Penre, e 7, s 36, x 42, y 8.
Perdre, r 12, x 37.
Porteir, e *quater* 13.
Porter, e *bis* 14, l 80, n 27, o 33, q 28.
Pourter, i 118.
Prendre, s 60.
Presser, x 27.
Profitier, n 42.
Querre, w 36.
Randre, g 12, p 6.
Rapeler, x *bis* 26.
Recevoir, q 22, t 11.
Reclameir, n 46.
Reclamer, h 31, n 24, o 37, q 39, r 44.
Refaire, h 61.
Refuser, w 79.
Rendre, w 13, x 44, z 42.
Renouveler, h 141.
Renoveler, t 6.
Requerre, v 25.
Restablir, g 12.
Retenir, h 55, n 22, s 57, w 11, z 56.
Revenir, w 52.
Saeler, h 132.
Sauver, w 61.
Savoir, a 2, b 2, c 2, d 2, e 2, e *ter* 3, f 2, g 1, h 3, i 2, j 2, l 2, l *bis* 3, m 2, n 2, o 2, p 2, q 2, r 1, s 4, t 2, u 9, v 2, w 2, x 64, x *bis* 2, y 2, z 34, aa 12.
Seeler, a 14.
Servir, w 116.
Soffrir, x 21.
Souffrir, v 36.
Sousmetre, h 134.
Tenir, a 12, e 13, e *ter* 6, h 154, i 118, k 32, m 9, o 42, p 17, q 22, r 12, s 96, u 17, w 33, x 62, y 32, z 40.
Termineir, k 22.
Torner, l 39.
Trover, w 36.
User, h 98, l 21, w 83.
Valoir, o 48, q 35.
Vandre, j 12, p 34.
Vendre, s 69, w 58.
Venir, e *bis* 15, e *ter* 26, e *quater* 15, l 42, l *bis* 8, m 17, n 30, o 34, p 25, q 38, t 7, w 3, x *bis* 42, y 26.
Vivre, a 9.
Warder, s 96.

Indicatif présent.
Singulier, 1re personne.

A, l bis 37, v 66.
Acort, l *bis* 34.
Ai, a 2, c 33, d 9, e 13, e *bis* 17, e *ter* 5, e *quater* 17, h 162, j 3, k 47, l 3, m 21, n 47, o 49, p 37, q 44, r 33, s 104, t 11, v 28, w 218, x 12, x *bis* 18, y 37, z 41.
Amortis, x *bis* 23.
Ay, f 14, l *bis* 6.
Comman, u 31.
Conferme, u 9, x *bis* 24, y 33.
Connois, x 20.
Consant, l *bis* 34.
Di, r 38.
Doi, a 5, e *ter* 25, x *bis* 16.
Doing, u 17, x 12, x *bis* 23.
Fais, e 2, f 1, l 1, l *bis* 3, t 1, x *bis* 1, z 1.
Faiz, a 1, q 1, u 1, x 2.
Fas, b 2, c 1, j 1, o 1, p 1, y 2.
Faz, d 1, g 1, m 1, n 1, v 1, aa 12.
Hai, u 25.
Lo, y 33.
Lou, e *ter* 19, u 9.
Oblige, x 24, x *bis* 41.
Ostroi, x *bis* 18.
Otroi, e *ter* 19, j 12, y 34, z 25.
Ottroi, v 29, x 17,
Outrei, x 46.
Outroie, u 10.
Outroy, l *bis* 29.
Promet, z 41.
Puis, x *bis* 16.
Rapors, r 23.
Reteing, x 76.
Son, e *quater* 30.
Sui, e *bis* 31, y *bis* 8.
Suis, v 23.
Tein, e *ter* 9.
Tieng, a 12.
Veil, l 19.
Voil, l *bis* 29.
Vueil, l 34, w 221, x 17, z 25.
Vuel, x *bis* 38.
Vuieul, v 61.

Indicatif présent.
Singulier, 3e personne.

A b 10, c 4, d 4, f 3, l 49, n 43, p 4, r 29.
Aflert, l 60.
Ai, g 4.
Ancommance, u 7.
Apelle, r 41.
Appele, s 40.
Approve, p 16.
Apprueve, h 30.
At, w 124.
Atant, b 11.
Clot, l 38.
Commence, s 48.
Comporte, q 17.
Conferme, e 10, h 30.
Couvient, h 111.
Demeure, i 102, r 42.
Demoure, g 20, r 38.
Demouret, r 34.
Despart, r 45.
Dessant, r 28.
Devise, x 71.
Dit, l 66, p 3, v 42, x *bis* 28, z 51.
Doit, f 4, h 41, p 5, q 20, r 50, s 27.
Duire, h 68.
Dure, h 65, r 24, s 45.
Ensuit, s 21.
Est, c 28, d 7, e *bis* 35, e *ter* 38, e *quater* 36, f 9, g 9, h 36, i 10, j 5, k 17, l 35, l *bis* 7, n 8, o 26, p 5, q 9, r 8, s 6, t 12, u 7, v 4, w 16, x 29, x *bis* 9, y 6, z 23, aa 4.
Et (*pour* est), e 8.
Fait, h 30, x *bis* 6.
Giete, j 7.
Gist, u 11.
Joint, l 67.
Loe, e 10, p 16.
Meut, e 13.
Mouet, f 16.
Muet, e *bis* 16, e *quater* 16, l 63, s 26, w 145.
Oblige, h 131.
Otroie, e 10, h 30, p 16.
Plait, x 48.
Porceint, l 7.
Porte, s 49.
Pourestant, z 51.
Pourseut, h 72.
Prant, c 8.
Promet, h 131, p 17.
Puet, h 54, q 20, r 44, s 66, w 79, aa 12.
Remaint, f 5.
Retient, g 14.
Samble, aa 9.
Siet, f 5, i 94, l 6, o 17, p 9, q 15, s 41.
Sone, g 17.
Sort (*de* sourdre), r 30.
Sourt, r 27.
Tient, c 18, s 44.
Tourne, i 13.
Va, h 66, r 26.
Vat, h 65.
Vest, w 126.
Veut, p 16.
Vient, h 112, k 13, x *bis* 29.
Vuet, w 160.

Indicatif présent.
Pluriel, 1re personne.

Afranchissons, w 7.
Aprovons, h 152.
Avons, e *bis* 4, e *ter* 27, e *quater* 4, h 29, i 3, l 79, l *bis* 10, s 36, w 7, x 26.
Confermons, h 152,
Devons, e *bis* 13, e *ter* 39, e *quater* 13, i 114, v 34, x 21, z 46.
Entendons, i 112.
Faisons, e *bis* 3.
Faisons, h 3, i 2, s 4.
Faissons, e *ter* 3.
Fasons, e *quater* 3, w 2,
Loons, h 152.
Obligons, e *bis* 22, e *quater* 23, s 96.
Oblijons, l *bis* 22.
Ordenons, h 29.
Otroions, k 10.
Ottrions, w 199.
Ottroions, h 152.
Poons, e *quater* 5, v 34, w 11, x 21.
Premetons, i 114.
Prometons, h 153, w 117.
Proumetons, s 97.
Quitons, i 112, w 7.
Renonçons, s 99.
Some, i 117.
Somes, e *ter* 4.

Sommes, s 21.
Sonmes, h 166.
Sons (*sic*), x 57.
Soumes, l 57.
Suns, k 8.
Tenons, i 8.
Volons, h 80, k 10, w 156.

Indicatif présent.
Pluriel, 2e personne.

Avez, aa 4.
Faites, aa 10.

Indicatif présent.
Pluriel, 3e personne.

Ancommencent, r 39.
Apparteinent, g 27.
Demourent, r 27
Devisent, r 49.
Dient, x 66.
Doient, e *ter* 35, h 31, o 15, q 8, r 20, w 72, x 31.
Doiet, j 14.
Doivent, s 23.
Durent, s 51.
Encommencent, r 37.
Estendent, r 41.
Font, aa 9.
Hont, l *bis* 19.
Lignent, r 38.
Meuvent, i 106.
Muevent, r 47.
Obligent, m 13.
Ont, b 5, e *quater* 7, h 15, i 122, j 13, l 45, m 4, n 4, o 4, q 4, v 31, w 131, x 59, x *bis* 11, y 22, aa 19.
Peuent, l 15, s 23.
Poent, e *quater* 7, o 35.
Poet, j 8.
Pourpraignent, h 86.
Prangnent, h 78.
Promeittent, q 27.
Prometent, k 31.
Pueent, b 7.
Puent (*peuvent*), h 31, o 15, q 8, w 63, x 67.
Puient, h 142.
Reconoissent, o 24.
Renoncent, n 16, o 43, q 30.
Retiennent, y 28.
Reviennent, w 162.
Servent, d 5.
Sieent, i 9, s 50.
Sint, u 21.
Sont, h 48, i 10, l 19, n 20, o 25, q 23, r 9, w 13, x 65, x *bis* 40.
Sunt, b 2, c 27, j 3, k 33, l *bis* 17, m 13, o 32, u 13.
Tienent, n 16, o 8, w 143.
Tiennent, q 25, y 27, z 55.
Tornent, i 11.
Truevent, h 101.
Usent, h 99, s 68.
Vandent, q 5.
Veulent, m 10.
Vont, r 40.
Vuelent, h 110, k 26.
Vuellent, x 28.
Weulent, l 39.

Imparfait de l'indicatif.
Singulier, 1re personne.

Aloie, a 10.
Avoie, e *ter* 7, v 9, x 6, z 14.
Avoiee, l 9.
Demandoie, v 7.
Devoie, x 15.
Devoiee, l 10.
Disoie, v 7, z 9.
Faisoie, z 16.
Pooie, x 15.
Pooiee, l 10.
Pouoie, e *ter* 7, v 25.
Tenoie, z 6.
Trahoie, v 5.
Voloie, x 69.
Vouloie, v 10.

Imparfait de l'indicatif.
Singulier, 3e personne.

Aloit, w 218.
Avenoit, c 13, e *bis* 20, e *quater* 21, s 85, w 50.
Avenot, l *bis* 20.
Avoit, d 6, f 9, h 106, m 8, v 17, x 9, z 22.
Corroit, d 11, e 16, p 39.
Courroit, w 224.
Defailloit, h 135.
Defailoit, l 73.

Devoit, t 10.
Disoit, aa 5.
Doloit, z 5.
Empeschoit, y 13.
Estoit, c 16, e *bis* 35, h 35, o 28, t 7, v 59, w 104, x 74, x *bis* 35, z 15.
Havoit, y 10.
Mouvot, l *bis* 13.
Movoit, e *bis* 16, e *quater* 16.
Ostoit, x 43.
Paioit, c 12.
Partoit, y 12.
Perdoit, w 171.
Plaisoit, w 136.
Pouoit, e *ter* 37.
Pregnoit, h 125.
Prennoit, c 21.
Replaignoit, r 6.
Requeroit, h 20.
Souffisoit, s 48.
Tenoit, i 108, m 8.
Valoit, e *ter* 12.
Voloit, h 103.

Imparfait de l'indicatif. Pluriel, 1e personne.

Aleyens, h 168.
Anfraigniens, w 205.
Aquestiens, w 84.
Aveeins, e *ter* 28.
Aveiens, h 12.
Aviens, e *bis* 5, e *quater* 12, h 161, l *bis* 11, w 85, aa 6.
Aviesmes, s 19.
Cuidiens, aa 6.
Defailliens, h 168.
Defaliens, w 106.
Deviens, e *bis* 5, v 20.
Disiemes, s 9.
Empeechiemes, s 71.
Estiens, w 119.
Fasiens, w 79.
Poiens, e *bis* 5, e *quater* 12.
Poueieins, e *ter* 29.
Poueiens, h 12.
Poueins, e *ter* 11.
Pouiens, l *bis* 12, v 20.
Requereiens, h 5.
Soliens, s 90.
Veniens, w 127.
Voliens, w 65.

Imparfait de l'indicatif. Pluriel, 2e personne.

Estiés, aa 5.

Imparfait de l'indicatif. Pluriel, 3e personne.

Aloient, y 31, z 17.
Avoent, e *quater* 10, l *bis* 14.
Avoient, e *bis* 7, h 26, k 5, n 7, o 11, s 10, v 6, w 26, x 7, x *bis* 4, z 7.
Defailloient, p 31.
Defaloient, w 209.
Demandoient, s 31.
Descordoient, k 15.
Devoient, e *bis* 7, n 7, s 8, y 21, z 9.
Disoient, k 5, s 7, v 20, z 15.
Estoient, h 128, k 19, s 6, v 33, w 34, x 10.
Estoiet, j 10.
Faisoient, o 20.
Faisoiet, l 29.
Fasoient, h 49.
Havoient, y 18.
Lasoiet, l 20.
Maintenoient, s 73, z 12.
Movoient, n 34.
Paioient, w 46.
Plaignoient, r 6.
Poioient, w 36.
Pooent, e *quater* 10.
Pooient, e *bis* 7, s 32, w 33, y 21, z 9.
Poursuioient, z 13.
Poursuoient, v 14.
Pouoient, h 27 n 7.
Prenoient, x *bis* 4.
Rachetoient, w 52.
Requeroient, y 5, z 18.
Requiroient, v 15.
Tenoient, e *ter* 18, z 37.
Trovoient, x 39.
Usoient, h 122,
Usoiet, l 20.
Valoient, m 11.
Venoient, e *ter* 21.
Voloient, x 72.
Voloiet, j 19.
Vouloient, x 51.

Passé défini.
Singulier, 1e personne.

Fis, r 25, t 7.
Luiz, u 4.
Mis, r 39.
Resgardai, u 4.
Veiz, u 4.
Vendi, z 18.
Vis, t 6.

Passé défini.
Singulier, 3e personne.

Apourta, t 4.
Aumosna, x 68.
Dona, u 12.
Donna, x 64.
Fist, u 12.
Fit, e 5.
Fondit, u 17.
Fu, b 12, c 34, d 10, e *bis* 37, e *quater* 36, g 24, h 7, i 15, k 45, l 10, l *bis* 41, n 12, o 21, p 4, u 32, v 12, w 225, x 70, y 9, z 38, aa 22.
Fui, q 2.
Fuist, u 15.
Fut, p 28, r 72, u 14, w 223.
Pria, t 5.
Prova, r 36.
Regarda, t 10.

Passé défini.
Pluriel, 1re personne.

Asseurames, h 8.
Preimes, h 128.

Passé défini.
Pluriel, 3e personne.

Apelèrent, k 30.
Consentirent, h 22.
Furent, c 10, e 15, h 13, i 9, l 85, m 21, q 45, s 109, t 44, v 26, x *bis* 44, z 71.
Furet, j 22.
Mirent, y 16.
Oitroièrent, h 22.
Quitèrent, y 19.
Recognurent, y 17.
Vinrent, aa 13.

Futur.
Singulier, 1re personne.

Alierai, a 5.
Ferai, l 34, v 33.
Louerai, e *ter* 20.
Pourray, aa 15.
Prandrai, a 7.
Serai, a 9.
Soffrera (*sic*), e *bis* 19.
Soufferrai, e *ter* 20, l 33.
Vanra, e *quater* 20, l *bis* 7.
Vanrai, e *bis* 18.
Vivrai, u 23.

Futur.
Singulier, 3e personne.

Acherra, x *bis* 14.
Afferra, h 47.
Aura, c 30.
Averat, w 89.
Connoistera, s 75.
Demourra, r 52.
Donra, g 14, w 165.
Engaigera, w 149.
Faurra, s 55.
Fera, h 132, n 46, p 25.
Iert, k 13, m 20, r 53.
Léra, l 45.
Obligera, w 149.
Paiera, w 167.
Paierat, w 98.
Panrat, l 75, w 98.
Perdera, w 99.
Plaira, w 102, x *bis* 31, z 30, aa 16.
Pourra, g 18.
Randera, e *ter* 33.
Randra, l 75.
Reclamera, n 46.
Refera, w 133.
Remanra, v 38.
Repenra, c 32.
Sera, g 16, h 62, l *bis* 26, s 75, v 28, x *bis* 14.
Serat, w 46.
Soufferra, n 46.
Tanrat, w 188.
Trespassera, w 167.
Vanra, p 25.
Viverat, x *bis* 12.
Vorra, c 22.

Futur.
Pluriel, 1re personne.

Aurons, l 55.
Averons, w 146, x 26.
Demourrons, s 30.
Ferons, w 118.
Manrons, w 118.
Panrons, w 148.
Penrons, s 91.
Porrons, w 154.
Pourrons, v 54.
Procurerons, i 116.
Renderons, s 35.
Serons, x 57.
Tanrons, e *bis* 9, e *quater* 9, l *bis* 15, w 163.
Vanrons, i 116.

Futur.
Pluriel, 2e personne.

Serez, aa 8.

Futur.
Pluriel, 3e personne.

Acheteront, w 147.
Appartenront, s 84.
Auront, l 41.
Averont, e *ter* 32, h 113, s 67, w 90, x 54, x *bis* 9.
Croiseront, o 46.
Demanderont, w 40.
Demoront, l 14.
Demorront, k 28.
Demouront, v 43.
Diront, e *ter* 19, s 59.
Esliront, w 19.
Feront, h 157, m 15, n 30, q 38, s 54.
Garantiront, q 49.
Garderont, l 42, w 23.
Iront, o 42, q 37.
Jureront, w 23.
Laiseront, l 42.
Maintenront, x 53.
Monstreront, w 92.
Oront, e *quater* 4, l 2.
Orront, d 2, j 2, k 1, m 2, n 2, o 2, p 2, v 2.
Orrontz, s 1.
Orrunt, e *bis* 4, x 2.
Ouront, e *ter* 4, f 2, g 2, i 2, l *bis* 4.
Ourront, t 2, u 2.
Paieront, w 21.
Patureront, r 54.
Pescheront, w 130.
Plairont, w 154.
Poront, l 13.
Porront, s 60, w 25, z 31.
Porteront, m 16.
Pouront, x *bis* 22.
Pourront, r 55, z 31.
Presenteront, e *bis* 26, l *bis* 26.
Reclameront, q 38.
Remueront, w 21.
Renderont, w 44.
Requarront, l *bis* 25.
Requerront, l 43.
Revenront, x *bis* 15.
Seront, b 2, h 78, j 3, w 24, x 25, z 47, aa 15.
Soferont, l *bis* 8.
Soufferront, n 31.
Tanront, c 29, e *bis* 12, e *quater* 11, r 11, w 143.
Tanrront, p 21.
Tenront, h 156, s 81, x *bis* 9.
Useront, h 147, j 18, l 53, s 40.
Varont, e *quater* 4, l 2, l *bis* 3.
Varront, p 2.
Vanront, w 8.
Venderont, w 147.
Venront, h 145, n 30.
Verront, a 2, c 2, d 2, e *bis* 4, e *ter* 4, f 2, g 2, i 2, j 2, k 1, m 2, n 2, o 2, s 1, t 2, u 2, v 2, x 2.
Vorront, x 49.
Vouront, v 58.

Conditionnel.
Singulier, 1re personne.

Acorderoie, r 9.
Auroie, e *ter* 13.
Lairaie, e *ter* 22.
Nomeroie, e *ter* 23.
Ordoneroie, r 9.
Porroie, j 11.
Randroie, e *ter* 15.
Raporteroie, r 21.

Conditionnel.
Singulier, 3e personne.

Aporteroit, h 138.
Auroit, k 21.
Averoit, r 13, w 51.
Converroit, w 95.
Deveroit, w 138.
Monteroit, w 142.
Mouveroit, s 89.
Paieroit, h 50, k 44.
Panroit, c 15, f 11, m 12.
Plairoit, w 116.
Plaroit, l 22.
Porroit, a 11, w 120.
Revenroit, x 73.
Seroit, e *ter* 17, h 106, l 31, w 43, x 44.
Tanroit, c 24,
Tanrroit, r 13.
Tenrroit, k 44.
Trouveroit, w 141.
Vauroit, e *ter* 12.
Vaudroit, k 44.
Vourroit, r 12.

Conditionnel.
Pluriel, 1e personne.

Aideriens, w 108.
Averiemes, s 87.
Averiens, w 67, x 45.
Consentireiens, h 8.
Delivreriens, w 105.
Diriens, h 25.
Donriens, w 113.
Gardereiens, h 8.
Meteriens, w 136.
Nomereeins, e *ter* 37.
Oitroiereiens, h 7.
Ordeneriens, h 25.
Porriens, w 28.
Requerreeins, e *ter* 34.
Seriens, w 49, x 44.
Tenreiens, h 8.

Conditionnel.
Pluriel, 3e personne.

Auroient, e *ter* 14.
Averoient, w 122, x 29.
Defauroient, w 28.
Delivreroient, w 106.
Diroient, h 11.
Envieroient, w 36.
Feroient, z 66.
Garderoient, h 23.
Iroient, w 185.
Maintenroient, x 30.
Ordeneroient, h 11.
Paieroiet, j 20.
Pairoient, w 123.
Panroiet, l 74.
Perderoient, h 124.
Porroient, h 91, s 102, w 52, x 41.
Pouroient, q 35.
Pourroient, o 47, p 29, z 66.
Prisseroient, e *ter* 11.
Querroient, w 34.
Randeroieent, l 30.
Remeteroient, w 31.
Renoveleroient, w 31.
Seroient, h 102, w 51.
Soigneroient, w 101.
Souroient, e *ter* 12.
Tanroient, h 23.
Tenroient, x 74.
Useroient, w 84.
Venderoient, w 48.
Voirient, e *quater* 31.
Vorient, e *quater* 15.
Vorrient, e *bis* 15.
Voudroient, o 34.
Vouroient, m 17.
Vourroient, e *ter* 26.

Subjonctif présent.
Singulier, 1e personne.

Face, w 217.
Fasse, r 71.

Subjonctif présent.
Singulier, 3e personne.

Absoile, t 5.
Absoyle, aa 20.
Ait, e *bis* 23, e *quater* 24, h 117, l *bis* 23, n 18, r 2, x 36.
Antroit, e *ter* 21.
Desplaise, aa 17.
Doie, h 140.
Establisse, g 8.
Face, p 32, s 92, x 35.

Griet, l 20.
Puisse, l 36, v 38.
Soint (soĩt), j 21.
Soist, u 25.
Soit, b 15, c 33, e 13, e *bis* 23, e *ter* 43, e *quater* 24, f 14, g 7, i 123, l 35, l *bis* 23, n 12, o 49, p 36, q 42, s 86, v 37, w 79, x *bis* 43, z 67, aa 10.
Taigne, w 197.
Vainne, i 117.

Subjonctif présent.
Pluriel, 1e personne.

Aiens, x 23.
Faciens, y 32.
Puissiens, v 66.
Soens, e *quater* 25, l *bis* 24.
Soiens, e *bis* 24.

Subjonctif présent.
Pluriel, 3e personne.

Aient, h 81, n 36, o 21, q 11, v 29, x 18.
Ailet, l 26.
Aillient, x 58.
Annoitent, z 26.
Demorent, h 127.
Facet, l 34.
Joent, e *quater* 27.
Joient, e *bis* 28.
Mettent, z 26.
Paiet, u 31.
Poissent, l *bis* 32.
Puissent, a 9, h 136, k 11, n 17, w 204, x *bis* 19, y 26.
Puissient, x 47.
Sachent, k 3.
Soent, e *quater* 26, l *bis* 33.
Soient, e *bis* 27, e *ter* 47, k 27, n 41, v 64, w 180, x 54, x *bis* 22, y 26.
Soiet, l 28.
Taignent, x *bis* 38.
Teingnent, v 29, x 18.
Vainnet, g 11.

Imparfait du subjonctif.
Singulier, 1e personne.

Eusse, a 12, x 3.
Feisse, t 6, v 15.
Garentisse, z 18.

Imparfait du subjonctif.
Singulier, 3e personne.

Aportest, l *bis* 30.
Ardit, o 29.
Eust, h 107, w 67.
Fuist, v 3 et 21.
Fust, h 3, k 3, n 25, s 86, w 201, x *bis* 2, y 2, z 2 et 67, aa 6.
Fut, e 2, o 29.
Gannast, f 12.
Peust, v 21.
Poist, c 23.
Preist, c 23.
Vausist, c 14.
Vendist, w 50.
Venit, o 30.

Imparfait du subjonctif.
Pluriel, 1e personne.

Alesens, e *quater* 22, l *bis* 21.
Alessiens, e *bis* 21.
Fussiens, aa 11.
Peussiens, w 189, x 23.
Veissiens, w 29.
Voisissiens, w 78.

Imparfait du subjonctif.
Pluriel, 3e personne.

Abatissient, v 10.
Deissent, s 71.
Deissient, x 6.
Eussent, h 104, w 96, x *bis* 33.
Eussient, r 22.
Feissent, v 12, w 202.
Fuissent, o 31.
Fussent, s 4, w 25.
Greusessent, x 6.
Laissassent, h 123.
Moulossent, x bis 28-29.
Peussent, n 24, w 190.
Puessent, x *bis* 28.
Puiuset, l 21 et 39.
Usasset, j 19.

Adverbes.

Adès, u 31.
Ailors, l 8.
Aincor, r 25.
Ainsi, h 106, r 28.
Ainsin, l 12.
Ainsis, aa 4.
Am *pour* en, e *quater* 27.
Amen, h 1.
Amont, r 34.
An, l 45, m 15, w 72.
Ancienement, j 13.
Anciennemant, e *ter* 18.
Ancontre (à l' *ou* an l'), o 43, v 66.
Ancor, h 80, l 26, t 10, v 46.
Anqui, j 21, l 25, w 162.
Ansi, l *bis* 7, v 8, w 21.
Anterinemant, o 9.
Antieremant, o 22.
Après, c 17, f 11, h 44, i 10, o 26, s 30, w 50, z 24.
Arrier, h 27.
Arriers, h 13, x *bis* 16.
Ausi, e 11, e *bis* 12, e *quater* 12, h 115, j 9, l *bis* 2, o 19, q 17, r 7, u 13, v 39, w 85.
Ausin, e ter 4, i 110, l 18.
Aussi, o 17.
Aussinc, s 81.
Autant, o 19.
Autrefoiz, w 133.
Autremant, aa 18.
Autretel, r 64.
Avant, j 21, l *bis* 30, n 17, s 24, w 79, x 20, z 29.
Bannalment, x 58.
Bien, i 8, o 27, q 25, s 82, t 10, aa 4.
Bonnemant, x 32, aa 13.
Ça, h 13.
Çai em ariers, e *quater* 3.
Çay em ariers, l *bis* 3.
Çay en ariers, l *bis* 10.
Ci, i 10, q 23, s 105, v 56, w 193, z 24.
Com, a 4, e 2, e *ter* 38, n 19, q 17, r 2, u 10, v 7, y 2, z 2.
Come, r 45, y 32.
Comme, l 12, r 71, s 4, w 22, x *bis* 2, y 33.
Commes, aa 4.
Con, l 9.
Con (Ausi), e *bis* 35, j 13.
Con (ausin), i 122.
Con (einsin), l 7.
Con (ensi), h 71, j 7.
Corporaument, l *bis* 4.
Corporelmant, e *ter* 43.
Corporelment, o 42, y 24.
Corporèmant, e *quater* 18, q 37.
Corporément, e *bis* 18, n 32.
Cum (Ansi), l *bis* 7.
Cum (Ausi), o 19.
Darriers, v 43.
Davant, e *bis* 2, e *ter* 5, e *quater* 2, g 10, i 113, k 7, l *bis* 7, q 39. x 74, z 17.
Dehors, n 29.
Dès or en avant, i 117.
Deseur, s 62.
Deseure, s 106.
Desseur, s 20.
Dessus, k 20, o 11, p 16, v 56, y 21.
Desur, x *bis* 39.
Desus, h 14, i 94, j 11, l 12, m 11, n 19, o 23, q 21, r 69, u 28, v 33, w 18, y 5, z 3.
Desuz, p 20.
Devan, l 14.
Devans, d 10, l 13.
Devant, a 10, b 10, c 6, g 14, h 26, j 14, l *bis* 34, m 12, p 32, r 70, s 18, u 16, v 12, w 23.
Devanz, l 13.
Devent, n 18.
Don *pour* dont, e *ter* 23.
Dont, r 5, x 10, 65, z 5.
Dor en avant, h 140.
Dou *pour* dont, e *ter* 37.
Eincor, z 33.
Eincore, z 19.
Einsi, h 22.
Einsin, l 7.
En, c 12, e *bis* 28, m 16, p 12, r 11, s 10, w 49, x 45, x *bis* 41, z 32, aa 10.
Enans, n 24.
Enarriers, g 22.
Enciennemant, x 11.
Encontre, s 9, w 218, x *bis* 42, y 24.
Encontre (à l'), h 80.
Encor, h 36, p 24, q 12, x 50, x *bis* 25.
Encore, s 11.

En lai, x *bis* 29.
Enqui, d 5, i 64, s 59.
Ensi, h 71, j 7, s 49, x 61, x *bis* 11, z 51.
Enterinemant, c 31, g 13.
Enterinement, c 32.
Entiennemant, x 7.
Entieremant, q 7.
Entierement, n 18, v 30.
Entour, v 42.
Especialement, z 5.
Especialmant, e *quater* 19.
Especialment, y 27.
Especiaumant, l *bis* 5.
Especiaument, h 134, n 11.
Expressement, n 30.
Fermemant, h 9.
Fermement, o 42, r 14, s 96, w 217.
Fors, x 42.
Franchemant, l 59, z 28.
Heritaublement, z 37.
Hors, w 163.
I, b 7, e *bis* 34, e *quater* 36, l *bis* 37.
Ja, d 10, x 4.
Jai, x *bis* 24.
Jamais, p 26, x *bis* 26, z 68.
L' (là), w 183.
Là, h 76, r 24, s 52, w 36, x *bis* 22.
Lealment, o 27.
Léans, u 21.
Leiamant, h 154.
Loiaumant, i 114.
Loiaument, s 80.
Longemant, l 49.
Maintenant, k 29.
Mais (touz jours), g 16, h 9, x *bis* 29.
Mal, u 6.
Meimes, i 64.
Meismemant, q 11.
Meismement, b 9.
Meus, l 13, x *bis* 22.
Miaus, h 166.
Mie, h 106.
Miex, w 210.
Miez, c 22.
Moins, e *ter* 15.
Moins (au), w 32.
Mout, x *bis* 7.
N', e *quater* 33, g 18, h 35, k 18, x 9, aa 6.
Ne, a 5, c 14, e *bis* 18, g 14, h 31, j 10, etc.
Nen, c 23, h 47, j 19.
Nès que, l 56.
Noméement, a 7.
Non, s 68, u 5, w 188, y 26.
Nou *ou* nen, c 23.
Oinques, x 9.
Onques, s 10, w 202.
Or, h 145.
Orandroit, l 35.
Ore en avant (d'), s 23.
Ores, v 48.
Où, h 46, i 101, l 35, r 25, s 52, w 183, x 29, y 26, z 47, aa 16.
Paisiblemant, z 28.
Paisiblement, o 18, s 74, x *bis* 9.
Parmaignablemant, e *ter* 30.
Partout, h 123, l 21.
Pas, l 19, r 36, t 7.
Pasiblement, v 29.
Permenablement, e *bis* 12.
Permenaiblement, e *bis* 10.
Permenaublemant, e *quater* 12.
Permenaublement, e *quater* 10.
Permennaublemant, e *quater* 28.
Perpetuelmant, e *ter* 6, p 8.
Perpetuémant, e *ter* 43, l 83, v 65.
Perpetuément, e 7.
Plennemant, l *bis* 16.
Plus, e *bis* 33, e *ter* 12, h 122, j 19, l 52, s 13, v 59, w 72, z 32, aa 15.
Point, h 50, s 10, w 124, aa 6.
Pont (*sic*), e *quater* 34.
Premiers, e *ter* 31, s 22.
Près (au plus), h 122.
Prochiennement, k 23.
Puis, w 56.
Quant, c 31, e *ter* 14, l 22, p 39, r 54, s 17, u 15, v 59, w 93, x *bis* 13, z 17.
Quittemant, z 54.
Raignablement, h 48.
Sa (*pour* ça), n 17.
Sà en arriers, e *bis* 3.
Seulement, w 125.
Si com, n 19, v 7.
Si comme, w 45.
Si con, e *bis* 37.
Si cum, x 66.
Soufisamment, w 90.

Taisivlement, n 30.
Tant, a 12, c 14, f 10, h 86, l 28, o 21, r 21, u 23, w 48, x *bis* 11, y 21.
Tost, w 128, aa 15.
Toujorz, l 72.
Tous jours, mais, *voy.* Mais.
Tout ausi com, v 39.
Tout ensi, x *bis* 24.
Très, a 2.
Y, h 105, y 18.

Conjonctions.

Ains, v 38.
Ansois que, g 9.
Car, s 73.
Ce *pour* se, h 168.
Cum, h 3, k 3, v 3, x 3.
Et, a 4, etc.
Ke, h 3.
Maix, q 39.
Mas, l *bis* 15.
Ne, a 6, e *bis* 19.
Ni, v 36.
Ou, c 13, e *bis* 12, e *ter* 10, e *quater* 12, g 19, h 12, k 11, l 13, l *bis* 20, s 56, v 21, w 27, x 15, y 32, z 56.
Por ce que, b 15, c 33, e 14, e *quater* 26, j 21, l 82, u 24, z 15.
Por ceu que, q 42.
Pour ce que, f 14, h 161, i 123, o 49, p 36, r 35, t 6, v 64, w 206, x 78, y 35, z 67.
Q', g 11.
Qu', h 22.
Quar, aa 13.
Que, a 2, etc.
Qui (*pour* que), g 19.
S' (*pour* se), e *ter* 12, h 101, w 103, x 48.
Se, a 10, c 13, e *bis* 20, e *ter* 11, e *quater* 21, h 49, j 9, k 14, l *bis* 20, etc.
Se... non, a 8, h 35.
Si (Et), c 19, g 18, h 55, i 112, l 61, o 18.
Soit, s 67, z 30.

Prépositions.

A, a 2, etc.
Ai (*pour* à), q 25, 28, 34, w 139.
Am, e *quater* 6, l 47, l *bis* 16.
An, a 13, e *quater* 6, i 75, k 10, l 8, l *bis* 4, m 3, o 3, p 3, u 7, v 66, z 51.
Ancontre, a 7, e *quater* 20, i 115, l *bis* 9.
Antor, l 8.
Antre, i 28, l 50.
Anver, m 16.
Anvers, e *quater* 14, l 58.
Après, d 12, e *ter* 13, h 145, l 31, u 23, v 46, w 46, x *bis* 12.
Aprez, x 25.
Ason, i 25.
Asonc, h 89, v 41, 53.
Atout, i 94.
Avec, e *ter* 40, h 107, i 67, w 33, x 48.
Aviec, z 8.
Avoc, l *bis* 35.
Avoec, l *bis* 27.
Contre, h 103, n 28, p 26, q 30, s 18, t 9, w 189, z 65.
Dalès, s 43.
Darrier, i 41.
Darriers, h 64, w 133.
Davant, e 9, i 92, q 5, t 8.
Davent, h 88.
De, a 1, etc.
Dedans, h 69, w 26, z 47.
Dedanz, e *ter* 13, j 13, k 13.
Dedens, r 62.
Defors, w 10.
Delà, h 63,
Deleiz, q 18.
Delez, i 16.
De par, e *quater* 19, l *bis* 6.
Derriers, h 70.
Dès, h 65, j 5, q 16, r 33, s 59, v 53, w 162, x 14, x *bis* 29, z 29.
Desous, r 27, w 174.
Desouz, z 14.
Dessus, i 74, p 9.
Desus, i 43, r 29.
Devant, f 3, m 4, n 4, p 4, r 2, s 83, v 17, w 42, y 14, aa 14.
Devers, h 96, i 100, l 52, r 39, v 11, z 52.
Dusques, s 45.
Em, l *bis* 24.
En, b 5, c 3, d 4, e *bis* 6, e *ter* 7, f 6, g 11, h 1, i 9, j 4, l 20, l *bis* 12,

m 8, n 2, o 15, q 4, r 8, s 3, t 11, u 19, v 5, w 17, x 3, x *bis* 5, y 8, z 7, aa 10.
Encontre, e *bis* 20, h 168, k 6, v 63, x 60, y 31, z 68.
Entre, e 2, e *ter* 4, h 3, i 103, k 3, r 8, s 4, v 3, x *bis* 2, y 2, z 2.
Enver, h 5.
Envers, e *bis* 14, o 34, q 29, s 99, v 25, z 65.
For que, s 70.
Fors, g 17, h 97, l 19, s 66, w 53, z 57.
Forsmis, w 10.
Fors que, h 63, l 37, r 36, w 166, x 10, z 10.
Hors, w 119.
In, u 15.
Jusque, c 29, h 13, j 6, n 28, q 16.
Jusques, o 21, p 35, r 24, v 26, w 155, x 14, x *bis* 20, z 51.
Leiz, i 36.
Lés, i 47.
Lez, i 18.
Mais que (w 184).
Outre, n 37, u 15, w 73, x *bis* 5.
Par, a 3, b 12, etc.
Par davant, l *bis* 39.
Parmi, e *ter* 8, l 38, s 33, w 180.
Por, b 5, c 5, d 6, e 10, e *bis* 24, e *quater* 20, h 98, j 9, k 34, l 4, l *bis* 6, m 14, q 4, u 22, x 23, x *bis* 26.
Pour, f 4, g 8, h 11, i 5, l 34, n 14, o 3, p 3, r 14, s 9, u 18, v 13, w 5, x 11, y 23, z 34, aa 7.
Près, z 38.
Preste, i 103.
Prez, x *bis* 35.
Puis, z 15.
San, g 12, u 31.
Sans, a 11, e *ter* 8, e *quater* 6, j 12, r 55, s 60, v 45, x 19, x *bis* 26, y 24.
Sanz, g 16, l 15, x 19.
Sauf, s 28.
Sauf ce que, i 101.
Selonc, h 47, l 27.
Sens, h 49, n 22, z 31.
Seur, s 24, y 4.
Sor, a 5, h 128, v 5, z 5.
Soub, y 25.
Sour, f 11, h 155.
Sur, e *ter* 48, i 11, k 9, z 4.
Surs, l 53.
Sus, h 5, i 22, k 4, l 78, p 14, q 2, r 11, x 37.
Tout (à), i 94.
Tresque à tant que, l 28.
Vers, e *ter* 25.

FIN.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.